



TransAlta Corporation

États financiers consolidés

31 décembre 2013

États financiers consolidés

Rapport de la direction

Aux actionnaires de TransAlta Corporation

Les états financiers consolidés et les autres informations financières figurant dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction. Il incombe à la direction de s'assurer que la préparation de ces informations est fondée sur des jugements sûrs, des méthodes et principes comptables pertinents et des estimations raisonnables. La direction s'assure en outre de la cohérence de toutes les informations présentées.

La direction est aussi responsable de l'établissement et du maintien de contrôles et de procédures internes régissant la présentation de l'information financière. Le processus de contrôle interne comprend un service d'audit interne et une politique définie de conduite des affaires qui s'applique à tous les employés. De plus, TransAlta Corporation a adopté un code d'éthique visant l'ensemble des employés, signé tous les ans. Le code d'éthique peut être consulté sur le site Web de TransAlta (www.transalta.com). La direction estime que le processus de contrôle interne, les procédés d'examen et les conventions établies procurent une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la pertinence des états financiers. La direction estime en outre que les activités de TransAlta sont menées conformément à la loi et à des normes strictes de conduite des affaires.

Le conseil d'administration (le «conseil») doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, principalement par l'entremise de son comité d'audit et des risques (le «comité»). Le comité, qui est entièrement composé d'administrateurs ne faisant pas partie de la direction, examine les états financiers et le rapport annuel et en recommande l'approbation au conseil. Le comité se réunit avec la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes pour s'entretenir des contrôles internes ainsi que de questions d'audit et de présentation de l'information financière. Les auditeurs internes et externes ont librement et pleinement accès au comité. De plus, le comité recommande le cabinet d'auditeurs indépendants dont la nomination doit être entérinée par les actionnaires.



Dawn L. Farrell
Présidente et chef de la direction



Brett M. Gellner
Chef de la direction des finances et chef des investissements

Le 20 février 2014

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aux actionnaires de TransAlta Corporation

Le rapport suivant porte sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation et est établi par la direction selon les règles 13a-15f et 15d-15f de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*.

La direction de TransAlta est responsable de l'établissement et du maintien d'un processus de contrôle interne pertinent à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation.

La direction s'est appuyée sur le cadre de travail défini par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission («COSO») pour évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation. La direction estime que le cadre de travail du COSO convient à son évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation, car il est objectif, permet des mesures qualitatives et quantitatives raisonnablement cohérentes du contrôle interne, est suffisamment complet pour ne pas exclure les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation de l'efficacité de ce contrôle interne et s'applique de façon appropriée à une telle évaluation.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne peut fournir une assurance absolue que les objectifs de la présentation de l'information financière sont atteints. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière repose sur un processus dont le résultat est directement lié à la diligence et à la conformité des personnes qui en sont responsables et, par conséquent, est assujéti à des erreurs de jugement ou des défaillances. En outre, le contrôle interne à l'égard de l'information financière peut être compromis par une collusion ou par une dérogation abusive. En raison de ces limites, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies significatives à temps. Cependant, ces limites inhérentes font partie intégrante du processus de présentation de l'information financière, et il est possible de mettre au point des dispositifs de protection afin de réduire, sinon d'éliminer, ce risque.

TransAlta Corporation consolide proportionnellement les comptes des entreprises communes de Sheerness et de l'unité 3 de Genesee et utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser ses coentreprises CE Generation, LLC («CE Gen») et Wailuku River Hydroelectric, L.P. («Wailuku») selon les Normes internationales d'information financière («IFRS»). La direction n'a pas la capacité contractuelle d'évaluer les contrôles internes au sein des partenariats. Une fois que l'information financière est obtenue de la part des partenariats, elle fait l'objet d'un contrôle interne par TransAlta Corporation. La conclusion de la direction à l'égard de l'efficacité du contrôle interne ne porte pas sur les contrôles internes au niveau des opérations des partenariats. Les états financiers consolidés de 2013 de TransAlta Corporation incluent, au titre de ces partenariats, un actif total de 886 millions de dollars et des actifs nets de 857 millions de dollars au 31 décembre 2013, de même que des produits de 199 millions de dollars et un résultat net de 38 millions de dollars pour l'exercice clos à cette date.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation au 31 décembre 2013 et a conclu qu'il était efficace.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui a audité les états financiers consolidés de TransAlta Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, a également délivré un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière dans le cadre de la norme d'audit n° 5 du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ce rapport se trouve à la page suivante du présent rapport annuel.



Dawn L. Farrell

Présidente et chef de la direction

Le 20 février 2014



Brett M. Gellner

Chef de la direction des finances et chef des investissements

Rapport d'un cabinet d'experts-comptables indépendant inscrit

Aux actionnaires de TransAlta Corporation

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation au 31 décembre 2013 selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control - Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organization de la Treadway Commission (les «critères COSO») (le cadre de 1992). Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et l'évaluation de l'efficacité de ce contrôle comprise dans le rapport annuel de la direction ci-joint portant sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société fondée sur notre audit.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne sur des périodes futures comporte le risque qu'il devienne inadéquat en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Comme il est mentionné dans le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation et les conclusions de la direction au titre de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière n'ont pas visé les contrôles internes des partenariats de CE Gen, de Sheerness, de Wailuku ou de l'unité 3 de Genesee compris dans les états financiers consolidés de 2013 de la Société, soit un actif total et des actifs nets de respectivement 886 millions de dollars et 857 millions de dollars au 31 décembre 2013, et des produits et un résultat net de respectivement 199 millions de dollars et 38 millions de dollars pour l'exercice clos à cette date. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation n'a pas porté sur une évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière des partenariats de CE Gen, de Sheerness, de Wailuku et de l'unité 3 de Genesee.

À notre avis, TransAlta Corporation maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2013 selon les critères COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), les états de la situation financière consolidés de TransAlta Corporation aux 31 décembre 2013 et 2012, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés, et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2013, et nous avons exprimé une opinion sans réserve à leur égard dans notre rapport daté du 20 février 2014.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés
Calgary, Canada

Le 20 février 2014

Rapport des auditeurs indépendants d'un cabinet d'experts-comptables inscrit

Aux actionnaires de TransAlta Corporation

Nous avons audité les états de la situation financière consolidés ci-joints de TransAlta Corporation aux 31 décembre 2013 et 2012, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2013. La direction de la Société est responsable des présents états financiers. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les présents états financiers sur la base de nos audits.

Nous avons effectué nos audits selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Il comprend également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des principales estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable pour notre opinion.

À notre avis, les états financiers dont il est question plus haut donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de TransAlta Corporation aux 31 décembre 2013 et 2012 ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2013 conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board.

Comme il est présenté à la note 3 des états financiers consolidés, la Société a changé sa méthode pour comptabiliser les avantages du personnel et les frais de découverte pendant la phase d'exploitation d'une mise à ciel ouvert en raison de l'adoption de la norme IAS 19, *Avantages du personnel*, et de la norme IFRIC 20, *Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert*, à partir du 1^{er} janvier 2013. Ce changement inclut la présentation d'un état de la situation financière au 1^{er} janvier 2012.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation en date du 31 décembre 2013, fondé sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control - Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le cadre de 1992), et notre rapport daté du 20 février 2014 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation.

Ernst & Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.

Comptables agréés
Calgary, Canada

Le 20 février 2014

Comptes de résultat consolidés

	2013	2012	2011
Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		(Retraité)*	(Retraité)*
Produits des activités ordinaires (note 12)	2 292	2 210	2 618
Combustible et achats d'électricité (note 11)	926	753	895
Marge brute	1 366	1 457	1 723
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration (note 11)	516	499	552
Amortissement	525	509	482
Imputation (reprise) pour dépréciation d'actifs (note 13)	(18)	324	17
Réduction de valeur des stocks (note 22)	22	44	-
Provision pour frais de restructuration (note 28)	(3)	13	-
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	27	28	27
Résultats d'exploitation	297	40	645
Produits tirés des contrats de location-financement (notes 8 et 12)	46	16	8
Quote-part du résultat (de la perte) de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (note 14)	(10)	(15)	14
Réclamation en Californie (note 5)	(56)	-	-
Remise en service des unités 1 et 2 de la centrale de Sundance (note 6)	(25)	(254)	-
Profit à la vente d'actifs (note 8)	12	3	16
Autres produits	-	1	2
Profit (perte) de change	1	(9)	(3)
Perte à la prise en charge des obligations au titre des prestations de retraite (note 7)	(29)	-	-
Profit à la vente (provision à l'égard) d'une garantie (note 9)	-	15	(18)
Recouvrement d'assurance (note 10)	8	-	-
Charge d'intérêt nette (note 15)	(256)	(242)	(215)
Résultat avant impôts sur le résultat	(12)	(445)	449
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat (note 16)	(8)	102	106
Résultat net	(4)	(547)	343
Résultat net attribuable aux :			
Actionnaires de TransAlta	(33)	(584)	305
Participations ne donnant pas le contrôle (note 18)	29	37	38
	(4)	(547)	343
Résultat net attribuable aux actionnaires de TransAlta	(33)	(584)	305
Dividendes sur actions privilégiées (note 32)	38	31	15
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(71)	(615)	290
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (en millions)	264	235	222
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué (note 31)	(0,27)	(2,62)	1,31

* Voir la note 3 pour les retraitements touchant les périodes antérieures.

Voir les notes jointes.

États du résultat global consolidés

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2013	2012 (Retraité)*	2011 (Retraité)*
Résultat net	(4)	(547)	343
Autres éléments du résultat global			
Profits actuariels nets (pertes actuarielles nettes) sur les régimes à prestations définies, déduction faite des impôts et taxes ¹	31	(23)	(21)
Pertes sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts et taxes ²	-	(2)	(4)
Reclassement des pertes sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie dans les actifs non financiers, déduction faite des impôts et taxes ³	1	5	-
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	32	(20)	(25)
Profits (pertes) à la conversion d'actifs nets d'établissements à l'étranger	37	(23)	32
Profits (pertes) sur instruments financiers désignés comme couvertures des comptes des établissements à l'étranger, déduction faite des impôts et taxes ⁴	(35)	13	(33)
Profits (pertes) sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts et taxes ⁵	76	(12)	(99)
Reclassement en résultat net des profits sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts et taxes ⁶	(24)	(6)	(177)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	54	(28)	(277)
Autres éléments du résultat global	86	(48)	(302)
Total du résultat global	82	(595)	41
Total du résultat global attribuable aux :			
Porteurs d'actions ordinaires	41	(626)	23
Participations ne donnant pas le contrôle	41	31	18
	82	(595)	41

* Voir la note 3 pour les retraitements touchant les périodes antérieures.

1 Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 11 pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (recouvrement de 8 en 2012, recouvrement de 7 en 2011).

2 Déduction faite des impôts sur le résultat de néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (recouvrement de 1 en 2012, recouvrement de 2 en 2011).

3 Déduction faite du recouvrement d'impôts sur le résultat de 1 pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (recouvrement de 2 en 2012, néant en 2011).

4 Déduction faite du recouvrement d'impôts sur le résultat de 5 pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (charge de 2 en 2012, recouvrement de 5 en 2011).

5 Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 12 pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (charge de 4 en 2012, recouvrement de 5 en 2011).

6 Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 1 pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (charge de 20 en 2012, charge de 94 en 2011).

Voir les notes jointes.

États de la situation financière consolidés

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 déc. 2013	31 déc. 2012 <i>(Retraité)*</i>	1 ^{er} janv. 2012 <i>(Retraité)*</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie <i>(note 21)</i>	42	27	49
Créances clients <i>(notes 17, 19 et 20)</i>	473	597	541
Partie courante des créances au titre des contrats de location-financement <i>(notes 12 et 19)</i>	3	2	3
Garanties versées <i>(notes 19 et 20)</i>	20	19	45
Charges payées d'avance	12	7	8
Actifs de gestion du risque <i>(notes 19 et 20)</i>	112	201	391
Stocks <i>(note 22)</i>	77	93	92
Impôts sur le résultat à recevoir <i>(note 23)</i>	8	4	2
	747	950	1 131
Placements <i>(note 14)</i>	192	172	193
Créances à long terme <i>(note 9)</i>	-	-	18
Créances à recevoir au titre des contrats de location-financement <i>(notes 12 et 19)</i>	377	357	42
Immobilisations corporelles <i>(notes 24 et 42)</i>			
Coût	12 024	11 481	11 386
Amortissement cumulé	(4 831)	(4 437)	(4 115)
	7 193	7 044	7 271
Goodwill <i>(notes 25 et 42)</i>	460	447	447
Immobilisations incorporelles <i>(notes 26 et 42)</i>	323	284	276
Actifs d'impôt différé <i>(note 16)</i>	118	90	213
Actifs de gestion du risque <i>(notes 19 et 20)</i>	276	69	99
Autres actifs <i>(notes 27 et 42)</i>	97	90	90
Total de l'actif	9 783	9 503	9 780
Dettes fournisseurs et charges à payer <i>(notes 19 et 20)</i>	447	495	463
Partie courante des provisions pour frais de démantèlement et autres provisions <i>(note 28)</i>	16	33	99
Garanties reçues <i>(notes 19 et 20)</i>	-	2	16
Passifs de gestion du risque <i>(notes 19 et 20)</i>	84	167	208
Impôts sur le résultat à payer	3	7	22
Dividendes à verser <i>(notes 19, 20 et 31)</i>	85	75	67
Partie courante des obligations au titre des contrats de location-financement <i>(notes 8, 12 et 19)</i>	8	-	-
Partie courante de la dette à long terme <i>(notes 19, 20 et 29)</i>	209	607	316
	852	1 386	1 191
Dettes à long terme <i>(notes 19, 20 et 29)</i>	4 113	3 610	3 721
Obligations au titre des contrats de location-financement <i>(notes 8, 12 et 19)</i>	17	-	-
Provisions pour frais de démantèlement et autres provisions <i>(note 28)</i>	316	279	283
Passifs d'impôt différé <i>(note 16)</i>	459	473	530
Passifs de gestion du risque <i>(notes 19 et 20)</i>	263	106	142
Crédits différés et autres passifs non courants <i>(note 30)</i>	340	301	281
Capitaux propres			
Actions ordinaires <i>(note 31)</i>	2 913	2 726	2 273
Actions privilégiées <i>(note 32)</i>	781	781	562
Surplus d'apport	9	9	9
Résultats non distribués (déficit)	(735)	(362)	524
Cumul des autres éléments du résultat global <i>(note 33)</i>	(62)	(136)	(94)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	2 906	3 018	3 274
Participations ne donnant pas le contrôle <i>(note 18)</i>	517	330	358
Total des capitaux propres	3 423	3 348	3 632
Total du passif et des capitaux propres	9 783	9 503	9 780

* Voir la note 3 pour les retraitements touchant les périodes antérieures.

Engagements *(note 40)*

Éventualités *(note 41)*

Événements postérieurs à la date de clôture *(note 43)*

Voir les notes jointes.

Au nom du conseil,



Gordon D. Giffin
Administrateur



Karen E. Maidment
Administratrice

États des variations des capitaux propres consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Surplus d'apport	Résultats non distribués (déficit) (retraité)*	Cumul des autres éléments du résultat global ¹ (retraité)*	Attribuable aux actionnaires	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 décembre 2011	2 273	562	9	524	(94)	3 274	358	3 632
Résultat net	-	-	-	(584)	-	(584)	37	(547)
Autres éléments du résultat global :								
Pertes nettes à la conversion des actifs nets des établissements à l'étranger, déduction faite des couvertures et des impôts et taxes	-	-	-	-	(10)	(10)	-	(10)
Pertes nettes sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts et taxes	-	-	-	-	(9)	(9)	(6)	(15)
Profits actuariels nets sur régimes à prestations définies, déduction faite des impôts et taxes	-	-	-	-	(23)	(23)	-	(23)
Total du résultat global				(584)	(42)	(626)	31	(595)
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	-	(271)	-	(271)	-	(271)
Dividendes sur actions privilégiées	-	-	-	(31)	-	(31)	-	(31)
Distributions versées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	(59)	(59)
Émission d'actions ordinaires	453	-	-	-	-	453	-	453
Émission d'actions privilégiées	-	219	-	-	-	219	-	219
Solde au 31 décembre 2012	2 726	781	9	(362)	(136)	3 018	330	3 348
Résultat net	-	-	-	(33)	-	(33)	29	(4)
Autres éléments du résultat global :								
Profits nets à la conversion des actifs nets des établissements à l'étranger, déduction faite des couvertures et des impôts et taxes	-	-	-	-	2	2	-	2
Profits nets sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts et taxes	-	-	-	-	41	41	12	53
Profits actuariels nets sur régimes à prestations définies, déduction faite des impôts et taxes	-	-	-	-	31	31	-	31
Total du résultat global				(33)	74	41	41	82
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	-	(306)	-	(306)	-	(306)
Dividendes sur actions privilégiées	-	-	-	(38)	-	(38)	-	(38)
Constitution de TransAlta Renewables Inc. (note 4)	-	-	-	4	-	4	206	210
Distributions versées et à verser aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	(60)	(60)
Émission d'actions ordinaires	187	-	-	-	-	187	-	187
Solde au 31 décembre 2013	2 913	781	9	(735)	(62)	2 906	517	3 423

* Voir la note 3 pour les retraitements touchant les périodes antérieures.

¹ Voir la note 33 pour plus de précisions sur les composantes et les variations du cumul des autres éléments du résultat global.

Voir les notes jointes.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

	2013	2012	2011
Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)		(Retraité)*	(Retraité)*
Activités d'exploitation			
Résultat net	(4)	(547)	343
Amortissement (note 42)	585	564	532
Profit à la vente d'actifs (note 8)	(12)	(3)	(16)
Réclamation en Californie (note 5)	28	-	-
Désactualisation des provisions (note 28)	18	17	19
Frais de démantèlement et de remise en état réglés (note 28)	(24)	(34)	(33)
Charge (recouvrement) d'impôt différé (note 16)	(47)	89	80
(Profit latent) perte latente sur les activités de gestion du risque	76	99	(175)
(Profit latent) perte latente de change	(1)	5	3
Provisions	11	11	22
Imputation (reprise) pour dépréciation d'actifs (note 13)	(18)	324	17
Remise en service des unités 1 et 2 de la centrale de Sundance (notes 6 et 13)	25	43	-
Provision à l'égard d'une garantie (note 9)	-	-	18
Quote-part de la perte de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, déduction faite des distributions reçues (note 14)	10	14	1
Autres éléments sans effet de trésorerie	44	(6)	(2)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, avant variation du fonds de roulement	691	576	809
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation (note 37)	74	(56)	(119)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	765	520	690
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles (notes 24 et 42)	(561)	(703)	(453)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (notes 26 et 42)	(32)	(39)	(30)
Acquisitions aux termes d'un contrat de location-financement (note 8)	-	(312)	-
Acquisition de placements en titres de capitaux propres	(17)	-	-
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	14	3	12
Produit de la vente de centrales et de projets de mise en valeur (note 8)	-	3	40
Acquisition de la tranche restante de la participation de 50 % dans la coentreprise hydroélectrique Taylor (note 8)	-	-	(7)
Résolution de certaines questions fiscales en suspens (notes 16 et 23)	2	9	3
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les instruments financiers	14	(13)	(12)
Diminution nette des garanties reçues de contreparties	(1)	(13)	(109)
(Augmentation) diminution nette des garanties versées à des contreparties	-	24	(56)
Diminution des créances au titre des contrats de location-financement	1	3	3
Acquisition du parc éolien du Wyoming (note 8)	(109)	-	-
Divers	15	(8)	(3)
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'investissement	(29)	(2)	4
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(703)	(1 048)	(608)
Activités de financement			
Augmentation (diminution) nette des emprunts sur les facilités de crédit (note 29)	(119)	152	155
Remboursement de la dette à long terme (note 29)	(328)	(314)	(234)
Émission de dette à long terme (note 29)	398	388	-
Dividendes versés sur les actions ordinaires (note 31)	(116)	(104)	(191)
Dividendes versés sur les actions privilégiées (note 32)	(38)	(32)	(15)
Produit net de l'émission d'actions ordinaires (note 31)	-	293	2
Produit net de l'émission d'actions privilégiées (note 32)	-	217	267
Produit net à la vente d'une participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale (note 4)	207	-	-
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les instruments financiers	15	(31)	9
Distributions versées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales (note 18)	(55)	(59)	(61)
Diminution des obligations au titre des contrats de location-financement	(9)	-	-
Divers	(2)	(6)	(2)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(47)	504	(70)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement	15	(24)	12
Incidence de la conversion sur les liquidités en monnaies étrangères	-	2	2
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	15	(22)	14
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	27	49	35
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	42	27	49
Impôts sur le résultat au comptant payés (recouverts)	46	30	(1)
Intérêts au comptant payés	240	234	197

* Voir la note 3 pour les retraitements touchant les périodes antérieures.

Voir les notes jointes.

Notes des états financiers consolidés

(Les montants des tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Renseignements sur la société

A. Description des activités

TransAlta Corporation («TransAlta» ou la «Société») a été constituée en mars 1985 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société est devenue une société ouverte en décembre 1992 après que TransAlta Utilities Corporation est devenue une filiale.

Les trois secteurs d'activité de la Société sont les suivants :

I. Production

Le secteur Production détient et exploite des centrales hydroélectriques, des centrales éoliennes, des centrales géothermiques, des centrales alimentées au gaz naturel et au charbon ainsi que des activités minières connexes au Canada, aux États-Unis et en Australie. Les produits du secteur Production sont tirés de la disponibilité et de la production d'électricité et de vapeur ainsi que de services accessoires, comme le soutien du réseau. À partir de 2013, les ventes d'électricité effectuées par le groupe commercial et industriel de la Société sont présumées découler de la production de la Société et ont été incluses dans le secteur Production à leur montant net.

II. Opérations sur les produits énergétiques

Le secteur Opérations sur les produits énergétiques tire ses produits et son résultat du commerce de gros de l'électricité et d'autres produits de base et instruments dérivés liés à l'énergie.

Le secteur Opérations sur les produits énergétiques gère la capacité de production disponible de même que les besoins de combustible et de transport du secteur Production en utilisant des contrats comportant diverses durées pour la vente à terme d'électricité et l'achat de gaz naturel et de capacité de transport. Le secteur Opérations sur les produits énergétiques est également responsable des décisions en matière d'optimisation du portefeuille. Les résultats de la totalité de ces activités sont inclus dans le secteur Production.

III. Siège social

Le secteur Siège social fournit des services financiers, des services fiscaux, des services de trésorerie, des services juridiques, des services de réglementation, des services liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité et au développement durable, des services de communication du siège social et de relations avec les gouvernements et les investisseurs, des services de technologie de l'information, des services de gestion des risques, des services de ressources humaines, des services d'audit interne ainsi que d'autres services administratifs aux secteurs Production et Opérations sur les produits énergétiques.

B. Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction selon les IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB»).

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, sauf pour les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur, comme il est expliqué dans les méthodes comptables suivantes.

L'autorisation de publication de ces états financiers consolidés a été reçue du conseil d'administration le 20 février 2014.

C. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et des filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la filiale afin d'obtenir des avantages de ses activités et détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de celle-ci. Les filiales préparent les états financiers pour la même période de présentation de l'information financière et selon les mêmes méthodes comptables que la société mère.

2. Principales méthodes comptables

A. Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires de la Société sont essentiellement tirés de la vente d'énergie, de la location de centrales, et des activités de commercialisation et de négociation de l'énergie.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les produits découlant de contrats de vente d'électricité et d'énergie thermique à long terme comprennent généralement au moins l'un des éléments suivants : des paiements fixes liés à la capacité disponible, des paiements d'énergie pour la production d'électricité, des primes ou des pénalités liées au dépassement ou à la non-réalisation des objectifs de disponibilité, des paiements d'énergie excédentaire pour la production d'électricité dépassant la capacité convenue, et des services accessoires. Chaque élément est comptabilisé i) au moment de la

production, de la livraison ou de l'atteinte d'objectifs précis, selon les modalités contractuelles, ii) si le montant des produits peut être évalué de façon fiable, iii) s'il est probable que les avantages économiques iront à la Société et iv) si les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable. Les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés lorsque les critères ii), iii) et iv) ci-dessus sont respectés et que le degré d'avancement de la transaction à la fin de la période peut être évalué de façon fiable.

Les produits découlant de la capacité non vendue par contrat se composent de paiements d'énergie pour chaque mégawattheure («MWh») produit, aux prix du marché, et sont comptabilisés à la livraison.

Les ventes d'électricité effectuées par le groupe commercial et industriel de la Société découlant de la production de la Société sont comptabilisées à leur montant net.

Dans certaines situations, un contrat de vente d'électricité et d'énergie thermique à long terme peut comprendre un contrat de location, ou être considéré comme tel. Les produits associés à des éléments ne relevant pas de contrats de location sont comptabilisés à titre de produits tirés de la vente de biens ou de la prestation de services, comme il est mentionné ci-dessus. Les produits associés à des contrats de location sont comptabilisés comme il est mentionné à la note 2 R).

Les instruments dérivés utilisés dans le cadre des activités de négociation pour réaliser des produits de négociation et acquérir des renseignements sur le marché comprennent des swaps prévoyant la livraison et des swaps financiers, des contrats de vente à terme, des contrats à terme normalisés et des options. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur comptabilisée initialement et les variations ultérieures de la juste valeur ont une incidence sur le résultat net de la période au cours de laquelle les variations se produisent et sont présentées à leur montant net dans les comptes de résultat consolidés. Les justes valeurs des instruments en cours à la fin de la période représentent les profits ou les pertes latents et sont présentées dans les états de la situation financière consolidés à titre d'actifs ou de passifs de gestion du risque. Certains instruments dérivés utilisés par la Société dans des activités de négociation ne sont pas négociés sur une Bourse active ou se prolongent au-delà de la période pour laquelle les cours en Bourse sont disponibles. Les justes valeurs de ces instruments dérivés sont calculées selon des techniques ou des modèles d'évaluation internes.

B. Écarts de conversion des monnaies étrangères

La Société, ses filiales et ses partenariats déterminent leur monnaie fonctionnelle respective selon la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elles exercent leurs activités. La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien, et les monnaies fonctionnelles des filiales et des partenariats sont le dollar canadien, le dollar américain ou le dollar australien. Les transactions libellées en une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle d'une entité sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et pertes de change qui en découlent sont comptabilisés, pour chaque entité, en résultat net de la période pendant laquelle ils surviennent.

Les comptes des établissements à l'étranger de la Société sont convertis dans la monnaie de présentation de la Société, le dollar canadien, afin que l'établissement à l'étranger puisse être intégré dans les états financiers consolidés. Les actifs et les passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaies étrangères des établissements à l'étranger sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de la période, et les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes découlant de la conversion sont inclus dans les autres éléments du résultat global, et le profit cumulé ou la perte cumulée est présenté dans le cumul des autres éléments du résultat global. Les montants comptabilisés auparavant dans le cumul des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat net lorsqu'il y a une réduction de l'investissement net par suite d'une sortie, d'une sortie partielle ou d'une perte de contrôle.

C. Instruments financiers et couvertures

I. Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers, notamment les instruments dérivés, et certains instruments dérivés non financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés lorsque la Société devient partie au contrat. Tous les instruments financiers, sauf certains contrats de dérivés non financiers qui respectent les exigences de la Société en matière d'utilisation à ses propres fins, sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. L'évaluation au cours de périodes subséquentes dépend du classement de l'instrument financier, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, disponible à la vente, détenu jusqu'à l'échéance, prêts et créances, ou autres passifs financiers. Le classement de l'instrument financier est déterminé à la date de mise en place en fonction de la nature de l'instrument financier et de son utilisation.

Les actifs financiers et les passifs financiers classés ou désignés comme étant détenus à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, les variations de leur juste valeur étant comptabilisées en résultat net. Les actifs financiers classés comme détenus jusqu'à l'échéance ou comme prêts et créances, et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie arrivent à expiration. Les passifs financiers sont sortis des états de la situation financière consolidés lorsque l'obligation est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle a expiré.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière consolidés si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Les instruments dérivés qui sont incorporés dans des contrats financiers ou non financiers et qui n'ont pas à être comptabilisés à la juste valeur sont traités et comptabilisés comme des instruments dérivés distincts si leurs risques et leurs caractéristiques ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes et que le contrat n'est pas évalué à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés et d'autres dérivés sont comptabilisées en résultat net, sauf celles ayant trait à la partie efficace i) des instruments dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie ou ii) des couvertures du risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, lesquelles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les instruments dérivés utilisés à des fins de négociation sont décrits de façon plus détaillée à la note 2 A).

Les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés pour les instruments financiers classés ou désignés comme détenus à la juste valeur par le biais du résultat net. Les coûts de transaction des autres instruments financiers, comme les instruments d'emprunt, sont comptabilisés comme partie intégrante de la valeur comptable de l'instrument financier. La Société utilise la méthode du taux d'intérêt effectif aux fins de l'amortissement de tous les coûts de transaction, de toutes les primes ou de tous les escomptes obtenus ou engagés à l'égard des instruments financiers évalués au coût amorti.

II. Couvertures

Si la comptabilité de couverture peut être appliquée et si la Société choisit cette méthode, une relation de couverture est désignée comme une couverture de la juste valeur, une couverture de flux de trésorerie ou une couverture du risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger. Une relation de couverture remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si, à l'origine de la couverture, il existe une désignation et une documentation officielle décrivant la relation de couverture et s'il est prévu que la couverture sera hautement efficace sur une base continue. La documentation comprend l'identification de l'instrument de couverture de l'élément ou de la transaction faisant l'objet de la couverture, la nature du risque couvert, les objectifs de la Société en matière de gestion du risque et de stratégie de couverture, et la manière dont l'efficacité de la couverture sera évaluée. Le processus de la comptabilité de couverture consiste notamment à rattacher tous les instruments dérivés à des actifs et à des passifs spécifiques figurant dans les états de la situation financière consolidés, ou à des engagements fermes ou à des opérations prévues spécifiques hautement probables.

La Société détermine, de façon méthodique, tant au moment de la mise en place de la couverture que par la suite, si les instruments dérivés utilisés permettent de compenser de façon très efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Si les critères de couverture ci-dessus ne sont pas satisfaits ou que la Société n'applique pas la comptabilité de couverture, l'instrument dérivé est comptabilisé à la juste valeur dans les états de la situation financière consolidés, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net au cours de la période où elles ont lieu.

a. Couvertures de la juste valeur

Dans une relation de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée pour tenir compte des variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert, et les variations sont comptabilisées en résultat net. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont compensées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture, qui sont également comptabilisées en résultat net. Les couvertures de la juste valeur sont efficaces si les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé sont hautement efficaces pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert. Lorsque la comptabilité de couverture est abandonnée, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée, et les ajustements cumulés de la juste valeur au titre de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis par imputation au résultat net sur la durée résiduelle de la relation de couverture initiale.

La Société utilise principalement des swaps de taux d'intérêt comme couvertures de la juste valeur pour gérer le ratio de la dette à taux variable par rapport à la dette à taux fixe. Les swaps de taux d'intérêt nécessitent l'échange périodique de paiements sans échange du montant notionnel en principal sur lequel les paiements sont fondés. Les paiements effectués ou reçus en vertu des swaps de taux d'intérêt sont inclus dans la charge d'intérêt afférente à la dette.

b. Couvertures de flux de trésorerie

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que toute partie inefficace est comptabilisée en résultat net. Les couvertures de flux de trésorerie sont efficaces si les flux de trésorerie des instruments dérivés sont hautement efficaces pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert et si les flux de trésorerie ont un échéancier similaire. Toutes les composantes de la variation de la juste valeur de chaque instrument dérivé sont incluses dans l'évaluation de l'efficacité des couvertures de flux de trésorerie. Si la comptabilité de couverture est

abandonnée, les montants comptabilisés antérieurement dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net au cours des périodes où la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur le résultat net. Les profits et les pertes sur instruments dérivés qui sont classés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés en résultat net lorsque la Société cesse de s'attendre à ce que la transaction prévue ait lieu au cours de la période indiquée dans la documentation sur la couverture.

La Société a surtout recours à des swaps prévoyant la livraison, des swaps financiers, des contrats de vente à terme, des contrats à terme normalisés et des options à titre de couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir le risque de la Société à l'égard des fluctuations des prix de l'électricité et du gaz naturel. Si les conditions d'application de la comptabilité de couverture susmentionnées sont satisfaites, la juste valeur des couvertures est comptabilisée dans les actifs ou les passifs de gestion du risque, et la variation de la valeur est présentée dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes découlant de ces instruments dérivés sont inclus, au moment du règlement, dans le résultat net au cours de la même période et au même poste des états financiers que le risque couvert.

La Société utilise également des contrats de change à terme comme couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir le risque de change découlant d'opérations prévues et hautement probables liées à des projets libellés en monnaie étrangère. Si les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont respectées, les variations de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global, la juste valeur étant comptabilisée dans les actifs ou les passifs de gestion du risque, selon ce qui convient. Au moment du règlement de l'instrument dérivé, tout profit ou toute perte sur les contrats à terme de gré à gré est inclus dans le coût de l'actif acquis ou du passif contracté.

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt différés à titre de couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir les risques liés aux variations anticipées des taux d'intérêt sur les émissions prévues de titres d'emprunt. Si les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont respectées, les variations de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global, la juste valeur étant comptabilisée dans les actifs ou les passifs de gestion du risque, selon ce qui convient. Lorsque les swaps sont dénoués à l'émission de titres d'emprunt, les profits ou les pertes qui en découlent sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et sont amortis dans le résultat net sur la durée du swap. Si aucun titre d'emprunt n'est émis, les profits ou les pertes sont comptabilisés immédiatement dans le résultat net.

c. Couvertures du risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger

En couvrant le risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, la partie efficace des profits et pertes de change sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, et la partie inefficace est comptabilisée en résultat net. Les justes valeurs connexes sont comptabilisées dans les actifs ou les passifs de gestion du risque, selon ce qui convient. Les montants comptabilisés auparavant dans le cumul des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat net lorsqu'il y a une réduction de l'investissement net couvert par suite d'une sortie, d'une sortie partielle ou d'une perte de contrôle. La Société utilise principalement des contrats de change à terme et des titres d'emprunt libellés en monnaies étrangères pour couvrir le risque de variation de la valeur comptable de l'investissement net de la Société dans des établissements à l'étranger découlant des fluctuations des taux de change.

D. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

E. Garanties versées et reçues

Les modalités de certains contrats peuvent exiger que la Société ou les contreparties fournissent des garanties lorsque la juste valeur de l'obligation en vertu de ces contrats dépasse les limites de crédit consenties. Une baisse de la note par certaines agences peut entraîner une diminution des limites de crédit consenties et augmenter ainsi le montant de la garantie qui doit être fournie.

F. Stocks

I. Combustible

Le solde des stocks de la Société est constitué de combustibles tels que le charbon et le gaz naturel, qui sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût des stocks de charbon produits en interne est établi à l'aide de la méthode du coût complet, lequel comprend toutes les dépenses et les charges directement engagées afin que les stocks parviennent à leurs état et lieu existants. Les stocks de charbon disponibles tendent à augmenter au cours des deuxième et troisième trimestres en raison des conditions climatiques favorables et d'une baisse de la production d'électricité pendant les périodes d'entretien. Par suite du nombre limité d'étapes de traitement nécessaires pour extraire le charbon et le préparer en vue de la consommation et de la valeur unitaire relativement basse, la direction ne fait pas de distinction entre les produits en cours de production et le charbon disponible à la consommation. Le coût des stocks de gaz naturel et de charbon comprend toutes les dépenses et les charges directement engagées afin que les stocks parviennent à leurs état et lieu existants.

II. Opérations sur les produits énergétiques

Les stocks de produits de base détenus dans le secteur Opérations sur les produits énergétiques à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur moins les coûts de la vente. Les variations de la juste valeur moins les coûts de la vente sont comptabilisées dans le résultat net de la période au cours de laquelle la variation survient.

G. Immobilisations corporelles

L'investissement de la Société dans les immobilisations corporelles est d'abord présenté au coût initial de chaque composante au moment de la construction, de l'achat ou de l'acquisition. Une composante est la partie corporelle d'un actif qui peut être identifiée séparément et amortie sur sa propre durée d'utilité attendue et qui devrait procurer des avantages sur plus d'un an. Les coûts initiaux comprennent, par exemple, les matériaux, la main-d'œuvre, les coûts d'emprunt et d'autres coûts directement attribuables, y compris l'estimation initiale du coût de démantèlement ou de remise en état. Les coûts sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles s'il est probable que des avantages économiques futurs seront réalisés et que le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable.

Le coût des pièces de rechange importantes est incorporé et classé dans les immobilisations corporelles, puisque ces éléments ne peuvent être utilisés qu'avec un élément des immobilisations corporelles.

L'entretien planifié est effectué à intervalles réguliers. Les travaux d'entretien planifié d'envergure comprennent l'inspection, les réparations et l'entretien des composantes existantes ainsi que leur remplacement. Les coûts engagés au titre des activités d'entretien d'envergure sont incorporés dans le coût de l'actif au cours de la période où les activités d'entretien ont lieu et sont amortis selon le mode linéaire sur la période allant jusqu'à la prochaine activité d'entretien d'envergure. Les dépenses de remplacement de composantes engagées dans le cadre de travaux d'entretien d'envergure sont incorporées dans le coût de l'actif et amorties sur la durée d'utilité estimée de ces composantes.

Les coûts de réparation et d'entretien courants et de remplacement de pièces mineures sont imputés au résultat net au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Après la comptabilisation initiale et l'évaluation au coût, toutes les catégories d'immobilisations corporelles continuent d'être évaluées selon le modèle du coût et sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur, le cas échéant.

Un élément ou une composante des immobilisations corporelles est décomptabilisé au moment de la cession ou lorsqu'aucun avantage économique n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout profit ou toute perte découlant de la décomptabilisation de l'actif est inclus dans le compte de résultat au moment de la décomptabilisation de l'actif.

La durée d'utilité de chaque composante des immobilisations corporelles est estimée d'après les faits courants et les résultats passés, compte tenu des ententes et des contrats de vente à long terme en cours, de la demande courante et prévue et de la désuétude technologique possible. La durée d'utilité sert à évaluer le taux d'amortissement de la composante des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles peuvent être amorties si l'entité s'attend à pouvoir utiliser l'actif, soit, en général, au commencement des activités commerciales. Chaque composante importante d'un élément des immobilisations corporelles est amortie au montant de sa valeur résiduelle sur sa durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire ou le mode des unités de production. La durée d'utilité estimée, la valeur résiduelle et les modes d'amortissement sont examinés annuellement et peuvent être révisés sur la base de nouveaux renseignements ou de renseignements additionnels. L'effet d'un changement de la durée d'utilité, de la valeur résiduelle ou du mode d'amortissement est comptabilisé de façon prospective.

La durée d'utilité estimée des composantes des actifs amortissables, classés par catégorie d'actifs, se présente comme suit :

Production thermique	3 à 50 ans
Production gazière	2 à 30 ans
Production d'énergie renouvelable	3 à 60 ans
Biens et matériel miniers	4 à 50 ans
Pièces de rechange amortissables et autres	2 à 50 ans

TransAlta inscrit à l'actif les coûts d'emprunt sur le capital investi dans des projets en construction (voir la note 2 S)). Au démarrage des activités commerciales, les coûts d'emprunt incorporés dans le coût de l'actif, à titre de quote-part du coût total de l'actif, sont amortis sur la durée d'utilité estimée de l'actif connexe.

H. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées séparément du goodwill à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût. Les immobilisations incorporelles générées en interne découlant de projets de mise en valeur sont comptabilisées si l'entité peut démontrer qu'elle respecte certains critères liés à la faisabilité de l'utilisation interne ou de la vente de l'immobilisation incorporelle, ou aux avantages économiques futurs probables. Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût, qui comprend tous les coûts directement imputables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles continuent d'être évaluées selon le modèle du coût et sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est compris dans les postes Amortissement et Combustible et achats d'électricité des comptes de résultat consolidés.

L'amortissement commence lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée et est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation incorporelle, sauf pour les droits relatifs aux mines de charbon, qui sont amortis selon le mode de l'unité de production, d'après les réserves minières estimées. La durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles peut être déterminée, par exemple, d'après la durée du contrat ou de l'accord de licence connexe. La durée d'utilité estimée et les modes d'amortissement sont examinés annuellement, et l'effet des changements est comptabilisé de façon prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans.

Les immobilisations incorporelles se composent des contrats de vente d'électricité, à des tarifs plus élevés que les tarifs du marché à la date d'acquisition, des droits relatifs aux mines de charbon, des logiciels et des immobilisations incorporelles en cours de développement. La durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Logiciels	2 à 7 ans
Contrats d'achat d'électricité	1 an à 30 ans

I. Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exception du goodwill

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine la valeur comptable nette des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée pour évaluer s'il existe un indice de perte de valeur.

Un rendement très faible par rapport aux résultats d'exploitation projetés ou passés, des changements importants au titre de l'utilisation des actifs ou de la stratégie d'affaires globale de la Société, ou des tendances sectorielles ou économiques négatives notables sont quelques-uns des facteurs qui pourraient indiquer une dépréciation. Dans certains cas, ces événements sont manifestes. Toutefois, dans bien des cas, il n'existe pas d'événement isolable indiquant une dépréciation possible, mais plutôt une série d'événements sans conséquence, s'ils sont pris isolément, qui surviennent au cours d'une période et indiquent qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. La situation peut se compliquer lorsque la Société n'est pas l'exploitant de l'installation. Des événements peuvent alors passer inaperçus pendant un certain temps.

Les activités, le marché et l'environnement d'affaires de la Société font l'objet d'un suivi régulier, et des jugements et des évaluations sont formulés pour déterminer s'il s'est produit un événement indiquant une dépréciation possible. En pareil cas, la société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle l'actif appartient. L'information relative à l'établissement des UGT en 2013 aux fins du test de dépréciation de l'actif est présentée à la note 13. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente ou à sa valeur d'utilité, selon le plus élevé des deux montants. La juste valeur correspond au montant auquel un élément peut être acheté ou vendu dans le cadre d'une transaction courante entre des parties consentantes. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'utilisation continue de l'actif et par sa cession *in fine*. Lorsque la valeur recouvrable repose sur la valeur d'utilité, la Société fonde sa dépréciation sur les budgets/prévisions détaillés au titre des flux de trésorerie sur la durée d'utilité de l'actif. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, une perte de valeur de l'actif est comptabilisée en résultat net, et la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable.

Chaque date de présentation de l'information financière, la Société évalue s'il existe un signe qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement n'existe plus ou a diminué. Dans un tel cas, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT à laquelle l'actif appartient est estimée, et la perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise si la valeur recouvrable a augmenté. Si une perte de valeur est reprise, la valeur comptable de l'actif est accrue et est établie au moindre de sa valeur recouvrable estimée révisée et de la valeur comptable (diminuée des amortissements) qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée en résultat net.

J. Goodwill

Le goodwill généré lors d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date de la prise de contrôle. Le goodwill est évalué comme le coût d'une acquisition majoré du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (le cas échéant), diminué de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge identifiables connexes.

Le goodwill n'est pas amorti, mais doit plutôt faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an, ou plus souvent si une analyse des événements ou de la situation indique qu'il pourrait y avoir eu une perte de valeur. Un changement important de la situation financière de l'UGT à laquelle se rapporte le goodwill ou des tendances sectorielles ou économiques négatives importantes sont des signes possibles. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises qui a donné lieu au goodwill. L'information relative à l'établissement des UGT en 2013 aux fins du test de dépréciation du goodwill est présentée à la note 25. Pour effectuer le test de dépréciation, la valeur recouvrable des UGT auxquelles correspond le goodwill est comparée à la valeur comptable des UGT. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est immédiatement

comptabilisée en résultat net, d'abord en réduisant la valeur comptable du goodwill, puis en diminuant la valeur comptable des autres actifs de l'unité. Une perte de valeur comptabilisée au titre du goodwill n'est pas reprise au cours des périodes ultérieures.

K. Frais de mise en valeur de projets

Les frais de mise en valeur de projets englobent les frais externes, directs et différentiels nécessaires à la réalisation d'une acquisition ou d'un projet de construction. Ces frais sont comptabilisés à titre de charges d'exploitation jusqu'au moment où la construction d'une centrale ou l'acquisition d'un placement devrait se produire, quand il y a des raisons de croire que les coûts futurs pourront être recouverts et que les efforts fournis seront une source de valeur future pour la Société. Les coûts engagés sont alors inclus dans les autres actifs. La valeur comptable de ces coûts est évaluée chaque période, et les montants inscrits à l'actif pour les projets dont la réalisation est devenue improbable sont comptabilisés en résultat net.

L. Impôts sur le résultat

La Société utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur le résultat de ses activités. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés d'après l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective (différences temporaires). Un actif d'impôt différé peut également être comptabilisé pour réaliser l'avantage prévu au titre de crédits d'impôt et de pertes fiscales pouvant faire l'objet d'un report prospectif, dans la mesure où il est probable que l'entreprise disposera d'un résultat imposable futur auquel elle pourra imputer les crédits d'impôt et les pertes fiscales. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont déterminés au moyen des taux d'imposition et en vertu des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période, lesquelles devraient s'appliquer aux exercices au cours desquels il est prévu que les différences temporaires se réaliseront ou seront réglées. L'impôt différé est directement débité ou crédité au résultat net, sauf s'il est lié à des éléments débités ou crédités aux autres éléments du résultat global ou directement aux capitaux propres. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est évaluée à la fin de chaque période et est réduite dans la mesure où il est improbable que l'entité dispose d'un résultat imposable suffisant pour que la totalité ou une partie de l'actif soit réalisé.

Pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, un passif d'impôt différé doit être comptabilisé, sauf dans la mesure où la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

M. Avantages du personnel

La Société offre des régimes à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le coût des services rendus selon les régimes à prestations définies est établi au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des services. Le coût financier net est déterminé en appliquant le taux d'actualisation au passif net au titre des prestations définies. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et du coût financier net est déterminé à l'aide des taux de rendement, à la fin de la période, du marché des obligations de sociétés de première qualité, ayant une monnaie et une durée correspondant à la monnaie et à la durée estimées des obligations au titre des prestations. Les réévaluations, notamment les écarts actuariels et le rendement des actifs des régimes (compte non tenu des intérêts nets), sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle elles se sont produites. Les écarts actuariels découlent des ajustements liés aux résultats passés et des changements au titre des hypothèses actuarielles. Les réévaluations ne sont pas reclassées des autres éléments du résultat global au résultat net au cours des périodes subséquentes.

Les profits ou les pertes découlant de la réduction ou de la liquidation d'un régime à prestations définies sont comptabilisés au moment où la réduction ou la liquidation survient. Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux donne lieu à une réduction ou à une liquidation d'obligations, la réduction est comptabilisée avant la liquidation.

Pour déterminer si le financement minimum prescrit par la loi pour les régimes de retraite à prestations définies de la Société entraîne la comptabilisation d'un passif additionnel, la Société fournit des lettres de crédit à titre de sûreté qui ont pour effet de diminuer les exigences liées au financement. Aucun passif additionnel n'a été comptabilisé à cet égard.

Les cotisations exigibles aux termes de régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées à titre de passif et de charge au cours de la période où les services sont rendus.

N. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société devra régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Une obligation juridique peut découler d'un contrat, de dispositions légales et de toute autre jurisprudence. Une obligation implicite peut découler des actions de la Société lorsque celle-ci a indiqué à un tiers, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, qu'elle assumera certaines responsabilités et qu'elle a, par conséquent, créé chez ce tiers une attente fondée qu'elle assumera ces responsabilités. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation des dépenses requises pour le règlement de l'obligation actuelle à la fin de chaque période, compte tenu des risques et incertitudes associés à l'obligation. S'il est prévu que des dépenses seront engagées dans l'avenir, l'obligation est évaluée à sa valeur actualisée au moyen d'un taux d'intérêt ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché.

La Société comptabilise une provision pour frais de démantèlement et de remise en état de toutes les centrales de production et de toutes les mines à l'égard desquelles elle a l'obligation juridique ou implicite d'enlever les installations à la fin de leur durée d'utilité et de remettre le site des centrales et des mines en état. Pour certaines centrales hydroélectriques, la Société a l'obligation d'enlever le matériel de production, mais n'est pas légalement tenue de faire de même avec les structures. Les provisions initiales pour frais de démantèlement sont comptabilisées à leur valeur actuelle lorsque le démantèlement a lieu. Chaque date de clôture, la Société détermine la valeur actualisée de la provision au moyen des taux d'actualisation courants, reflétant la valeur temps de l'argent et les risques connexes. La société comptabilise les provisions initiales au titre du démantèlement et de la remise en état, ainsi que les variations découlant des révisions des estimations de coûts et des révisions de fin de période au taux d'actualisation ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché à titre de coût de l'immobilisation corporelle connexe (voir la note 2 G)). La charge au titre de la désactualisation de la valeur actualisée nette est comptabilisée en résultat net de chaque période et incluse dans la charge d'intérêt nette. Si la Société prévoit recevoir d'un tiers le remboursement d'une partie des coûts de démantèlement futur, le remboursement est traité comme un actif distinct si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement. Les obligations en matière de démantèlement et de remise en état pour les mines de charbon sont contractées au fil du temps, à mesure que de nouveaux sites sont exploités, et une partie de la provision est réglée au fil du temps, à mesure que les sites sont remis en état, avant la restauration définitive des lieux. Les frais de restauration des lieux pour les biens miniers sont comptabilisés selon le mode des unités de production.

Les changements apportés aux autres provisions résultant des révisions des estimations des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation ou des révisions à la fin de la période du taux d'actualisation ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché sont comptabilisés en résultat net. La charge au titre de la désactualisation de la valeur actualisée nette est comptabilisée en résultat net de chaque période et incluse dans la charge d'intérêt nette.

O. Paiements fondés sur des actions

La Société évalue les attributions d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres selon la méthode de la juste valeur. La charge de rémunération est calculée à la date d'attribution selon la juste valeur de l'attribution et est comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits d'après l'estimation, par la Société, du nombre d'options dont les droits seront finalement acquis. Chaque paiement fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres dont les droits s'acquiescent graduellement est comptabilisé comme une attribution distincte dont la juste valeur est évaluée séparément.

Les charges de rémunération associées aux attributions aux termes du régime d'actionnariat fondé sur le rendement sont comptabilisées selon la juste valeur de chaque attribution, la durée de service et le nombre d'actions ordinaires équivalentes accumulées par les employés et les dirigeants admissibles à chaque fin de période, qui est déterminée selon le rang centile du rendement total pour les actionnaires des actions ordinaires de la Société par rapport au rendement total pour les actionnaires d'un groupe donné de sociétés constituant le groupe de référence.

Pour les paiements fondés sur des actions accumulés aux termes de régimes d'options sur actions fictives réglées au comptant, un passif, et la charge de rémunération correspondante, est comptabilisé chaque fin de période, jusqu'au règlement final, d'après la juste valeur de chaque attribution et la durée de service écoulée.

P. Crédits et quotas d'émission

Les crédits et quotas d'émission sont initialement comptabilisés dans les stocks au coût. Ceux qui ont été achetés aux fins d'utilisation par la Société sont comptabilisés au coût et, par la suite, au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation. Les crédits consentis à TransAlta ou générés en interne sont comptabilisés à une valeur nulle. Les passifs au titre des émissions sont comptabilisés selon les meilleures estimations du montant requis par la Société pour régler l'obligation excédant les plafonds et les cibles établis par le gouvernement. Dans la mesure où les coûts d'observation sont recouvrables aux termes de contrats conclus avec des tiers, ces montants sont comptabilisés dans les produits lorsqu'ils sont recouverts.

Les crédits et quotas d'émission détenus à des fins de transaction qui répondent à la définition d'un instrument dérivé sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur. Autrement, ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Q. Actifs détenus en vue de la vente

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement au moyen d'une vente plutôt que par l'utilisation continue par la Société. Les actifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute dépréciation est comptabilisée en résultat net. L'amortissement cesse quand un actif est classé comme détenu en vue de la vente. Les actifs classés comme détenus en vue de la vente sont présentés comme courants dans les états de la situation financière consolidés.

R. Contrats de location

Un contrat de location est un accord en vertu duquel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Les contrats d'achat d'électricité («CAÉ») et autres contrats à long terme peuvent contenir des contrats de location ou être considérés comme tels si l'accord ne peut être exécuté sans l'utilisation d'un actif précis (p. ex., une unité de production) et si l'accord donne au client le droit d'utiliser cet actif.

Si la Société détermine que les dispositions d'un contrat contiennent un contrat de location ou correspondent à un contrat de location et font en sorte que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont transférés au client, l'accord est un contrat de location-financement. Les actifs visés par les contrats de location-financement ne sont pas présentés comme des immobilisations corporelles, et l'investissement net dans le contrat de location, représenté par la valeur actualisée des montants dus par le preneur, est comptabilisé dans les états de la situation financière consolidés à titre d'actif financier, classé comme une créance au titre du contrat de location-financement. Les paiements qui sont considérés comme faisant partie intégrante de l'accord sont ventilés entre une réduction des créances au titre des contrats de location-financement et les produits tirés des contrats de location-financement. La composante produits tirés des contrats de location-financement des paiements est comptabilisée au moyen d'une méthode qui donne lieu à un taux de rendement constant de l'investissement net pour chaque période et est prise en compte dans les produits tirés des contrats de location-financement aux comptes de résultat consolidés.

Si la Société détermine que les dispositions d'un contrat contiennent un contrat de location ou correspondent à un contrat de location et font en sorte que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont conservés par la Société, l'accord est un contrat de location simple. Dans le cas des contrats de location simple, l'actif est inclus dans les immobilisations corporelles, ou continue de l'être, et est amorti sur sa durée d'utilité. Le produit locatif tiré des contrats de location simple, y compris les loyers conditionnels, est comptabilisé sur la durée de l'accord et est pris en compte dans les produits des activités ordinaires aux comptes de résultat consolidés. Un loyer conditionnel peut survenir lorsque le paiement contractuel, dont le montant n'est pas fixe, est établi sur la base d'un critère comme le degré d'utilisation ou la production.

S. Coûts d'emprunt

TransAlta incorpore au coût de l'actif les coûts d'emprunt qui sont directement imputables aux emprunts généraux contractés aux fins de la construction d'actifs qualifiés ou qui y sont liés. Les actifs qualifiés sont des actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés et qui comprennent en général des centrales ou d'autres actifs qui sont construits sur des périodes de plus de 12 mois. Les coûts d'emprunt considérés comme directement imputables sont ceux qui auraient pu être évités si les dépenses relatives à l'actif qualifié n'avaient pas été faites. Les coûts d'emprunt qui sont incorporés dans le coût de l'actif sont inclus dans le coût de la composante de l'immobilisation corporelle connexe. L'incorporation des coûts d'emprunt dans le coût d'un actif prend fin lorsque les activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation sont pratiquement terminées.

Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges pendant la période au cours de laquelle ils sont engagés.

T. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle découlent des regroupements d'entreprises où la Société détient une participation inférieure à 100 %. Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées initialement à la juste valeur ou selon la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle au titre des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. La Société décide au cas par cas quelle méthode d'évaluation elle doit utiliser.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent également découler d'un accord contractuel conclu entre la Société et une autre partie, en vertu duquel l'autre partie fait l'acquisition d'une participation dans un actif ou une activité en particulier, et la Société conserve le contrôle.

Après l'acquisition, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est augmentée ou diminuée de la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle des variations subséquentes de capitaux propres et des paiements faits aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela donne lieu à un solde négatif.

U. Partenariats

Un partenariat est un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. TransAlta est partie à deux catégories de partenariats : les entreprises communes et les coentreprises.

Les entreprises communes impliquent que les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits à l'égard des actifs et des obligations au titre des passifs se rapportant à celle-ci. En général, chaque partie a droit à une quote-part de la production générée par l'actif et assume une quote-part convenue des charges engagées au titre de l'entreprise commune. La Société présente sa participation dans l'entreprise commune dans ses états financiers consolidés en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle et en comptabilisant sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges au titre de sa participation dans l'entreprise commune.

Dans les coentreprises, les coentrepreneurs n'ont aucun droit à l'égard des actifs ou des obligations de la coentreprise. Chaque coentrepreneur a plutôt des droits sur l'actif net du partenariat. La Société présente sa participation dans les coentreprises au moyen de la méthode de la mise en équivalence. Selon la méthode de la mise en équivalence, le placement est initialement comptabilisé au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de la Société dans le résultat net de la coentreprise après la date d'acquisition. L'incidence des transactions entre la Société et les coentreprises est éliminée en fonction de la participation de la Société. Les distributions reçues des coentreprises réduisent la valeur comptable du placement. Tout excédent du coût d'une acquisition moins la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés d'une coentreprise est comptabilisé à titre de goodwill, est inclus dans la valeur comptable du placement et doit être soumis à un test de dépréciation en tant que partie intégrante du placement.

Les placements dans les coentreprises sont soumis à un test de dépréciation à la date de clôture s'il existe une indication objective que le placement a subi une perte de valeur. Les indications objectives peuvent comprendre, par exemple, des facteurs comme les difficultés financières importantes de l'entité émettrice ou des informations sur d'importants changements ayant un effet négatif survenus dans l'environnement technologique, économique, juridique ou de marché dans lequel l'entité émettrice exerce ses activités, qui pourraient indiquer que le coût du placement pourrait ne pas être recouvré. S'il existe une telle indication objective, une perte de valeur est comptabilisée si la valeur recouvrable du placement est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable du placement est calculée d'après la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

V. Incitatifs gouvernementaux

Les incitatifs gouvernementaux sont comptabilisés lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'entité se conformera aux conditions rattachées aux incitatifs et que les incitatifs seront reçus. Lorsque l'incitatif est lié à une charge, il est comptabilisé en résultat net au cours de la même période pendant laquelle les coûts ou les produits connexes sont comptabilisés. Lorsque l'incitatif est lié à un actif, il est comptabilisé en réduction de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et comptabilisée en résultat comme une réduction de l'amortissement sur la durée d'utilité estimée de l'actif connexe.

W. Jugements importants en matière de comptabilité et principales sources d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle exerce son jugement, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges, et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels de la période. Ces estimations sont assujetties à une part d'incertitude. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation et des prix des produits de base, les changements dans la conjoncture économique et les modifications apportées aux lois et aux règlements.

Dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société, la direction exerce divers jugements et fait des estimations à l'égard de questions dont l'issue demeure incertaine au moment de l'établissement des estimations, qui peuvent avoir un effet significatif sur les montants qu'elle comptabilise dans les états financiers consolidés. Des estimations différentes, résultant des principales variables utilisées dans les calculs ou des changements apportés aux estimations utilisées, pourraient avoir des répercussions importantes sur la situation ou la performance financières de la Société. Les jugements importants et les sources d'incertitude relative aux mesures qui en résultent sont décrits ci-dessous :

I. Dépréciation des immobilisations corporelles et du goodwill

Il y a une dépréciation lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT auxquels se rapporte le goodwill excède sa valeur recouvrable, soit sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ou sa valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé. Chaque date de présentation de l'information financière, la Société évalue s'il existe un signe que des pertes de valeur comptabilisées antérieurement n'existent plus ou ont diminué. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, il faut utiliser les informations sur les transactions de tiers pour des actifs similaires et, s'il n'existe pas d'informations disponibles, d'autres techniques d'évaluation, comme les flux de trésorerie actualisés. La valeur d'utilité est calculée d'après la valeur actualisée des meilleures estimations de la direction des flux de trésorerie futurs fondés sur l'utilisation courante et la condition actuelle de l'actif. Pour faire une estimation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou de la valeur d'utilité au moyen des flux de trésorerie actualisés, des estimations doivent être faites et des hypothèses doivent être posées sur les prix de vente, les coûts de la vente, la production, la consommation de combustible, les coûts liés au démantèlement et les autres entrées ou sorties de trésorerie sur la durée de vie des centrales, qui peut s'échelonner entre 30 et 60 ans. Pour formuler ces hypothèses, la direction se

sert d'estimations fondées sur les prix convenus et les prix futurs d'après l'offre et la demande sur le marché dans la région où la centrale est exploitée, les niveaux de production prévus, les interruptions planifiées et non planifiées, les modifications apportées à la réglementation, et la capacité ou les restrictions de transport pour la durée de vie résiduelle de la centrale. Ces estimations et ces hypothèses peuvent changer d'une période à l'autre, et les résultats réels peuvent différer et diffèrent souvent des estimations. De plus, ils peuvent avoir une incidence positive ou négative sur l'imputation pour dépréciation estimée, laquelle incidence pourrait être importante. Les principales hypothèses utilisées en 2012 pour déterminer la valeur recouvrable de la centrale alimentée au charbon de Centralia et des unités 1 et 2 de la centrale de Sundance sont présentées plus en détail à la note 13. L'information relative à l'établissement des UGT en 2013 aux fins des tests de dépréciation de l'actif et du goodwill est présentée aux notes 13 et 25.

II. Contrats de location

Pour déterminer si les CAÉ et les autres contrats de vente d'électricité et d'énergie thermique à long terme de la Société contiennent ou sont des contrats de location, la direction doit faire preuve de jugement pour évaluer si l'exécution de l'accord requiert l'utilisation d'un actif précis et si l'accord donne au client le droit d'utiliser cet actif. Pour les accords qui sont considérés comme contenant ou comme étant des contrats de location, la direction doit poser un jugement pour déterminer si, en substance, tous les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété sont transférés au client ou sont conservés par la Société, afin de comptabiliser l'accord de façon appropriée à titre de contrat de location-financement ou de contrat de location simple. Ces jugements peuvent être importants et influencer sur la façon dont la Société classe les montants liés à l'accord à titre d'immobilisations corporelles ou de créances liées à un contrat de location-financement dans les états de la situation financière consolidés et, par conséquent, la valeur de certains éléments de produits et de charges dépend de ces classements.

III. Impôts sur le résultat

La préparation des états financiers consolidés requiert une estimation des impôts sur le résultat ou de la provision pour impôts sur le résultat pour chaque territoire où la Société exerce ses activités. Le processus suppose aussi une estimation des impôts exigibles et des impôts qui devraient être payables ou recouvrables dans l'avenir, qui sont appelés impôts différés. L'impôt différé découle des effets des différences temporaires attribuables à des éléments dont le traitement aux fins fiscales diffère du traitement aux fins comptables. L'incidence fiscale de ces différences est prise en compte dans les états de la situation financière consolidés à titre d'actifs et de passifs d'impôt différé. Il convient également de déterminer la probabilité que le résultat imposable futur de la Société sera suffisant pour permettre le recouvrement des actifs d'impôt différé. Dans la mesure où le recouvrement est improbable, les actifs d'impôt différé devront être réduits. La direction doit avoir recours à son jugement pour évaluer les interprétations, les lois et les règlements fiscaux qui changent constamment, de façon à s'assurer de l'intégralité et de la présentation fiable des actifs et passifs d'impôt différé. L'utilisation d'interprétations et de traitements différents des estimations de la Société pourrait avoir des effets importants sur le montant comptabilisé au titre des actifs et des passifs d'impôt différé.

IV. Instruments financiers et instruments dérivés

Les instruments financiers et les instruments dérivés de la Société sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations initiales et subséquentes de la juste valeur ont une incidence sur le résultat présenté au cours de la période où la variation a eu lieu. Les justes valeurs des instruments financiers et des instruments dérivés sont classées dans trois niveaux. Les justes valeurs du niveau III sont calculées en utilisant des données d'entrée relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas facilement observables. La juste valeur est classée d'après une hiérarchie à trois niveaux, qui est présentée et décrite de manière plus détaillée à la note 19. Les justes valeurs de certains instruments financiers et dérivés sont classées dans le niveau III, car ceux-ci ne sont pas négociés par la Société sur une Bourse active ou se prolongent au-delà de la période où des cours sont disponibles et nécessitent l'utilisation de techniques ou de modèles d'évaluation internes pour établir la juste valeur. Le calcul de la juste valeur de ces contrats et de ces instruments dérivés peut être complexe et repose sur des jugements et des estimations portant, entre autres, sur les prix futurs, la volatilité et la liquidité. Cette estimation de la juste valeur n'est pas nécessairement une indication des montants qui seront réalisés ou réglés, et les variations de ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée. La juste valeur peut fluctuer considérablement et peut être favorable ou défavorable selon la conjoncture du marché. La Société doit faire preuve de jugement lorsqu'elle détermine si une transaction prévue hautement probable désignée à titre de couverture de flux de trésorerie aura lieu selon ses estimations au chapitre des prix et de la production pour permettre l'exécution de la transaction future.

V. Frais de mise en valeur de projets

Les frais de mise en valeur de projets sont incorporés au coût de l'actif selon la méthode comptable décrite à la note 2 K). La direction doit exercer son jugement pour déterminer s'il y a des raisons de croire que les frais futurs pourront être recouverts et que les efforts fournis seront une source de valeur future pour la Société, dans le cadre de la détermination du montant à incorporer dans le coût de l'actif.

VI. Provisions pour frais de démantèlement et de remise en état

TransAlta comptabilise des provisions au titre des obligations de démantèlement et de remise en état comme il est décrit à la note 2 N) et à la note 28. Les provisions initiales pour frais de démantèlement et leurs variations subséquentes sont déterminées selon la meilleure estimation de la Société des dépenses au comptant requises, ajustées pour tenir compte des risques et des incertitudes inhérents au calendrier et au montant du règlement. Les dépenses au comptant estimées sont évaluées à la valeur actualisée selon un taux d'actualisation avant impôts et taxes courant ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché. Toute variation des flux de trésorerie estimés, des taux d'intérêt du marché ou du calendrier pourrait avoir une incidence importante sur la valeur comptable de la provision.

VII. Durée d'utilité des immobilisations corporelles

Chaque composante importante d'un élément des immobilisations corporelles est dépréciée sur sa durée d'utilité estimée. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est estimée d'après les faits et les résultats passés, compte tenu de la durée matérielle prévue de l'actif, des ententes et des contrats de vente à long terme en cours, de la demande courante et prévue, de la désuétude technologique possible et de la réglementation. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est examinée au moins une fois l'an afin d'assurer qu'elle continue d'être appropriée.

VIII. Avantages du personnel

La Société offre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, comme les régimes d'assurance-maladie et d'assurance dentaire, à ses employés. Le coût de ces prestations dépend de nombreux facteurs, y compris des résultats réels et des estimations et hypothèses concernant les résultats futurs des régimes.

Le passif au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes inclus dans la charge de rémunération annuelle sont touchés par les estimations relatives à ce qui suit :

- des données démographiques sur les employés, notamment l'âge, le salaire, la durée d'emploi, les cotisations versées et le rendement des actifs des régimes;
- les effets des changements aux dispositions des régimes;
- les changements d'hypothèses actuarielles importantes, notamment les salaires, l'augmentation des coûts des soins de santé et les taux d'actualisation.

En raison de la complexité de l'évaluation des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, un changement au titre de l'estimation de l'un de ces facteurs peut avoir une incidence importante sur la valeur comptable de l'obligation au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi ou les charges connexes. Ces hypothèses sont examinées tous les ans afin d'assurer qu'elles sont toujours appropriées.

IX. Autres provisions

Lorsqu'il y a lieu, TransAlta comptabilise les provisions découlant des activités d'exploitation continues, comme l'interprétation et l'application des modalités des contrats, les poursuites en instance et les réclamations en cas de pour force majeure. Ces provisions et changements subséquents qui peuvent leur être apportés sont déterminés selon la meilleure estimation de la Société de l'issue de l'événement sous-jacent et peuvent également subir l'incidence des estimations formulées par des tiers, selon les exigences contractuelles. Le montant réel des provisions qui pourrait être requis peut être considérablement différent du montant comptabilisé.

3. Modifications comptables

A. Adoption de nouvelles normes IFRS ou de normes IFRS modifiées

Le 1^{er} janvier 2013, la Société a adopté les nouvelles normes comptables suivantes qui ont été publiées par l'IASB :

I. IFRS 10, États financiers consolidés

L'IFRS 10 remplace les sections de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, qui abordent les états financiers consolidés, et l'interprétation 12, *Consolidation – Entités ad hoc*, de la Standing Interpretations Committee («SIC»). L'IFRS 10 définit le principe de contrôle, établit le contrôle comme étant la base pour déterminer si les entités doivent être consolidées et fournit des lignes directrices sur la manière d'appliquer le principe de contrôle afin de déterminer si un investisseur contrôle une entité émettrice. Selon l'IFRS 10, un investisseur exerce un contrôle sur une entité lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies : i) il exerce un pouvoir sur l'entité émettrice, ii) il est exposé ou a droit aux rendements variables découlant de l'entité et iii) il a la capacité d'influer sur les rendements qu'il obtient.

L'IFRS 10 a été appliquée rétrospectivement par la Société, qui a réévalué si, au 1^{er} janvier 2013, elle détenait le contrôle de toutes les entités qu'elle consolidait précédemment. Aucun changement relatif aux entités contrôlées et consolidées par la Société n'est survenu par la suite de l'adoption de l'IFRS 10.

II. IFRS 11, Partenariats

L'IFRS 11 remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et la SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. L'IFRS 11 présente une approche fondée sur les principes aux fins de la comptabilisation des partenariats selon laquelle l'entité doit comptabiliser ses droits et obligations contractuels découlant de sa participation à des partenariats. Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. En vertu de l'IFRS 11, les partenariats sont classés soit comme une entreprise commune, soit comme une coentreprise, tandis que, selon l'IAS 31, ils étaient classés comme un actif contrôlé conjointement, une activité contrôlée conjointement ou une entité contrôlée conjointement. Selon l'IFRS 11, il faut utiliser la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation des participations dans les coentreprises, alors que l'IAS 31 permettait de choisir entre la méthode de la mise en équivalence

et la méthode de la consolidation proportionnelle pour la comptabilisation des entités contrôlées conjointement. Dans le cas des entreprises communes, selon l'IFRS 11, chaque partie comptabilise la quote-part de ses actifs, passifs, produits et charges du partenariat, ce qui entraîne généralement l'utilisation de la méthode de la consolidation proportionnelle.

L'IFRS 11 a été appliquée rétrospectivement par la Société, qui a réévalué les types de partenariats et a comptabilisé chaque partenariat existant au 1^{er} janvier 2013. Cette application n'a pas eu d'incidence importante.

III. IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

L'IFRS 12 vise à accroître les informations à fournir à l'égard des intérêts que détient une entité dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées consolidées et non consolidées (entités *ad hoc*). L'IFRS 12 vise à ce que l'entité fournisse des informations qui aideront les utilisateurs des états financiers à évaluer la nature de ses intérêts dans d'autres entités et les risques qui y sont associés ainsi que l'incidence de ces intérêts sur ses états financiers. Les informations à fournir découlant de l'adoption de l'IFRS 12 sont présentées aux notes 14, 18 et 29.

IV. IFRS 13, Évaluation de la juste valeur

L'IFRS 13 établit des lignes directrices uniques pour toutes les évaluations de la juste valeur exigées par d'autres normes IFRS, clarifie la définition de la juste valeur et rehausse les informations à fournir sur les évaluations de la juste valeur. L'IFRS 13 s'applique lorsque d'autres IFRS imposent ou permettent des évaluations de la juste valeur ou la communication d'informations à leur sujet. L'IFRS 13 précise comment une entité doit évaluer la juste valeur et présenter de l'information à cet égard. Elle ne précise pas quand une entité doit évaluer un actif, un passif ou ses propres instruments de capitaux propres à la juste valeur. L'adoption prospective de l'IFRS 13 par la Société le 1^{er} janvier 2013 n'a eu aucune d'incidence financière importante sur sa situation financière ou les résultats de ses activités d'exploitation consolidés; toutefois, certaines informations additionnelles ou plus détaillées doivent être fournies et sont présentées à la note 19.

V. IAS 1, Présentation des états financiers

Les modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, publiées en juin 2011, visaient à améliorer l'uniformité et la clarté de la présentation des postes du résultat global en exigeant que les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global soient regroupés en fonction du fait qu'ils seront ultérieurement reclassés ou non, en résultat net. Les états du résultat global consolidés ont été remaniés afin de répondre aux exigences en matière de regroupement.

VI. IAS 19, Avantages du personnel

Les modifications apportées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, visent à améliorer la comptabilisation et la présentation des régimes à prestations définies, et la communication d'informations à leur sujet. Selon les modifications, les variations des obligations au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes doivent être comptabilisées lorsqu'elles surviennent, éliminant ainsi la «méthode du corridor» auparavant permise. Tous les écarts actuariels doivent être comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global, et le montant net du passif ou de l'actif au titre du régime de retraite doit être comptabilisé dans le montant total du déficit ou de l'excédent.

Les autres modifications se rapportent à la présentation, en trois composantes, des variations des obligations au titre des prestations définies et des actifs des régimes : le coût des services et le coût financier net sont comptabilisés dans le résultat net, et la réévaluation est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La notion du coût financier net aux termes des modifications élimine celle du rendement attendu des actifs des régimes auparavant comptabilisé en résultat net.

La Société calcule le coût financier net de ses régimes à prestations définies en appliquant le taux d'actualisation au début de la période au passif net des régimes à prestations définies au début de la période. Le rendement attendu des actifs des régimes n'est plus calculé et n'est plus comptabilisé dans la charge au titre des régimes de retraite. L'élimination de la méthode du corridor n'a pas eu d'incidence étant donné que, depuis l'adoption des IFRS, la Société a comptabilisé les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils sont survenus.

Au moment de l'adoption, la Société a appliqué les modifications rétrospectivement. L'incidence de cette adoption, au 31 décembre 2012 et au 1^{er} janvier 2012, consiste en une hausse de la charge cumulative au titre des régimes de retraite avant impôts et taxes des périodes précédentes de respectivement 17 millions de dollars et 11 millions de dollars (de respectivement 12 millions de dollars et 8 millions de dollars après impôts et taxes), entraînée par l'application des exigences liées au coût financier net.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, les charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ont augmenté de 4 millions de dollars (7 millions de dollars en 2011) en raison de la hausse de la charge au titre des régimes de retraite et les pertes actuarielles nettes après impôts et taxes sur les régimes à prestations définies présentées dans les autres éléments du résultat global ont diminué de 3 millions de dollars (5 millions de dollars en 2011).

VII. Interprétation 20, Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert («IFRIC 20»)

L'IFRIC 20 précise les exigences liées à la comptabilisation des frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert. Les frais de découverte sont les frais rattachés à l'enlèvement des stériles d'une mine à ciel ouvert pour avoir accès aux gisements de minerais. L'interprétation indique à quel moment l'opération de découverte devrait mener à la comptabilisation d'un actif et comment cet actif devrait être évalué initialement et dans les périodes subséquentes.

La Société comptabilise un actif au titre des activités de découverte pour la mine de Highvale lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies : i) il est probable que les avantages futurs associés à l'amélioration de l'accès aux réserves de charbon dans le cadre des activités de découverte seront réalisés, ii) la composante de la réserve de charbon pour laquelle l'accès a été amélioré peut être identifiée et iii) les coûts liés aux activités de découverte relatifs à cette composante peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts comprennent les coûts directement engagés pour mener les activités de découverte ainsi qu'une répartition des frais généraux directement attribuables. L'actif au titre des activités de découverte qui en découle est amorti selon le mode de l'unité de production sur la durée d'utilité attendue de la composante identifiée à laquelle il a trait. L'amortissement est comptabilisé comme composante du coût standard des stocks de charbon.

Comme l'exige la disposition transitoire de l'IFRIC 20, la Société a appliqué l'interprétation aux frais de découverte engagés dans le cadre de l'exploitation à partir du 1^{er} janvier 2011, soit la première période de présentation qui sera présentée dans les états financiers annuels de la Société de l'exercice qui prendra fin le 31 décembre 2013, ce qui a entraîné des ajustements au titre des résultats de 2012. L'incidence de cette application sur les états de la situation financière consolidés au 31 décembre 2012 a été la comptabilisation de frais de 9 millions de dollars au titre d'un actif lié aux activités de découverte et l'augmentation de 2 millions de dollars des stocks de charbon, qui ont été classés à titre de stocks, ainsi que l'accroissement de 3 millions de dollars des passifs d'impôt différé et la diminution de 8 millions de dollars du déficit non distribué. L'incidence de cette application sur les états de la situation financière consolidés au 1^{er} janvier 2012 a été la comptabilisation de frais de 9 millions de dollars au titre d'un actif lié aux activités de découverte et la diminution de 2 millions de dollars des stocks de charbon, qui ont été classés à titre de stocks, ainsi que l'accroissement de 2 millions de dollars des passifs d'impôt différé et l'augmentation de 5 millions de dollars des résultats non distribués.

L'incidence de la modification de la méthode comptable sur les comptes de résultat consolidés a été une réduction de 4 millions de dollars (7 millions de dollars en 2011) au poste Combustible et achats d'électricité pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le résultat net par action de base et dilué attribuable aux porteurs d'actions ordinaires pour 2012 a diminué de 0,01 \$ (néant en 2011) en raison des incidences des normes IAS 19 et IFRIC 20.

VIII. IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir

Les modifications apportées à l'IFRS 7 comprennent la présentation d'informations sur tous les instruments financiers comptabilisés qui sont compensés selon l'IAS 32. Les modifications exigent également la présentation d'informations sur les instruments financiers comptabilisés faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoires et d'autres accords semblables même s'ils ne sont pas compensés selon l'IAS 32. Les informations à fournir découlant de ces modifications sont présentées à la note 20.

IX. Améliorations annuelles de 2009 à 2011

En mai 2012, l'IASB a publié un recueil de modifications non urgentes mais nécessaires qui ont été apportées à plusieurs IFRS dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles. Les modifications, le cas échéant, ont été appliquées par la Société le 1^{er} janvier 2013. Les modifications, généralement de nature technique et ayant une portée étroite, n'ont eu aucune incidence importante sur la situation financière consolidée ou les résultats des activités d'exploitation consolidés de la Société.

B. Changements comptables de l'exercice

Modification des estimations - Durées d'utilité

Au cours de 2013, la direction a effectué un examen détaillé des durées d'utilité estimées des actifs de nos centrales hydroélectriques, en ce qui concerne, entre autres, notre programme d'entretien du cycle de vie économique et l'état actuel des actifs. Par conséquent, la charge d'amortissement a été réduite de 5 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, et devrait être réduite de 5 millions de dollars annuellement par la suite.

C. Modifications comptables de l'exercice précédent

Modification des estimations - Durées d'utilité

Par suite des modifications apportées à la réglementation fédérale canadienne qui exige que les centrales alimentées au charbon cessent leurs activités après 50 ans d'exploitation, la société a examiné les durées d'utilité de ses centrales alimentées au charbon et des actifs miniers de charbon connexes de l'Alberta et a prolongé les durées d'utilité jusqu'à un maximum de 50 ans, lorsque la réglementation le permet. Le projet de règlement précédent proposait la fermeture des installations après 45 ans. Par conséquent, la charge d'amortissement a été réduite de 12 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, par rapport à 2011.

D. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation de la période considérée. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net présenté antérieurement.

E. Modifications comptables futures

Les nouvelles normes comptables ou les normes comptables modifiées applicables qui ont déjà été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur et que la Société n'a pas encore appliquées, sont les suivantes :

I. IFRS 9, *Instruments financiers*

En novembre 2009, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace les exigences en matière de classement et d'évaluation de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, pour les actifs financiers. Les actifs financiers doivent être classés et évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net ou des autres éléments du résultat global, selon le modèle de gestion de l'entité utilisé pour gérer les actifs financiers, et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie des actifs financiers.

En octobre 2010, l'IASB a publié des ajouts à l'IFRS 9 concernant les passifs financiers. Les ajouts portent sur le problème de la volatilité du résultat net découlant du choix posé par un émetteur d'évaluer un passif à la juste valeur et exigent que la part de la variation de la juste valeur découlant des changements au titre du risque de crédit propre à l'entité soit présentée dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net.

En novembre 2013, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9 introduisant un nouveau modèle général de comptabilité de couverture, qui vise à être plus simple et à mettre davantage l'accent sur la façon dont une entité gère ses risques. D'autres modifications apportées permettent à une entité publiante de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations de son propre risque de crédit liées aux passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'IASB a par ailleurs annulé la date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9, qui était fixée au 1^{er} janvier 2015. Il choisira une nouvelle date d'entrée en vigueur lorsque le projet lié à l'IFRS 9 touchera presque à sa fin. Les entités peuvent toujours adopter de façon anticipée les dispositions finales et publiées de l'IFRS 9.

La Société ne prévoit pas d'incidence majeure découlant de ces normes, mais elle continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de ces modifications sur les états financiers consolidés.

II. IAS 36, *Dépréciation d'actifs (Informations à fournir sur la valeur recouvrable)*

En mai 2013, l'IASB a publié des modifications aux obligations d'information de l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. Ces modifications précisent que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT doit être présentée seulement pour les périodes au cours desquelles une perte ou une reprise de valeur a été comptabilisée. Des informations supplémentaires relatives au niveau de la hiérarchie des justes valeurs de l'IFRS 13 et aux techniques d'évaluation et hypothèses clés sont exigées, dans certaines circonstances, lorsqu'une perte ou une reprise de valeur est comptabilisée et que le montant recouvrable est fondé sur la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les modifications apportées aux obligations d'information doivent être appliquées rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

III. IAS 32, *Compensation des actifs financiers et des passifs financiers*

En décembre 2011, l'IASB a publié les modifications apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Les modifications visent à clarifier certains aspects des directives existantes sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers en raison de la diversité d'application des exigences liées à la compensation et entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

4. TransAlta Renewables Inc.

Le 28 mai 2013, la Société a annoncé la création d'une nouvelle filiale, TransAlta Renewables Inc. («TransAlta Renewables»), pour offrir aux investisseurs la possibilité d'investir directement dans un portefeuille de centrales d'énergie renouvelable assujetties en grande partie à des contrats. La Société conserve le contrôle de TransAlta Renewables et consolide les résultats de celle-ci. Par conséquent, tout emprunt impayé ou toute transaction entre la Société et TransAlta Renewables est éliminé dans les états financiers consolidés de la Société.

A. Transfert des actifs de production

Le 9 août 2013, la Société a transféré 28 actifs de production d'énergie éolienne et d'hydroélectricité détenus indirectement à TransAlta Renewables en vendant la totalité des actions émises et en circulation de deux filiales : Canadian Hydro Developers, Inc. («CHD») et Western Sustainable Power Inc. En contrepartie du transfert, la Société a reçu : i) 66,7 millions d'actions ordinaires de TransAlta Renewables évaluées

à 10,00 \$ l'action pour une contrepartie totale en actions de 667 millions de dollars; ii) un billet relatif à la clôture à recevoir d'un montant de 187 millions de dollars; iii) un billet à court terme à recevoir d'un montant de 250 millions de dollars; iv) un billet relatif à l'acquisition à recevoir d'un montant de 30 millions de dollars; et v) un prêt amortissable à recevoir d'un montant de 200 millions de dollars.

B. Premier appel public à l'épargne sous forme d'actions ordinaires

Le 31 juillet 2013, TransAlta Renewables a déposé un prospectus définitif qui visait à autoriser le placement de 20,0 millions de ses actions ordinaires à émettre en vertu des modalités d'une convention de prise ferme à un prix de 10,00 \$ l'action ordinaire (le «placement»). TransAlta Renewables a attribué aux preneurs fermes une option (l'«option de surallocation»), pouvant être exercée en totalité ou en partie pendant une période de 30 jours suivant la clôture, afin d'acheter, au prix d'offre, jusqu'à 3,0 millions d'actions ordinaires supplémentaires (représentant 15 % des actions ordinaires offertes dans le cadre du prospectus).

Le 29 août 2013, TransAlta Renewables a réalisé le placement et a émis 20,0 millions d'actions ordinaires pour un produit brut de 200 millions de dollars. Le produit net du placement a été utilisé par TransAlta Renewables afin de rembourser le billet relatif à la clôture de 187 millions de dollars émis à la Société. Le 29 août 2013, les preneurs fermes ont exercé leur option de surallocation en partie pour acheter 2,1 millions d'actions ordinaires supplémentaires au prix d'offre de 10,00 \$ l'action ordinaire pour un produit brut de 21 millions de dollars. TransAlta Renewables a affecté le produit net tiré de l'exercice partiel de l'option de surallocation à la réduction d'une partie de l'encours aux termes du billet relatif à l'acquisition émis à TransAlta. Le solde du capital de 9 millions de dollars aux termes du billet relatif à l'acquisition après paiement a été converti en 0,9 million d'actions ordinaires de TransAlta Renewables selon un ratio d'une action ordinaire pour chaque montant de 10,00 \$ à verser à la Société en vertu du billet relatif à l'acquisition. Après la conclusion des transactions, la Société détient 92,6 millions d'actions ordinaires de TransAlta Renewables, représentant une participation de 80,7 %. En tout, la Société a reçu une contrepartie en espèces de 207 millions de dollars, déduction faite des commissions et des charges.

Depuis le 9 août 2013, le résultat net et le total du résultat global attribuable à la participation cédée de 19,3 % sont reflétés respectivement dans le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et le total du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, respectivement dans les comptes de résultat consolidés et les états du résultat global consolidés. L'excédent de la contrepartie obtenue sur la valeur comptable nette de la cession de la participation s'est élevé à 4 millions de dollars et a été comptabilisé dans les résultats non distribués (le déficit non distribué). Au 31 décembre 2013, l'actif net attribuable à la participation cédée de 19,3 % était reflété dans les capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle dans les états de la situation financière consolidés.

5. Réclamation en Californie

Par suite des plaintes déposées par la San Diego Gas & Electric Company, le procureur général de la Californie et d'autres organismes gouvernementaux, la Federal Energy Regulatory Commission («FERC») a exigé que TransAlta rembourse environ 47 millions de dollars américains pour les ventes qu'elle a effectuées sur les marchés organisés du California Power Exchange, du California Independent System Operator et du California Department of Water Resources au cours de la période 2000-2001. De plus, les parties de la Californie ont présenté une requête pour obtenir des remboursements additionnels qui a été rejetée jusqu'à présent par la FERC. TransAlta a constitué une provision de 47 millions de dollars américains au cas où elle serait tenue de rembourser des montants. La décision définitive ne devrait pas être rendue dans un avenir rapproché.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, TransAlta a imputé, au titre d'un règlement éventuel des litiges en cours avec des parties en Californie, une charge avant impôts et taxes d'environ 52 millions de dollars américains.

6. Remise en service des unités 1 et 2 de la centrale de Sundance

En décembre 2010, les activités des unités 1 et 2 de la centrale de Sundance de la Société ont été interrompues en raison de conditions observées dans les chaudières des deux unités. Le 20 juillet 2012, un groupe d'arbitrage a conclu que les unités 1 et 2 n'étaient pas détruites sur le plan économique, selon les modalités du CAÉ, et que la Société devait remettre les unités en service. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, l'incidence sur le résultat avant impôts et taxes de la décision qui a été comptabilisée au poste Remise en service des unités 1 et 2 de la centrale de Sundance dans les comptes de résultat consolidés s'établissait à 254 millions de dollars.

Au cours de 2013, des composantes d'un montant de 25 millions de dollars ont été retirées par suite des travaux effectués pour la remise en service des unités. L'unité 1 de la centrale de Sundance a été remise en service le 2 septembre 2013. L'unité 2 a été remise en service le 4 octobre 2013. La Société a émis des avis aux acheteurs concernant la fin de la période de l'interruption pour cause de force majeure pour les deux unités.

7. SunHills Mining Limited Partnership

Le 17 janvier 2013, la Société a pris en charge le contrôle de l'exploitation et la gestion de la mine de Highvale de Prairie Mines and Royalty Ltd. («PMRL») par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive SunHills Mining Limited Partnership («SunHills»). Les employés de PMRL travaillant à la mine de Highvale se sont vu offrir un emploi par SunHills, qui a accepté d'assumer la responsabilité de certaines obligations au titre des prestations de retraite et de la capitalisation du régime de retraite, lesquelles étaient financées par la Société au moyen de paiements effectués dans le cadre de contrats d'exploitation minière de PMRL. Par conséquent, une perte avant impôts et taxes de 29 millions de dollars a été comptabilisée au cours du premier trimestre, avec les passifs correspondants.

La Société a aussi signé des contrats de location-financement visant certains éléments de matériel minier utilisés par PMRL ou affectés à celle-ci dans le cadre des activités d'exploitation minière. Par conséquent, 33 millions de dollars de matériel minier ont été incorporés dans le coût des immobilisations corporelles, et les obligations au titre du contrat de location-financement connexe ont été comptabilisées au cours de 2013. À la fin des contrats, la Société a le droit d'acheter les actifs pour une somme nominale. Les montants à payer en vertu des contrats de location-financement sont présentés plus en détail à la note 12 B).

8. Acquisitions et cessions

A. Acquisitions

I. 2013

Le 20 décembre 2013, la Société a conclu l'acquisition d'un parc éolien de 144 mégawatts («MW») au Wyoming («parc éolien du Wyoming») d'une société affiliée de NextEra Energy Resources, LLC. Le total de la contrepartie en espèces transférée a été de 102 millions de dollars américains (109 millions de dollars). Cette acquisition représente le premier projet éolien dans l'ouest des États-Unis pour TransAlta et cadre avec la stratégie de la Société qui est d'accroître sa plateforme d'énergie renouvelable et sa présence dans cette région.

À la date d'acquisition, la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge est comme suit :

Actifs :	
Immobilisations corporelles	79
Immobilisations incorporelles	20
Goodwill	13
Total des actifs acquis	112
Passifs :	
Provision pour frais de démantèlement et de remise en état	3
Total des passifs pris en charge	3
Total de la contrepartie transférée	109

Le goodwill découlant de l'acquisition s'explique surtout par les prévisions de la Société qui s'attendent à une croissance du marché et des occasions de développement dans la région. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill étant donné qu'ils ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles identifiables. La totalité du goodwill devrait être déductible aux fins fiscales.

La comptabilisation initiale de l'acquisition a été établie à titre provisoire, puisque certains choix fiscaux conjoints n'ont pas encore été convenus entre la Société et le vendeur ni effectués. Les montants découlant de ces choix pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs à la date d'acquisition.

Les produits des activités ordinaires de 1 million de dollars et un résultat net de 1 million de dollars attribuables aux activités du parc éolien du Wyoming ont été inclus dans le résultat net à partir du 20 décembre 2013.

II. 2012

Le 28 septembre 2012, la Société a acquis la centrale de Solomon de 125 MW située en Australie-Occidentale auprès de Fortescue Metal Groups Ltd. («Fortescue») au coût de 318 millions de dollars américains. La centrale a été mise en service au cours du quatrième trimestre de 2013. L'installation est visée par un contrat d'achat d'électricité (le «contrat») à long terme avec Fortescue ayant une durée initiale de 16 ans à partir d'octobre 2012, à l'expiration duquel Fortescue aura le choix de prolonger le contrat pour cinq années supplémentaires conformément aux mêmes modalités ou d'acquiescer l'installation. La Société a comptabilisé l'installation et le contrat connexe comme un contrat de location-financement où TransAlta est le bailleur (voir la note 12A)).

III. 2011

Le 1^{er} novembre 2011, la Société a acquis la tranche restante de 50 % de l'actif contrôlé conjointement par Taylor Hydro auprès de Capital Power, coentrepreneur, en contrepartie de 7 millions de dollars. La Société ayant obtenu le contrôle de l'entreprise, l'ensemble des actifs a été évalué à nouveau à la juste valeur à la date d'acquisition.

B. Cessions

Au cours de 2013, la Société a réalisé un profit avant impôts et taxes de 10 millions de dollars lié à la vente de terrains et un profit avant impôts et taxes de 2 millions de dollars lié à la vente de permis de captation d'eau en Colombie-Britannique.

En 2011, la Société a vendu son installation de biomasse située à Grande Prairie. La vente a pris effet le 1^{er} septembre 2011 et a été conclue le 1^{er} octobre 2011. Par conséquent, la Société a réalisé un profit avant impôts et taxes de 9 millions de dollars. Au cours de 2012, la Société a réalisé un profit avant impôts et taxes de 3 millions de dollars, attribuable au versement de la contrepartie restante par suite de l'atteinte de conditions portant sur des éléments environnementaux par l'acquéreur.

9. Profit à la vente (provision à l'égard) d'une garantie

Au cours de septembre 2012, la Société a vendu sa réclamation à l'égard de MF Global Inc. relativement au remboursement d'une garantie de 36 millions de dollars américains qu'elle avait fournie, pour un produit net de 33 millions de dollars américains. Par conséquent, un profit avant impôts et taxes de 15 millions de dollars (11 millions de dollars après impôts et taxes) a été réalisé. La réclamation, déposée au cours du premier trimestre de 2012, avait trait surtout à la garantie de la Société au titre des opérations de change à terme standardisées.

En octobre 2011, MF Global Holdings Ltd. a demandé la protection de la loi américaine sur les faillites. MF Global Holdings Ltd. est la société mère de MF Global Inc. à laquelle TransAlta faisait appel à titre de courtier pour certaines opérations sur des produits de base. MF Global Inc. n'a pas demandé cette protection en 2011, mais, en vertu de la *Securities Investor Protection Act* des États-Unis, la Securities Investor Protection Corp. supervisait la liquidation des actifs du courtier pour dégager des sommes à rendre aux clients. Un fiduciaire a été nommé pour prendre le contrôle des actifs de MF Global Inc. et en assurer la liquidation et remettre la garantie aux clients. Une partie importante de la garantie de TransAlta se rapportait à la garantie au titre des transactions liées aux contrats de change à terme standardisés qui aurait été conservée dans des comptes au Royaume-Uni et faisait l'objet d'un litige entre le fiduciaire des États-Unis et l'administrateur du Royaume-Uni. En décembre 2011, TransAlta avait une garantie nette d'environ 36 millions de dollars américains auprès de MF Global Inc. et, en raison du recouvrement incertain de la garantie, une provision de 18 millions de dollars américains a été comptabilisée. Au 31 décembre 2011, le montant net de cette garantie a été reclassé dans les états de la situation financière consolidés à titre d'actifs non courants.

10. Recouvrement d'assurance

Au cours de 2013, la Société a réalisé un profit avant impôts et taxes de 8 millions de dollars lié aux demandes d'assurance relatives aux interruptions des activités en raison des inondations au cours du deuxième trimestre de 2013 et des interruptions fortuites survenues en 2011 aux centrales alimentées au gaz et aux centrales hydroélectriques de la Société.

11. Charges selon leur nature

Les charges sont classées selon leur nature comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2013		2012		2011	
	Combustible et achats d'électricité	Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	Combustible et achats d'électricité	Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	Combustible et achats d'électricité	Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration
Combustible	778	-	645	-	714	-
Achats d'électricité	85	-	63	-	138	-
Amortissement	58	-	41	-	40	-
Salaires et avantages sociaux	5	251	4	261	3	296
Autres charges d'exploitation	-	265	-	238	-	256
Total	926	516	753	499	895	552

12. Contrats de location

A. La Société à titre de bailleur

I. Contrats de location-financement

Les montants à recevoir en vertu des contrats de location-financement de la Société, y compris les contrats de location-financement de la centrale de cogénération de Fort Saskatchewan et de la centrale de Solomon, se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	2013		2012	
	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
Moins de un an	50	46	46	43
De deux ans à cinq ans inclusivement	209	143	194	132
Plus de cinq ans	494	160	513	158
	753	349	753	333
Déduire : produits tirés des contrats de location-financement non gagnés	548	-	558	-
Ajouter : valeur résiduelle non garantie	175	31	164	26
Total des créances au titre des contrats de location-financement	380	380	359	359
Inclus dans les états de la situation financière consolidés à titre de :				
Partie courante des créances au titre des contrats de location-financement	3		2	
Créances au titre des contrats de location-financement	377		357	
	380		359	

Les taux d'intérêt inhérents aux contrats de location sont fixés à la date de signature du contrat pour toute la durée du contrat de location et s'élèvent à environ 17 % par année et 12 % par année respectivement pour les contrats de location-financement de Fort Saskatchewan et de Solomon.

II. Contrats de location simple

Plusieurs CAÉ et autres contrats à long terme respectent les critères des contrats de location simple. Le total des produits locatifs, y compris les loyers conditionnels, liés à ces contrats et comptabilisés dans les produits des activités ordinaires des comptes de résultat consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est établi à 208 millions de dollars (188 millions de dollars en 2012 et 159 millions de dollars en 2011).

B. La Société à titre de preneur

I. Contrats de location-financement

Les montants à payer en vertu des contrats de location-financement pour le matériel minier (voir la note 7) se présentent comme suit :

Au	31 décembre 2013	
	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
Moins de un an	9	9
De deux ans à cinq ans inclusivement	18	16
	27	25
Déduire : charge d'intérêt	2	-
Total des obligations au titre des contrats de location-financement	25	25
Inclus dans les états de la situation financière consolidés à titre de :		
Partie courante des obligations au titre des contrats de location-financement	8	
Obligations au titre des contrats de location-financement	17	
	25	

II. Contrats de location simple

TransAlta a des contrats de location simple en place pour des bâtiments, des véhicules et divers types d'équipement.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, un montant de 10 millions de dollars (13 millions de dollars en 2012 et 12 millions de dollars en 2011) a été passé en charges dans les comptes de résultat consolidés au titre de ces contrats de location simple. La Société n'a reçu ou effectué aucun paiement de sous-location, ni versé aucun loyer conditionnel au titre de ces contrats de location simple.

Les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit :

2014	12
2015	10
2016	10
2017	8
2018	7
2019 et par la suite	52
Total des paiements minimaux au titre de la location	99

13. Imputations et reprises pour dépréciation d'actifs**A. Énergies renouvelables**

Au cours de 2013, la Société a comptabilisé une imputation pour dépréciation avant impôts et taxes totalisant 4 millions de dollars relativement à trois actifs hydroélectriques assujettis à des contrats au sein de nos centrales d'énergies renouvelables. Les actifs ont été dépréciés en raison surtout d'une augmentation des dépenses d'investissement et des charges d'exploitation futures résultant des évaluations effectuées. Les tests de dépréciation annuels sont fondés sur des estimations de la juste valeur moins les coûts de la vente, découlant des prévisions à long terme. Ces pertes de valeur ont été incluses dans le secteur Production.

Au cours de 2012, la Société a comptabilisé une imputation pour dépréciation avant impôts et taxes de 18 millions de dollars relativement à cinq actifs au sein des centrales d'énergies renouvelables. Les dépréciations sont le résultat du test de dépréciation annuel fondé sur des estimations de la juste valeur moins les coûts de la vente, découlant des prévisions à long terme et des prix observés sur les marchés. Les actifs ont été dépréciés surtout en raison des attentes quant à une baisse des prix du marché. Ces pertes de valeur ont été incluses dans le secteur Production.

B. Capacité marchande en Alberta

En 2013, dans le cadre du processus annuel d'évaluation de la dépréciation, il a été établi que les centrales albertaines de la Société ayant une capacité marchande importante devraient être considérées comme une unité génératrice de trésorerie (l'«UGT marchande de l'Alberta»). Auparavant, la dépréciation de chaque centrale faisait l'objet d'un test distinct. Parmi les raisons de ce changement, citons la prise en compte des règlements finaux publiés par le gouvernement fédéral canadien en septembre 2012 régissant les émissions de gaz à effet de serre et la durée d'utilité totale de 50 ans des centrales alimentées au charbon au Canada, et l'amélioration de l'approche et des pratiques de la Société en matière de gestion des risques à l'égard de son exposition au prix du marché du gros en Alberta. Les règlements finaux prévoient quelques années d'exploitation additionnelles et une souplesse accrue à l'égard des centrales au charbon albertaines de la Société et ont amené, en partie, la Société à élargir ses vues quant à la gestion de son exposition au prix du marché du gros en Alberta. Même si aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2013 pour l'UGT marchande de l'Alberta, des dépréciations avant impôts et taxes totalisant 23 millions de dollars qui avaient été comptabilisées antérieurement pour des centrales d'énergies renouvelables faisant maintenant partie de l'UGT marchande de l'Alberta ont fait l'objet d'une reprise. Le montant recouvrable de l'UGT marchande de l'Alberta était fondé sur une estimation de la juste valeur moins les coûts de vente selon une méthode d'actualisation des flux de trésorerie fondée sur les prévisions à long terme et les prix observés sur les marchés.

La reprise avant impôts et taxes est comptabilisée dans le secteur Production.

C. Unités 1 et 2 de la centrale de Sundance

Au cours de 2012, la Société a repris 41 millions de dollars des pertes de valeur de 43 millions de dollars au titre des unités 1 et 2 de la centrale de Sundance. La reprise a eu lieu en raison des années additionnelles d'activités marchandes devant être menées aux unités 1 et 2 par suite des modifications apportées à la réglementation fédérale canadienne qui exige que les centrales alimentées au charbon cessent leurs activités après un maximum de 50 ans d'exploitation. Les projets de règlements précédents proposaient la fermeture des installations après 45 ans. Le montant recouvrable était basé sur une estimation de la juste valeur, moins les coûts de la vente, en fonction des flux de trésorerie devant découler de la durée d'utilité révisée des unités, compte tenu des dispositions du CAÉ, et des prix observés sur le marché. Le test de dépréciation était basé sur une estimation de la juste valeur, moins les coûts de la vente, en fonction des flux de trésorerie devant découler des activités selon les dispositions du CAÉ. La perte et la reprise ont été incluses dans le secteur Production.

D. Centrale thermique de Centralia

Le projet de loi intitulé TransAlta Energy Bill et le protocole d'entente signé le 23 décembre 2011, qui en fait partie, établissaient un cadre pour la transition ordonnée de la production d'énergie alimentée au charbon à la centrale thermique de Centralia et la fermeture des unités en 2020 et 2025. Le 25 juillet 2012, la Société a annoncé la conclusion d'un contrat d'électricité à long terme en vertu duquel la centrale thermique de Centralia fournira de l'électricité à Puget Sound Energy («PSE») de décembre 2014 jusqu'à sa mise hors service en 2025. En raison de ces ententes, la Société a comptabilisé une imputation pour dépréciation avant impôts et taxes de 347 millions de dollars dans le secteur Production au cours de 2012. Le test de dépréciation était basé sur la recouvrabilité ou la non-recouvrabilité de la valeur comptable de la centrale thermique de Centralia selon une estimation de la juste valeur moins les coûts de la vente.

E. Reprises

Les imputations pour dépréciation peuvent être reprises au cours des périodes futures si les flux de trésorerie prévus devant être générés par les centrales touchées s'améliorent.

14. Placements

Les placements de la Société dans des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence comprennent ses placements dans CE Gen, Wailuku, TAMA Transmission LP et CalEnergy, LLC («CalEnergy»).

Les variations des placements se présentent comme suit :

Solde au 31 décembre 2011	193
Quote-part de la perte de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(15)
Distributions reçues	(1)
Variation des taux de change	(5)
Solde au 31 décembre 2012	172
Quote-part de la perte de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(10)
Augmentation des placements en titres de capitaux propres	17
Variation des taux de change	13
Solde au 31 décembre 2013	192

Voici un sommaire des informations financières relatives aux résultats des activités d'exploitation et à la situation financière se rapportant à la quote-part de la Société dans CE Gen, Wailuku, TAMA Transmission LP et CalEnergy :

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Résultats des activités d'exploitation			
Produits des activités ordinaires	108	101	133
Charges	(118)	(116)	(119)
Quote-part du résultat net	(10)	(15)	14

Voici un sommaire des informations financières relatives à CE Gen (100 %), y compris les ajustements au titre de l'application de méthodes comptables uniformes et les ajustements au titre du prix d'achat de la Société :

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Produits des activités ordinaires	212	197	263
Amortissement	85	86	96
Charge d'intérêt	21	22	29
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(23)	(26)	(7)
Perte nette	(19)	(30)	(25)
Autre perte globale	(1)	-	-
Total de la perte globale	(20)	(30)	(25)
Distributions reçues	-	-	15

Aux 31 décembre	2013	2012
Actifs courants	107	93
Actifs non courants	658	675
Passifs courants	(76)	(62)
Passifs non courants	(361)	(409)
Actif net	328	297
Éléments supplémentaires compris ci-dessus		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50	27
Passifs financiers courants ¹	(48)	(35)
Passifs financiers non courants ¹	(201)	(233)

¹ Excluent les dettes fournisseurs et autres créditeurs et les provisions.

Le rapprochement de la valeur comptable de la participation de 50 % de la Société dans la coentreprise de CE Gen est présenté ci-dessous :

Aux 31 décembre	2013	2012
Actif net	328	297
Déduire : participation ne donnant pas le contrôle dans CE Gen	(13)	(14)
Déduire : 50 % de l'actif net de CE Gen non détenu par la Société	(128)	(116)
Investissement net	187	167

La capacité de CE Gen à verser des distributions à ses propriétaires, notamment la Société, est assujettie à des clauses et des conditions, y compris les exigences au titre du dépôt de garantie à l'égard du capital et des intérêts, prévues par certaines conventions de prêt liées au projet.

Au 31 décembre 2013, la valeur comptable de l'investissement net de la Société dans Wailuku, TAMA Transmission LP et CalEnergy s'élevait à 5 millions de dollars (5 millions de dollars en 2012).

Le 20 février 2014, la Société a annoncé la conclusion d'une entente visant la vente d'une participation de 50 % dans CE Gen et Wailuku (voir la note 43).

15. Charge d'intérêt nette

Les composantes de la charge d'intérêt nette sont comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Intérêt sur la dette	240	227	228
Produit d'intérêt	-	(2)	-
Intérêts incorporés dans le coût de l'actif (note 24)	(2)	(4)	(31)
Inefficacité des couvertures	-	4	(1)
Charge d'intérêt	238	225	196
Désactualisation des provisions (note 28)	18	17	19
Charge d'intérêt nette	256	242	215

La Société incorpore l'intérêt dans le coût de l'actif au cours de la construction des projets d'immobilisations de croissance. L'intérêt incorporé dans le coût de l'actif en 2013 et 2012 a trait au parc éolien de New Richmond. L'intérêt incorporé dans le coût de l'actif en 2011 avait trait principalement à l'unité 3 de la centrale de Keephills.

16. Impôts sur le résultat

A. Comptes de résultat consolidés

I. Rapprochements des taux

Exercice clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Résultat avant impôts sur le résultat	(12)	(445)	449
Quote-part du résultat (de la perte) de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (note 14)	10	15	(14)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(29)	(37)	(38)
Résultat ajusté avant impôts sur le résultat	(31)	(467)	397
Taux d'impôt canadien, fédéral et provincial, prévu par la loi (%)	25,0	25,0	26,5
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat prévu(e)	(8)	(117)	105
Augmentation (diminution) des impôts sur le résultat résultant des éléments suivants :			
Taux d'impôt effectifs étrangers plus bas	(21)	(49)	(3)
Résolution de questions fiscales incertaines	(1)	(27)	-
Différences avec les taux prévus par la loi et autres différences	(5)	7	(1)
Réduction de valeur des actifs d'impôt différé	28	289	-
Divers	(1)	(1)	5
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	(8)	102	106
Taux d'impôt effectif (%)	26	(22)	27

II. Composantes de la charge d'impôts sur le résultat

Les composantes de la charge (du recouvrement) d'impôts sur le résultat sont comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Charge d'impôt exigible	38	27	26
Ajustements à l'égard des impôts exigibles des exercices précédents	1	(3)	-
Ajustements à l'égard des impôts différés des exercices précédents	(1)	1	-
Charge (recouvrement) d'impôt différé lié(e) à la naissance et à la reprise des différences temporaires	(68)	(71)	78
Charge (recouvrement) d'impôt différé résultant de modifications apportées aux taux d'impôt ou aux lois fiscales ¹	(5)	7	-
Avantage découlant de pertes fiscales, de crédits d'impôt ou de différences temporaires d'une période antérieure non comptabilisés utilisés pour réduire la charge d'impôt exigible	-	(11)	-
(Avantage) charge découlant de pertes fiscales, de crédits d'impôt ou de différences temporaires d'une période antérieure non comptabilisés utilisés pour réduire la charge d'impôt différé	(1)	(16)	2
Charge d'impôt différé découlant de la réduction de valeur des actifs d'impôt différé	28	168	-
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	(8)	102	106

¹ Le 20 juin 2012, en vertu du projet de loi visant le budget de l'Ontario, le taux d'imposition général des sociétés de l'Ontario a été fixé à 11,5 %. La Société utilisait le taux d'imposition quasi adopté antérieurement de 10,0 %. Au cours de 2013, la Société a ajusté le taux d'imposition différé pour inclure le crédit d'impôt pour la fabrication et la transformation de l'Ontario, ce qui a ramené le taux d'imposition à 10,0 %. Au cours de 2013, le taux d'imposition provincial a été adopté en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick.

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Charge d'impôt exigible	39	13	26
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(47)	89	80
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	(8)	102	106

B. États des variations des capitaux propres consolidés

Le montant total d'impôt courant et différé lié aux éléments porté au crédit ou au débit des capitaux propres est présenté comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat lié(e) à :			
Incidence nette liée aux couvertures de flux de trésorerie	12	(15)	(101)
Incidence nette liée aux couvertures de l'investissement net	(5)	2	(5)
Pertes actuarielles nettes	11	(8)	(7)
Frais d'émission des actions ordinaires et des actions privilégiées	-	(5)	(2)
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat présenté(e) dans les capitaux propres	18	(26)	(115)

C. États de la situation financière consolidés

Les principales composantes des actifs (passifs) d'impôt différé de la Société sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2013	2012
Reports prospectifs de pertes d'exploitation nettes	665	574
Frais de démantèlement et de remise en état futurs	91	91
Immobilisations corporelles	(923)	(865)
Actifs et passifs de gestion du risque, montant net	(24)	(21)
Régimes d'avantages du personnel et de rémunération	60	67
Intérêt déductible au cours de périodes futures	63	57
Provision pour créances douteuses	18	18
Écarts de change au titre de la dette libellée en dollars américains	6	(24)
Produits différés tirés des droits liés au charbon	13	-
Autres différences temporaires déductibles	7	9
Passifs d'impôt différé, montant net, avant réduction de valeur des actifs d'impôt différé	(24)	(94)
Réduction de valeur des actifs d'impôt différé ¹	(317)	(289)
Passifs d'impôt différé, montant net, après réduction de valeur des actifs d'impôt différé	(341)	(383)

¹ Au cours de 2013, la Société a sorti du bilan des actifs d'impôt différé de 28 millions de dollars (289 millions de dollars en 2012) se rapportant à des différences temporaires déductibles d'un montant d'environ 80 millions de dollars (826 millions de dollars en 2012) liées à ses activités aux États-Unis. Les actifs d'impôt différé sont liés surtout aux immobilisations corporelles, aux frais de démantèlement et de remise en état futurs, aux intérêts non déduits et aux pertes d'exploitation nettes qui arrivent à échéance entre 2021 et 2033.

Les passifs d'impôt différé, montant net, sont présentés dans les états de la situation financière consolidés comme suit :

Aux 31 décembre	2013	2012
Actifs d'impôt différé ¹	118	90
Passifs d'impôt différé	(459)	(473)
Passifs d'impôt différé, montant net	(341)	(383)

¹ Les actifs d'impôt différé présentés dans les états de la situation financière consolidés sont recouvrables selon le résultat futur prévu. Les hypothèses utilisées pour estimer le résultat futur reposent sur les prévisions à long terme de la Société.

D. Éventualités

Au 31 décembre 2013, la Société avait comptabilisé un passif net de 8 millions de dollars (9 millions de dollars en 2012) relatif à des positions fiscales incertaines. Les variations du passif relatif aux positions fiscales incertaines se présentent comme suit :

Solde au 31 décembre 2011	(43)
Diminution à la suite de règlements avec les autorités fiscales	34
Solde au 31 décembre 2012	(9)
Augmentation liée aux positions fiscales prises au cours d'une période précédente	(3)
Diminution à la suite de règlements avec les autorités fiscales	4
Solde au 31 décembre 2013	(8)

17. Créances clients

Aux 31 décembre	2013	2012
Créances clients, montant brut	522	643
Provisions pour créances douteuses (note 5)	(49)	(46)
Créances clients, montant net	473	597

La variation de la provision pour créances douteuses est présentée dans le tableau qui suit :

Solde au 31 décembre 2011	47
Variation des taux de change	(1)
Solde au 31 décembre 2012	46
Variation des taux de change	3
Solde au 31 décembre 2013	49

18. Participations ne donnant pas le contrôle

Les filiales et les exploitations de la Société ayant des participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans le tableau qui suit :

Filiale/exploitation	Participation ne donnant pas le contrôle
TransAlta Cogeneration L.P.	49,99 % - Canadian Power Holdings Inc.
TransAlta Renewables	19,30 % - Actionnaires publics
Parc éolien de Kent Hills ¹	17 % - Natural Forces Technologies Inc.

¹ Détenu par TransAlta Renewables.

A. Sommaire des informations financières relatives à des filiales ayant d'importantes participations ne donnant pas le contrôle

I. TransAlta Cogeneration L.P.

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Résultats des activités d'exploitation			
Produits des activités ordinaires	295	306	316
Résultat net	48	69	69
Total du résultat global	71	57	31
Montants attribuables à la participation ne donnant pas le contrôle :			
Résultat net	24	34	34
Total du résultat global	36	28	16
Distributions versées à Canadian Power Holdings Inc.	(46)	(55)	(55)

Aux 31 décembre	2013	2012
Actifs courants	56	71
Actifs non courants	632	678
Passifs courants	(56)	(74)
Passifs non courants	(68)	(87)
Total des capitaux propres	(564)	(588)
Capitaux propres attribuables à Canadian Power Holdings Inc.	(280)	(290)

II. TransAlta Renewables

Exercice clos le 31 décembre	2013 ¹
Résultats des activités d'exploitation	
Produits des activités ordinaires	245
Résultat net	53
Total du résultat global	54
Montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle :	
Natural Forces Technologies Inc.	
Résultat net	3
Total du résultat global	3
Actionnaires publics	
Résultat net	2
Total du résultat global	2
Distributions versées à Natural Forces Technologies Inc.	(4)
Dividendes versés aux actionnaires publics de TransAlta Renewables	(5)

¹ La participation ne donnant pas le contrôle n'existait pas avant 2013 et aucune information comparative n'est fournie puisque TransAlta Renewables n'a été constituée qu'en août 2013.

Au 31 décembre	2013
Actifs courants	59
Actifs non courants	1 954
Passifs courants	(100)
Passifs non courants	(846)
Total des capitaux propres	(1 067)
Capitaux propres attribuables à Natural Forces Technologies Inc.	(39)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires publics de TransAlta Renewables	(198)

B. Comptes de résultat consolidés

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Participation de Canadian Power Holdings Inc. dans TransAlta Cogeneration, L.P.	24	34	35
Participation des actionnaires publics dans TransAlta Renewables	2	-	-
Participation de Natural Forces Technologies Inc. dans Kent Hills	3	3	3
Total	29	37	38

C. États de la situation financière consolidés

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012
Participation de Canadian Power Holdings Inc. dans TransAlta Cogeneration, L.P.	280	290
Participation des actionnaires publics dans TransAlta Renewables	198	-
Participation de Natural Forces Technologies Inc. dans Kent Hills	39	40
Total	517	330

Les variations des participations ne donnant pas le contrôle sont fournies ci-dessous :

Solde au 31 décembre 2011	358
Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net	37
Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les autres éléments du résultat global	(6)
Distributions versées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(59)
Solde au 31 décembre 2012	330
Constitution de TransAlta Renewables	206
Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net	29
Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les autres éléments du résultat global	12
Distributions versées et à verser aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(60)
Au 31 décembre 2013	517

D. Tableaux des flux de trésorerie consolidés

Les distributions par les filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle se présentent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
TransAlta Cogeneration, L.P.	46	55	57
TransAlta Renewables	5	-	-
Kent Hills	4	4	4
Total	55	59	61

19. Instruments financiers

A. Actifs financiers et passifs financiers – Classement et évaluation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués régulièrement à la juste valeur ou au coût amorti (voir la note 2 C)). Le tableau suivant présente la valeur comptable et le classement des actifs financiers et des passifs financiers :

Valeur comptable des instruments financiers au 31 décembre 2013

	Instruments dérivés utilisés à des fins de couverture	Instruments dérivés classés comme détenus à des fins de transaction	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers					
Créances clients	-	-	473	-	473
Garanties versées	-	-	20	-	20
Créances au titre de contrats de location-financement ¹	-	-	380	-	380
Actifs de gestion du risque					
Courants	16	96	-	-	112
Non courants	250	26	-	-	276
Passifs financiers					
Dettes fournisseurs et charges à payer	-	-	-	447	447
Obligations au titre de contrats de location-financement ¹	-	-	25	-	25
Dividendes à verser	-	-	-	85	85
Passifs de gestion du risque					
Courants	19	65	-	-	84
Non courants	232	31	-	-	263
Dettes à long terme ¹	-	-	-	4 322	4 322

¹ Comprend la partie courante.

Valeur comptable des instruments financiers au 31 décembre 2012

	Instruments dérivés utilisés à des fins de couverture	Instruments dérivés classés comme détenus à des fins de transaction	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers					
Créances clients	-	-	597	-	597
Garanties versées	-	-	19	-	19
Créances au titre de contrats de location-financement ²	-	-	359	-	359
Actifs de gestion du risque					
Courants	14	187	-	-	201
Non courants	18	51	-	-	69
Passifs financiers					
Dettes fournisseurs et charges à payer	-	-	-	495	495
Garanties reçues	-	-	-	2	2
Dividendes à verser	-	-	-	75	75
Passifs de gestion du risque					
Courants	47	120	-	-	167
Non courants	95	11	-	-	106
Dettes à long terme ²	-	-	-	4 217	4 217

² Comprend la partie courante.

B. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes et agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur peut être établie au moyen du prix négocié pour cet instrument dans un marché actif auquel la Société a accès. En l'absence d'un marché actif, la Société calcule les justes valeurs d'après des modèles d'évaluation ou par rapport à d'autres produits semblables dans les marchés actifs.

Les justes valeurs calculées selon les modèles d'évaluation exigent de recourir à des hypothèses. Afin de déterminer ces hypothèses, la Société examine d'abord les données de marché observables de l'extérieur. Toutefois, si celles-ci ne sont pas disponibles, la Société a recours à des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

I. Évaluations de la juste valeur de niveaux I, II et III et transferts entre niveaux de juste valeur

Les classements de niveaux I, II et III de la hiérarchie de la juste valeur utilisée par la Société sont définis comme suit : L'évaluation de la juste valeur d'un instrument financier est incluse dans un seul des trois niveaux, le calcul de celle-ci étant fondé sur les données d'entrée du niveau le plus bas qui sont importantes pour établir la juste valeur.

a. Niveau I

Les justes valeurs sont calculées en utilisant les cours du marché (non rajustés) dans les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels la Société a accès. Pour calculer les justes valeurs de niveau I, la Société utilise les cours du marché pour des produits de base négociés identiques obtenus auprès des Bourses actives comme la New York Mercantile Exchange.

b. Niveau II

Les justes valeurs sont évaluées, directement ou indirectement, au moyen de données d'entrée qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné.

Les justes valeurs de niveau II sont déterminées par l'utilisation des cours sur des marchés actifs, qui sont dans certains cas ajustés pour tenir compte des facteurs propres aux actifs ou aux passifs, comme les écarts de base, l'évaluation du crédit et les écarts liés à l'emplacement. Le secteur Opérations sur les produits énergétiques classe, dans le niveau II, les instruments dérivés négociés hors Bourse dont les valeurs sont fondées sur les courbes observables des contrats à terme normalisés sur produits de base ainsi que les instruments dérivés dont les données d'entrée sont validées par les cours des courtiers ou par d'autres fournisseurs de données de marché accessibles au public. Les justes valeurs de niveau II sont également déterminées en utilisant des techniques d'évaluation, comme les modèles d'évaluation des options et les formules de régression ou d'extrapolation, où les données d'entrée sont déjà observables, y compris les prix des produits de base pour des actifs ou passifs semblables dans des marchés actifs, et les volatilités implicites des options.

Pour calculer les justes valeurs de niveau II des autres actifs et passifs de gestion du risque, la Société utilise des données d'entrée observables autres que les cours du marché non ajustés qui sont observables pour l'actif ou le passif, comme les courbes de rendement du taux d'intérêt et les taux de change. Pour certains instruments financiers au titre desquels le volume des transactions est insuffisant ou les transactions ne sont pas récentes, la Société se fie aux données d'entrée sur les taux d'intérêt et les taux de change similaires et à d'autres informations de tiers comme les écarts de crédit.

c. Niveau III

Les justes valeurs sont calculées en utilisant des données d'entrée sur l'actif ou le passif qui ne sont pas observables.

La Société peut conclure des opérations sur des produits de base pour lesquelles il n'y a pas de données de marché observables disponibles. Dans ces cas-là, les justes valeurs de niveau III sont établies en utilisant des techniques d'évaluation, comme le modèle de Black et Scholes, le modèle d'évaluation axé sur les prévisions et le modèle d'évaluation fondé sur les statistiques historiques («bootstrap»), à l'aide de données d'entrée reposant sur les données historiques comme la disponibilité de l'unité, la congestion du transport, les profils de la demande pour des contrats non standardisés distincts et des produits structurés, et/ou les volatilités ainsi que les corrélations entre les produits provenant des prix historiques.

La Société détient aussi divers contrats ayant une durée s'étirant au-delà d'une période de négociation liquide. Comme les prix du marché à terme ne sont pas disponibles pour la durée complète de ces contrats, leur valeur est déterminée à partir d'une prévision reposant sur une combinaison de modèles fondamentaux externes et internes, y compris l'actualisation. Par conséquent, ces contrats sont classés dans le niveau III.

La Société a une politique de gestion du risque lié aux produits de base (la «politique») de la Société, qui régit les opérations sur les produits de base effectuées dans le cadre de ses activités de négociation pour compte propre et celles effectuées afin de gérer le risque lié au prix des produits de base de son entreprise de production. La politique définit et précise les responsabilités en matière de contrôle et de gestion associées aux opérations liées aux produits de base, ainsi que la nature et la fréquence des rapports exigés au titre de ces activités.

Les méthodes et procédures au titre de l'évaluation de la juste valeur de niveau III des opérations sur les produits énergétiques sont établies par le Service de gestion du risque de la Société. Les justes valeurs de niveau III sont calculées au moyen du système de gestion du risque des opérations sur les produits énergétiques de la Société selon les données contractuelles sous-jacentes ainsi que les données d'entrée observables et non observables. L'établissement de données d'entrée non observables repose sur le jugement. Pour assurer la vraisemblance, les évaluations de la juste valeur de niveau III des opérations sur les produits énergétiques produites par le système sont passées en revue et validées par le service de gestion du risque et le service des finances. L'examen s'effectue officiellement chaque trimestre ou plus souvent si l'examen et les procédures de surveillance quotidiens permettent d'identifier des variations non prévues de la juste valeur ou des changements dans les principaux paramètres.

L'incidence de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles à titre de données d'entrée pour les techniques d'évaluation à partir desquelles les justes valeurs de niveau III des opérations sur les produits énergétiques sont déterminées au 31 décembre 2013 se traduit par un effet de +/- 105 millions de dollars (26 millions de dollars en 2012) sur la valeur comptable des instruments financiers. Les justes valeurs sont soumises à des simulations de crise en ce qui concerne les volumes et les prix. Les volumes sont soumis à des simulations de crise selon un écart type à la hausse et à la baisse au moyen des données de production historiques disponibles. Les prix sont soumis à des simulations de crise concernant les contrats à long terme, pour lesquels il n'existe pas de cours sur les marchés liquides, au moyen de sources prévisionnelles internes et externes variées afin d'établir une fourchette de prix élevés et moins élevés.

Les renseignements à l'égard des données d'entrée non observables utilisées pour déterminer les justes valeurs de niveau III sont comme suit :

Description	Juste valeur au 31 décembre 2013	Technique d'évaluation	Donnée d'entrée non observable	Fourchette
Achats d'énergie conditionnels – unité	43	Méthode «bootstrap» fondée sur les statistiques historiques	Escompte prix Escompte volumes ¹	De 0 % à 2 % De 0 % à 14 %
Vente d'énergie à long terme	225	Prévision de prix à long terme	Prix futurs – illiquidité	De 34,40 \$ à 90,83 \$
Partage des produits – approvisionnement en charbon	(12)	Méthode Black et Scholes	Volumes (MWh) Volatilités implicites futures – illiquidité – centre de la Colombie	De 18 % à 25 % de capacité disponible 35 %
Ventes d'énergie conditionnelles – unité	(5)	Méthode Black et Scholes	Volatilités implicites futures – illiquidité – centre de la Colombie	55 %

¹ Une modification de l'escompte au titre des volumes pourrait, selon les autres dynamiques du marché, donner lieu à une modification directionnelle similaire de l'escompte au titre des prix.

d. *Transferts entre niveaux de juste valeur*

Les transferts entre niveaux de juste valeur peuvent survenir lorsque la disponibilité des données d'entrée qui sont utilisées pour déterminer les justes valeurs a changé. Un transfert du niveau III au niveau II a lieu lorsque les données d'entrée qui n'étaient pas facilement observables sont devenues observables au cours de la période. La politique de la Société s'applique aux transferts de niveaux ayant lieu à la fin de chaque période. Au cours de 2013, 28 millions de dollars de la juste valeur ont été transférés des actifs nets de gestion du risque de niveau III aux actifs nets de gestion du risque de niveau II. La durée de ces contrats dépassait initialement la période de négociation liquide où les prévisions au titre des prix à terme n'étaient pas disponibles pour la durée entière du contrat. Au cours de la période, la durée a été établie comme se situant dans une période de négociation liquide où les prix observables sont disponibles.

II. **Opérations sur les produits énergétiques**

Les opérations sur les produits énergétiques comprennent les actifs et passifs de gestion du risque qui sont utilisés dans les secteurs Opérations sur les produits énergétiques et Production dans le cadre des activités de négociation et de certaines activités d'impartition.

Les tableaux suivants résumant les facteurs clés influant sur la juste valeur des actifs et passifs de gestion du risque par niveau de classement pour les opérations sur les produits énergétiques au cours des exercices clos respectivement les 31 décembre 2013 et 2012 :

	Couvertures			Autres que de couverture			Total		
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III
Actifs (passifs) nets de gestion du risque au 31 décembre 2012	-	(63)	3	(1)	79	28	(1)	16	31
Variations attribuables aux :									
Variations des prix du marché pour les contrats existants	-	(18)	(6)	-	(21)	26	-	(39)	20
Variations des prix du marché pour les nouveaux contrats	-	5	58	-	(21)	(1)	-	(16)	57
Contrats réglés	-	10	-	1	(51)	(14)	1	(41)	(14)
Transferts hors du niveau III	-	-	-	-	28	(28)	-	28	(28)
Actifs (passifs) nets de gestion du risque au 31 décembre 2013	-	(66)	55	-	14	11	-	(52)	66
Informations supplémentaires sur le niveau III :									
Profits comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			52			-			52
Total des profits inclus dans le résultat avant impôts sur le résultat			-			25			25
Profits latents compris dans le résultat avant impôts sur le résultat liés aux actifs nets détenus au 31 décembre 2013			-			11			11

	Couvertures			Autres que de couverture			Total		
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III
Actifs (passifs) nets de gestion du risque au 31 décembre 2011	-	(90)	(14)	-	287	7	-	197	(7)
Variations attribuables aux :									
Variations des prix du marché pour les contrats existants	-	25	10	-	(3)	27	-	22	37
Variations des prix du marché pour les nouveaux contrats	-	7	-	-	(10)	4	-	(3)	4
Contrats réglés	-	14	7	(1)	(210)	(14)	(1)	(196)	(7)
Abandon de la comptabilité de couverture pour certains contrats	-	(19)	-	-	15	4	-	(4)	4
Actifs (passifs) nets de gestion du risque au 31 décembre 2012	-	(63)	3	(1)	79	28	(1)	16	31
Informations supplémentaires sur le niveau III :									
Profits comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			10			-			10
Total des profits (pertes) inclus(es) dans le résultat avant impôts sur le résultat			(7)			31			24
Pofits latents compris dans le résultat avant impôts sur le résultat liés aux actifs nets détenus au 31 décembre 2012			-			17			17

Dans la mesure du possible, les variations des actifs et des passifs nets de gestion du risque pour les positions des éléments autres que de couverture sont reflétées dans le résultat des secteurs Opérations sur les produits énergétiques et Production.

Le règlement prévu des contrats en cours au 31 décembre 2013 pour chacune des cinq prochaines années civiles et par la suite se présente comme suit :

		2014	2015	2016	2017	2018	2019 et par la suite	Total
Couvertures	Niveau I	-	-	-	-	-	-	-
	Niveau II	(16)	(18)	(21)	(11)	-	-	(66)
	Niveau III	1	1	5	11	12	25	55
Autres que de couverture	Niveau I	-	-	-	-	-	-	-
	Niveau II	(14)	13	12	3	-	-	14
	Niveau III	35	(6)	(7)	(1)	(1)	(9)	11
Total	Niveau I	-	-	-	-	-	-	-
	Niveau II	(30)	(5)	(9)	(8)	-	-	(52)
	Niveau III	36	(5)	(2)	10	11	16	66
Total des actifs (passifs) nets		6	(10)	(11)	2	11	16	14

III. Autres actifs et passifs de gestion du risque

Les autres actifs et passifs de gestion du risque incluent les actifs et passifs de gestion du risque qui sont utilisés dans le cadre d'opérations sur des produits non énergétiques utilisées à des fins de couverture et d'opérations sur des produits non énergétiques utilisées à des fins autres que de couverture, comme la dette et l'investissement net dans des établissements à l'étranger.

Les tableaux suivants résument les facteurs clés influant sur la juste valeur des autres actifs et passifs de gestion du risque par niveau de classement au cours des exercices clos respectivement les 31 décembre 2013 et 2012 :

	Couvertures			Autres que de couverture			Total		
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III
Actifs (passifs) nets de gestion du risque au 31 décembre 2012	-	(50)	-	-	1	-	-	(49)	-
Variations attribuables aux :									
Variations des prix du marché pour les contrats existants	-	41	-	-	-	-	-	41	-
Variations des prix du marché pour les nouveaux contrats	-	12	-	-	-	-	-	12	-
Contrats réglés	-	23	-	-	-	-	-	23	-
Actifs nets de gestion du risque au 31 décembre 2013	-	26	-	-	1	-	-	27	-

	Couvertures			Autres que de couverture			Total		
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III
Passifs nets de gestion du risque au 31 décembre 2011	-	(50)	-	-	-	-	-	(50)	-
Variations attribuables aux :									
Variations des prix du marché pour les contrats existants	-	(17)	-	-	-	-	-	(17)	-
Variations des prix du marché pour les nouveaux contrats	-	(7)	-	-	1	-	-	(6)	-
Contrats réglés	-	24	-	-	-	-	-	24	-
Actifs (passifs) nets de gestion du risque au 31 décembre 2012	-	(50)	-	-	1	-	-	(49)	-

Les variations des autres actifs et passifs de gestion du risque liés aux positions de couverture sont reflétées dans le résultat net lorsque ces transactions ont été réglées au cours de la période ou lorsqu'il existe un niveau d'inefficacité dans la relation de couverture.

Le règlement prévu des contrats en cours au 31 décembre 2013 pour chacune des cinq prochaines années civiles et par la suite se présente comme suit :

		2014	2015	2016	2017	2018	2019 et par la suite	Total
Couvertures	Niveau I	-	-	-	-	-	-	-
	Niveau II	12	6	1	-	7	-	26
	Niveau III	-	-	-	-	-	-	-
Autres que de couverture	Niveau I	-	-	-	-	-	-	-
	Niveau II	1	-	-	-	-	-	1
	Niveau III	-	-	-	-	-	-	-
Total	Niveau I	-	-	-	-	-	-	-
	Niveau II	13	6	1	-	7	-	27
	Niveau III	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs nets	13	6	1	-	7	-	27	

La juste valeur des passifs financiers évaluée autrement qu'à la juste valeur est présentée comme suit :

	Juste valeur				Valeur comptable totale
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Total	
Dette à long terme¹ au 31 décembre 2013	-	4 367	-	4 367	4 262
Dette à long terme ¹ au 31 décembre 2012	-	4 426	-	4 426	4 157

¹ Inclut la partie courante et exclut une dette de 50 millions de dollars américains évaluée et comptabilisée à la juste valeur.

Les justes valeurs des débetures et des billets de premier rang de la Société sont établies en utilisant les prix observés sur les marchés secondaires. Les justes valeurs de la dette sans recours et d'autres dettes à long terme sont établies en calculant un prix implicite reposant sur une évaluation courante du rendement à l'échéance.

La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers à court terme (trésorerie et équivalents de trésorerie, créances clients, garanties versées, dettes fournisseurs et charges à payer, garanties reçues et dividendes à verser) se rapproche de leur juste valeur compte tenu de la nature liquide de l'actif ou du passif.

C. Profits et pertes initiaux

La majorité des instruments dérivés négociés par la Société sont fondés sur les cours ajustés à une Bourse active ou dépassent la période pour laquelle des cours cotés sont disponibles. Les justes valeurs de ces dérivés sont établies en utilisant des données d'entrée qui ne sont pas facilement observables. Se reporter à la note 19 B) pour les techniques d'évaluation utilisées pour la juste valeur de niveau III. Dans certains cas, une différence peut surgir entre la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale (le «prix de transaction») et le montant calculé selon le modèle d'évaluation. Ce profit latent ou cette perte latente est comptabilisé en résultat net seulement si la juste valeur de l'instrument est attestée par un prix du marché qui est coté sur un marché actif, des opérations observables dans le marché actuel qui sont essentiellement les mêmes, ou une technique d'évaluation qui utilise des données d'entrée du marché observables. Lorsque ces critères ne sont pas respectés, la différence est différée dans les états de la situation financière consolidés dans les actifs et passifs de gestion du risque et est comptabilisée en résultat net sur la durée du contrat correspondant. La différence entre le prix de transaction et la juste valeur établie selon le modèle d'évaluation doit être comptabilisée dans le résultat net, et le rapprochement des variations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 se présente comme suit :

Aux 31 décembre	2013	2012
Profit non amorti au début de l'exercice	5	4
Nouveaux profits initiaux	156	3
Amortissement comptabilisé dans le résultat net au cours de l'exercice	(1)	(2)
Profit non amorti à la fin de l'exercice	160	5

Au cours de 2013, la Société a finalisé le contrat relatif à la centrale alimentée au charbon de Centralia avec PSE. Le contrat a été désigné comme une couverture de flux de trésorerie globale. Par conséquent, le contrat a été comptabilisé comme un actif de gestion du risque à la juste valeur. La juste valeur a été classée au niveau III, ce qui a entraîné la comptabilisation d'un profit initial. Ce profit a été différé et comptabilisé comme un passif de gestion du risque.

20. Activités de gestion du risque

A. Actifs et passifs de gestion du risque

Globalement, les actifs et passifs de gestion du risque se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	2013				2012	
	Couvertures de l'investissement net	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Non désignés comme couvertures	Total	Total
Actifs de gestion du risque						
Opérations sur les produits énergétiques						
Courants	-	3	-	95	98	198
Non courants	-	235	-	26	261	59
Total des actifs de gestion du risque - opérations sur les produits énergétiques	-	238	-	121	359	257
Autres						
Courants	1	12	-	1	14	3
Non courants	-	8	7	-	15	10
Total des autres actifs de gestion du risque	1	20	7	1	29	13
Passifs de gestion du risque						
Opérations sur les produits énergétiques						
Courants	-	18	-	65	83	141
Non courants	-	231	-	31	262	70
Total des passifs de gestion du risque - opérations sur les produits énergétiques	-	249	-	96	345	211
Autres						
Courants	-	1	-	-	1	26
Non courants	-	1	-	-	1	36
Total des autres passifs de gestion du risque	-	2	-	-	2	62
Actifs (passifs) nets de gestion du risque - opérations sur les produits énergétiques	-	(11)	-	25	14	46
Autres actifs (passifs) nets de gestion du risque	1	18	7	1	27	(49)
Total des actifs (passifs) nets de gestion du risque	1	7	7	26	41	(3)

Les informations additionnelles sur les instruments dérivés ont été présentées à leur montant net.

I. Conventions de compensation

Le tableau ci-dessous présente les renseignements à l'égard des actifs et passifs financiers de la Société faisant l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires ou d'autres conventions semblables :

Aux 31 décembre	2013				2012			
	Actifs financiers courants	Actifs financiers non courants	Passifs financiers courants	Passifs financiers non courants	Actifs financiers courants	Actifs financiers non courants	Passifs financiers courants	Passifs financiers non courants
Montants bruts comptabilisés	371	270	(341)	(68)	522	331	(452)	(317)
Montants bruts compensés	(157)	-	156	1	(252)	(186)	252	186
Montants nets comme présentés dans les états de la situation financière consolidés	214	270	(185)	(67)	270	145	(200)	(131)

II. Couvertures**a Couvertures de l'investissement net****i. Couvertures des comptes des établissements à l'étranger**

La Société couvre son investissement net dans les établissements à l'étranger au moyen d'emprunts libellés en dollars américains, de swaps de devises et de contrats de change à terme.

Les couvertures de l'investissement net de la Société comprennent la dette à long terme libellée en dollars américains d'une valeur nominale de 850 millions de dollars américains (770 millions de dollars américains au 31 décembre 2012) et les contrats de change à terme suivants :

Aux 31 décembre				2013				2012			
Notionnel vendu	Notionnel acquis	Actif à la juste valeur	Échéance	Notionnel vendu	Notionnel acquis	Actif à la juste valeur	Échéance	Notionnel vendu	Notionnel acquis	Actif à la juste valeur	Échéance
Contrats de change à terme											
200 \$ AU	188 \$ CA	1	2014	175 \$ AU	181 \$ CA	1	2013				
10 \$ US	11 \$ CA	-	2014	35 \$ US	34 \$ CA	-	2013				

Au cours de 2013, la Société a annulé la désignation de 20 millions de dollars de débetures libellées en dollars américains à titre de couvertures de l'investissement net. Le montant cumulé des profits (pertes) de change nets lié à ces couvertures jusqu'à la date de l'annulation de la désignation restera dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la cession de l'établissement américain visé. Ces instruments ont été désignés comme faisant partie de la couverture de l'investissement net de la Société au 31 décembre 2012.

Au cours de 2012, la Société a annulé la désignation de 300 millions de dollars d'emprunts en vertu d'une facilité de crédit libellée en dollars américains, de 50 millions de dollars américains de billets de premier rang et de 60 millions de dollars américains de contrats de change à terme à titre de couvertures de l'investissement net en raison d'une baisse de son investissement dans les établissements à l'étranger américains découlant de la dépréciation de la centrale thermique de Centralia. Le montant cumulé des profits (pertes) de change nets lié à ces couvertures jusqu'à la date de l'annulation de la désignation restera dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la cession de l'établissement américain visé. Ces instruments ont été désignés comme faisant partie de la couverture de l'investissement net de la Société au 31 décembre 2011.

ii. Incidence des couvertures de l'investissement net

Le tableau suivant résume les montants avant impôts et taxes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relatifs aux instruments financiers utilisés dans les couvertures de l'investissement net :

Exercices clos en	2013	2012	2011
Instruments financiers inclus dans des relations de couverture de l'investissement net	Profit (perte) avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global
Dette à long terme	(53)	19	(23)
Contrats de change	13	(4)	(15)
Incidence sur les autres éléments du résultat global	(40)	15	(38)

Aucun profit ou perte sur les couvertures de l'investissement net n'a été reclassé hors des autres éléments du résultat global en 2013, 2012 ou 2011.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, un profit net après impôts et taxes de 2 millions de dollars (perte de 10 millions de dollars en 2012 et perte de 1 million de dollars en 2011) lié à la conversion de l'investissement net de la Société dans les établissements à l'étranger, déduction faite de la couverture, a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. À l'heure actuelle, aucune couverture de l'investissement net ne comporte de partie inefficace.

b. Couvertures de flux de trésorerie

i. Gestion du risque des opérations sur les produits énergétiques

Les instruments dérivés désignés comme instruments de couverture au titre des opérations sur les produits énergétiques en cours de la Société se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	2013		2012	
	Notionnel vendu	Notionnel acquis	Notionnel vendu	Notionnel acquis
Type (en milliers)				
Électricité (MWh)	5 977	-	5 624	-
Gaz naturel (GJ)	963	35 775	570	37 827
Pétrole (gallons)	-	4 116	-	4 116

Au cours de 2013, des profits latents avant impôts et taxes de 1 million de dollars (néant en 2012) ont été retirés du cumul des autres éléments du résultat global et comptabilisés en résultat net après qu'ils ont été réputés inefficaces aux fins comptables. Toutes les relations de couverture désignées étaient efficaces au 31 décembre 2013.

Au cours de 2013, des profits latents avant impôts et taxes de néant (profit de 90 millions de dollars en 2012 et profit de 207 millions de dollars en 2011) liés à certaines relations de couverture de l'électricité dont la désignation a été annulée et qui sont réputés inefficaces aux fins comptables ont été retirés du cumul des autres éléments du résultat global et comptabilisés en résultat net. Les couvertures de flux de trésorerie portaient sur la production d'électricité future attendue au cours de 2012 et de 2013. Au premier trimestre de 2011, la production était évaluée comme étant très improbable compte tenu des prix alors prévus. Ces profits latents ont été calculés d'après les prix à terme alors en vigueur, qui changeront d'ici à ce que les contrats soient réglés. Si ces couvertures n'avaient pas été jugées inefficaces aux fins comptables, les produits associés à ces contrats auraient été comptabilisés dans le résultat net au moment du règlement des contrats, soit, dans la plupart des cas, au cours de 2012. Cependant, les flux de trésorerie prévus provenant de ces contrats ne changeront pas.

Au cours de 2012, la Société a abandonné la comptabilité de couverture pour certaines couvertures de flux de trésorerie qui ne répondaient plus aux critères d'application de celles-ci. Au 31 décembre 2013, les profits cumulés de 4 millions de dollars continueront d'être différés dans le cumul des autres éléments du résultat global et seront reclassés dans le résultat net à mesure que les transactions prévues auront lieu.

ii. Gestion du risque de change

La Société utilise des contrats de change à terme pour couvrir une partie de ses encaissements et dépenses futurs libellés en monnaies étrangères, et des contrats de change à terme et des swaps de devises pour gérer l'exposition au risque de change au titre de la dette libellée en monnaies étrangères non désignée à titre de couverture de l'investissement net.

Aux 31 décembre	2013			2012			
	Notionnel vendu	Notionnel acquis	Actif à la juste valeur Échéance	Notionnel vendu	Notionnel acquis	Actif (passif) à la juste valeur	Échéance
Contrats de change à terme - encaissements et dépenses libellés en monnaies étrangères							
4 \$ US	4 \$ CA	-	2014	3 \$ US	3 \$ CA	-	2013
3 \$ CA	2 €	-	2014	32 \$ CA	25 €	1	2013
220 \$ CA	205 \$ US	2	2014-2018	245 \$ CA	228 \$ US	(12)	2013-2017
Contrats de change à terme - dette libellée en monnaies étrangères							
52 \$ CA	50 \$ US	2	2014	50 \$ CA	50 \$ US	-	2013
-	-	-	-	314 \$ CA	300 \$ US	(14)	2013
106 \$ CA	100 \$ US	1	2014	100 \$ CA	100 \$ US	-	2013
310 \$ CA	300 \$ US	9	2014	308 \$ CA	300 \$ US	(8)	2013
100 \$ US	107 \$ CA	-	2014	-	-	-	-
22 \$ CA	20 \$ US	-	2014	-	-	-	-
Swaps de devises - dette libellée en monnaies étrangères							
530 \$ CA	500 \$ US	4	2015	530 \$ CA	500 \$ US	(28)	2015

iii. Incidence des couvertures de flux de trésorerie

Les tableaux ci-dessous résument les montants avant impôts et taxes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, puis reclassés relativement aux couvertures de flux de trésorerie :

Exercice clos le 31 décembre 2013

Dérivés inclus dans des relations de couverture de flux de trésorerie	Partie efficace			Partie inefficace	
	Profit (perte) avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Emplacement (du profit) de la perte reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) perte avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Emplacement (du profit) de la perte reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) perte avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les résultats
Contrats sur produits de base	11	Produits des activités ordinaires	36	Produits des activités ordinaires	(2)
Contrats de change à terme sur les produits de base	11	Produits des activités ordinaires	2	Produits des activités ordinaires	-
Contrats de change à terme sur les couvertures de projets	-	Immobilisations corporelles	2	(Profit) perte de change	-
Contrats de change à terme sur les couvertures de la dette en dollars américains	33	(Profit) perte de change	(38)	(Profit) perte de change	-
Swaps de devises	33	(Profit) perte de change	(29)	(Profit) perte de change	-
Swaps de taux d'intérêt différés	-	Charge d'intérêt	6	Charge d'intérêt	-
Incidence sur les autres éléments du résultat global	88	Incidence sur les autres éléments du résultat global	(21)	Incidence sur le résultat net	(2)

Exercice clos le 31 décembre 2012

Dérivés inclus dans des relations de couverture de flux de trésorerie	Partie efficace			Partie inefficace	
	Profit (perte) avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Emplacement (du profit) de la perte reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) perte avant impôts et taxes reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	Emplacement (du profit) de la perte reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) perte avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les résultats
Contrats sur produits de base	36	Produits des activités ordinaires	15	Produits des activités ordinaires	(90)
Contrats de change à terme sur les produits de base	(3)	Produits des activités ordinaires	1	Produits des activités ordinaires	-
Contrats de change à terme sur les couvertures de projets	(3)	Immobilisations corporelles	7	(Profit) perte de change	-
Contrats de change à terme sur les couvertures de la dette en dollars américains	(20)	(Profit) perte de change	30	(Profit) perte de change	-
Swaps de devises	(6)	(Profit) perte de change	13	(Profit) perte de change	-
Swaps de taux d'intérêt différés	(15)	Charge d'intérêt	2	Charge d'intérêt	3
Incidence sur les autres éléments du résultat global	(11)	Incidence sur les autres éléments du résultat global	68	Incidence sur le résultat net	(87)

Exercice clos le 31 décembre 2011

Dérivés inclus dans des relations de couverture de flux de trésorerie	Partie efficace			Partie inefficace	
	Profit (perte) avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Emplacement (du profit) de la perte reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) perte avant impôts et taxes reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	Emplacement (du profit) de la perte reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) perte avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les résultats
Contrats sur produits de base	(92)	Produits des activités ordinaires	(43)	Produits des activités ordinaires	(207)
Contrats de change à terme sur les produits de base	3	Produits des activités ordinaires	-	Produits des activités ordinaires	-
Contrats de change à terme sur les couvertures de projets	(6)	Immobilisations corporelles	-	(Profit) perte de change	-
Contrats de change à terme sur les couvertures de la dette en dollars américains	3	(Profit) perte de change	(36)	(Profit) perte de change	-
Swaps de devises	7	(Profit) perte de change	13	(Profit) perte de change	-
Swaps de taux d'intérêt différés	(25)	Charge d'intérêt	2	Charge d'intérêt	-
Incidence sur les autres éléments du résultat global	(110)	Incidence sur les autres éléments du résultat global	(64)	Incidence sur le résultat net	(207)

Au cours des 12 prochains mois, la Société estime que 20 millions de dollars de pertes après impôts et taxes seront reclassés du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net. Ces estimations supposent le maintien des prix du gaz naturel et de l'électricité, des taux d'intérêt et des taux de change au fil du temps; cependant, les montants réels qui seront reclassés dépendront des fluctuations de ces facteurs.

c. Couvertures de la juste valeur

i. Gestion du risque de taux d'intérêt

La Société a converti une partie de sa dette à taux d'intérêt fixe, dont le taux est de 6,65 % (5,75 % et 6,65 % au 31 décembre 2011), en une dette à taux d'intérêt variable fondé sur le LIBOR aux États-Unis au moyen de swaps de taux d'intérêt, comme il est présenté dans le tableau qui suit :

Aux 31 décembre	2013		2012		
Notionnel	Actif à la juste valeur	Échéance	Notionnel	Actif à la juste valeur	Échéance
50 \$ US	7	2018	50 \$ US	10	2018

Compte tenu des swaps de taux d'intérêt décrits ci-dessus, 21 % de la dette de la Société au 31 décembre 2013 était assujettie à des taux d'intérêt variables (24 % au 31 décembre 2012).

ii. Incidence des couvertures de la juste valeur

Le tableau suivant résume l'incidence avant impôts et taxes des couvertures de la juste valeur, y compris la tranche inefficace, dans les comptes de résultat consolidés :

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Dérivés inclus dans des relations de couverture de la juste valeur	Emplacement du profit (de la perte) comptabilisé(e) dans les résultats		
Contrats sur taux d'intérêt	Charge d'intérêt nette (2)	(16)	4
Dette à long terme	Charge d'intérêt nette 2	15	(3)
Incidence sur le résultat	-	(1)	1

III. Autres que de couverture

La Société conclut diverses transactions sur instruments dérivés, et exerce d'autres activités contractuelles, qui ne satisfont pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou pour lesquelles il a été décidé de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Ainsi, les actifs et passifs connexes sont classés comme détenus à des fins de transaction. Les profits ou pertes réalisés et latents nets découlant des variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont présentés dans le résultat au cours de la période où surviennent les variations.

a. Gestion du risque des opérations sur les produits énergétiques

Aux 31 décembre	2013		2012	
Type (en milliers)	Notionnel vendu	Notionnel acquis	Notionnel vendu	Notionnel acquis
Électricité (MWh)	34 741	24 456	40 962	32 051
Gaz naturel (GJ)	215 730	224 661	1 021 137	1 018 557
Émissions (tonnes)	70	70	138	128
Pétrole (gallons)	-	9 576	-	7 560

b. Autres dérivés autres que de couverture

Aux 31 décembre		2013		2012			
Notionnel vendu	Notionnel acquis	Actif à la juste valeur	Échéance	Notionnel vendu	Notionnel acquis	Actif à la juste valeur	Échéance
Contrats de change à terme							
-	-	-	-	21 \$ CA	20 \$ AU	-	2013
91 \$ CA	85 \$ US	1	2014	127 \$ CA	128 \$ US	1	2013-2014

c. Swaps sur rendement total

La Société a des programmes de rémunération, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions restreintes dont les valeurs dépendent du prix des actions ordinaires de la Société. La Société a fixé une partie du montant du règlement de ces programmes en concluant un swap sur rendement total pour lequel la comptabilité de couverture n'a pas été appliquée. Le swap sur rendement total est réglé au comptant tous les trimestres d'après la différence existant entre le prix fixe et le prix du marché des actions ordinaires de la Société à la fin de chaque trimestre.

d. Incidence des éléments autres que de couverture

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, la Société a comptabilisé une perte latente nette de 40 millions de dollars (perte de 123 millions de dollars en 2012 et profit de 123 millions de dollars en 2011) liée aux instruments dérivés sur les produits de base.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, un profit de 8 millions de dollars (perte de 4 millions de dollars en 2012 et perte de 4 millions de dollars en 2011) lié aux dérivés de change et aux autres dérivés a été comptabilisé, et comprenait une perte latente nette de 1 million de dollars (profit de 1 million de dollars en 2012 et profit de 3 millions de dollars en 2011) et un profit réalisé net de 9 millions de dollars (perte de 5 millions de dollars en 2012 et perte de 7 millions de dollars en 2011).

B. Nature et étendue des risques découlant des instruments financiers

L'analyse qui suit se limite à la nature et à l'étendue des risques découlant des instruments financiers.

I. Risque de marché**a. Risque lié au prix des produits de base**

La Société est exposée aux fluctuations de certains prix des produits de base dans le cadre de ses activités de production d'électricité et de négociation pour compte propre, y compris le prix du marché de l'électricité et des combustibles utilisés pour produire de l'électricité. La plupart des contrats de production d'électricité et d'approvisionnement en combustible connexe de la Société sont considérés comme des contrats pour la livraison ou la réception d'un élément non financier selon les exigences de la Société en matière d'utilisation à ses propres fins et non comme des instruments financiers. Ainsi, l'analyse du risque lié au prix des produits de base est limitée aux activités de négociation pour compte propre de la Société et aux instruments dérivés sur les produits de base utilisés dans les relations de couverture associées aux activités de production d'électricité de la Société.

i. Risque lié au prix des produits de base - Négociation pour compte propre

Le secteur Opérations sur les produits énergétiques de la Société mène les activités de négociation pour compte propre et a recours à divers instruments pour gérer le risque, réaliser des produits de négociation et acquérir des renseignements sur le marché.

Conformément à la politique, les activités de négociation pour compte propre sont assujetties à des limites et à des contrôles, y compris la limite de la valeur à risque («VaR»). Le conseil d'administration approuve la limite pour la VaR totale découlant des activités de négociation pour compte propre. La VaR est la mesure la plus fréquemment employée pour faire le suivi et gérer le risque de marché associé aux positions de négociation. Une mesure de la VaR donne, à un niveau de confiance précis, une perte maximale estimée avant impôts et taxes qui pourrait être subie sur une période donnée. La VaR sert à déterminer les variations possibles de la valeur du portefeuille de négociation pour compte propre de la Société, sur une période de trois jours avec un niveau de confiance de 95 %, résultant des fluctuations normales du marché. La VaR est estimée au moyen de l'approche de la variance/covariance historique.

La VaR est une mesure qui comporte des limites inhérentes. L'utilisation de l'information historique dans le cadre de l'estimation suppose que les fluctuations des prix par le passé seront représentatives du risque de marché futur. Ainsi, elle peut n'être significative que dans une conjoncture normale du marché. Les événements extrêmes du marché ne sont pas pris en compte par cette mesure du risque. En outre, en raison de l'utilisation du délai d'évaluation de trois jours, ces positions peuvent être liquidées ou couvertes en l'espace de trois jours, bien que cela puisse ne pas être possible si le marché devient illiquide.

La Société reconnaît les limites de la VaR et utilise activement d'autres contrôles, y compris les restrictions sur les instruments autorisés, les limites volumétriques et de temps, la simulation de crise au titre des divers portefeuilles et du portefeuille total de négociation pour compte propre, et les examens de la direction lorsque les limites de la perte sont dépassées.

Les fluctuations des prix du marché associés aux activités de négociation pour compte propre influent sur le résultat net de la période au cours de laquelle elles se produisent. La VaR au 31 décembre 2013 liée aux activités de négociation pour compte propre de la Société sur les produits énergétiques était de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2012 et 5 millions de dollars en 2011).

ii. Risque lié au prix des produits de base – Production

Le secteur Production utilise divers contrats sur produits de base afin de gérer le risque lié au prix des produits de base découlant de la production d'électricité, des achats de combustible, des émissions et des sous-produits qu'il juge appropriés. Une politique de gestion du risque lié aux produits de base est dressée et approuvée chaque année et décrit les stratégies de couverture prévues associées aux actifs de production de la Société et aux risques correspondants liés aux produits de base. Les contrôles incluent des restrictions sur les instruments autorisés, des examens par la direction des divers portefeuilles et l'approbation des opérations sur les actifs susceptibles d'accroître la volatilité potentielle du résultat net présenté par la Société.

TransAlta a conclu divers contrats avec d'autres parties en vertu desquels les autres parties ont convenu de payer à TransAlta un prix fixe pour l'électricité. Même si les contrats ne créent pas tous une obligation de livraison d'électricité aux autres parties, la Société estime qu'elle dispose d'une production d'électricité suffisante pour remplir ces contrats et, lorsque c'était possible, a désigné ces contrats comme couvertures de flux de trésorerie aux fins comptables. Par conséquent, les fluctuations des prix du marché associées à ces couvertures de flux de trésorerie n'ont pas d'incidence sur le résultat net au cours de la période pendant laquelle elles surviennent. Au contraire, les variations de la juste valeur sont différées jusqu'au règlement au moyen du cumul des autres éléments du résultat global, moment auquel le profit net ou la perte nette découlant de la combinaison de l'instrument de couverture et de l'élément couvert influe sur le résultat net.

Au 31 décembre 2013, la VaR liée aux instruments dérivés sur les produits de base de la Société utilisés dans les activités de couverture de la production s'établissait à 42 millions de dollars (5 millions de dollars en 2012 et 5 millions de dollars en 2011).

La politique de la Société relative aux opérations adossées à des actifs consiste à essayer d'atteindre le statut des contrats à ses propres fins ou de répondre aux conditions d'application de la comptabilité de couverture. En ce qui concerne les positions et couvertures économiques qui ne répondent pas aux conditions d'application de la comptabilité de couverture ou les opérations d'optimisation à court terme comme les rachats conclus afin de compenser les positions de couverture existantes, ces opérations sont évaluées à la valeur du marché, les variations des prix du marché liées à celles-ci ayant une incidence sur le résultat net de la période pendant laquelle elles surviennent. Au 31 décembre 2013, la VaR liée à ces opérations s'établissait à 11 millions de dollars (9 millions de dollars en 2012 et 9 millions de dollars en 2011).

b. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier peuvent fluctuer en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur les coûts d'emprunt et les paiements de capacité tirés de CAÉ. Les variations du coût du capital peuvent également avoir une incidence sur la faisabilité des nouveaux projets d'expansion.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2012 et 2011, l'incidence possible sur le résultat net et les autres éléments du résultat global des variations des taux d'intérêt du marché se répercutant sur la dette à taux variable, les actifs portant intérêt, les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et les instruments dérivés aux fins de couverture de taux d'intérêt, est décrite ci-dessous. L'analyse de sensibilité a été préparée en utilisant l'évaluation par la direction selon laquelle une hausse ou une baisse de 25 points de base (50 points de base en 2012 et 50 points de base en 2011) est une variation potentielle raisonnable au cours du prochain trimestre des taux d'intérêt du marché.

Exercices clos les 31 décembre	2013		2012		2011	
	Augmentation du résultat net ¹	Perte au titre des autres éléments du résultat global ¹	Augmentation du résultat net ¹	Perte au titre des autres éléments du résultat global ¹	Augmentation du résultat net ¹	Perte au titre des autres éléments du résultat global ¹
Variation de points de base	2	-	4	-	4	(8)

¹ Ce calcul suppose une diminution des taux d'intérêt du marché. Une augmentation aurait l'effet contraire.

c. Risque de change

La Société court des risques à l'égard de diverses devises, comme l'euro, le dollar américain et le dollar australien, par suite des placements et activités dans des territoires étrangers, du résultat net de ces activités et de l'acquisition de matériel et de services auprès de fournisseurs étrangers.

La sensibilité au risque de change décrite ci-dessous est limitée au risque lié aux instruments financiers libellés dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2012 et 2011, l'incidence possible sur le résultat net et les autres éléments du résultat global des fluctuations des taux de change associés aux instruments financiers libellés dans des monnaies étrangères autres que la monnaie fonctionnelle est présentée ci-dessous. L'analyse de sensibilité a été préparée en utilisant l'évaluation par la direction selon laquelle une augmentation ou une diminution moyenne de 0,05 \$ (0,05 \$ en 2012 et 0,06 \$ en 2011) de ces monnaies étrangères par rapport au dollar canadien est une variation potentielle raisonnable au cours du prochain trimestre.

Exercices clos les 31 décembre	2013		2012		2011	
	Augmentation du résultat net ¹	Profit au titre des autres éléments du résultat global ^{1,2}	Diminution du résultat net ¹	Profit au titre des autres éléments du résultat global ^{1,2}	Diminution du résultat net ¹	Profit au titre des autres éléments du résultat global ^{1,2}
Monnaie étrangère						
\$ US	2	8	(2)	11	(4)	11
€	-	-	-	1	-	3
Total	2	8	(2)	12	(4)	14

¹ Ces calculs supposent une augmentation de la valeur de ces monnaies étrangères par rapport au dollar canadien. Une diminution aurait l'effet contraire.

² L'incidence du change liée aux instruments financiers désignés comme instruments de couverture dans les couvertures de l'investissement net a été exclue.

II. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les clients ou les contreparties occasionnent une perte financière à la Société en ne s'acquittant pas de leurs obligations, ainsi que le risque lié aux variations de la solvabilité des entités lorsque celles-ci exposent la Société à un risque commercial. La Société gère activement son risque de crédit en évaluant la capacité des contreparties à respecter leurs engagements en vertu des contrats visés avant de les conclure. La Société examine minutieusement la solvabilité de toutes les contreparties et, le cas échéant, obtient des garanties des sociétés, des garanties en espèces ou des lettres de crédit pour assurer le recouvrement ultime de ces créances. Dans le cas des montages et des opérations liés aux produits de base, la Société fixe des limites de crédit strictes pour chaque contrepartie et surveille les expositions quotidiennement. TransAlta utilise des conventions standardisées qui permettent de compenser les risques et qui comprennent fréquemment des provisions pour marges. Si les limites de crédit sont dépassées, TransAlta exigera une garantie de la contrepartie ou suspendra ses activités de négociation avec cette dernière. TransAlta est exposée à un risque de crédit minimal pour ce qui est du CAÉ des centrales thermiques de l'Alberta, car les créances sont en grande partie garanties par des lettres de crédit.

La Société utilise les notes de solvabilité externes, ainsi que les notes de solvabilité internes dans les situations où des notes de solvabilité externes ne sont pas disponibles, pour établir les limites de crédit des contreparties. Le tableau suivant décrit la distribution, par note de solvabilité, des actifs financiers au 31 décembre 2013 :

<i>(en pourcentage)</i>	Notation de première qualité	Notation de qualité inférieure	Total
Créances clients	90	10	100
Actifs de gestion du risque	99	1	100

L'exposition maximale au risque de crédit de la Société au 31 décembre 2013, compte non tenu de la garantie détenue ou du droit de compensation, est représentée par les valeurs comptables actuelles des créances clients et des actifs de gestion du risque figurant dans les états de la situation financière consolidés. Les lettres de crédit et les liquidités sont les principaux types de garanties détenues à titre de sûreté relativement à ces montants. L'exposition maximale au risque de crédit à l'égard d'un seul client sur le plan des activités et des couvertures liées aux produits de base compte tenu de la juste valeur des positions de négociation ouvertes, déduction faite des garanties détenues, était de 23 millions de dollars au 31 décembre 2013 (25 millions de dollars en 2012).

Au 31 décembre 2013, TransAlta avait conclu un contrat avec une contrepartie dont la position de règlement nette représentait plus de 10 % du total des créances clients à la fin de l'exercice. La Société a évalué le risque de défaut lié à cette contrepartie comme étant minime.

La Société utilise une provision pour créances douteuses pour la comptabilisation des créances irrécouvrables potentielles associées à ses créances clients. Un rapprochement du compte pour l'exercice est présenté à la note 17.

III. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la capacité de la Société d'avoir accès au capital requis pour ses activités de négociation pour compte propre, ses opérations de couverture du prix des produits de base, ses projets en immobilisations, le refinancement de sa dette et les activités générales du siège social. Des notes de première qualité soutiennent ces activités et facilitent l'accès aux marchés financiers au moyen des cycles de produits de base et de crédit. TransAlta tient à maintenir une situation financière solide ainsi que des notes de crédit de première qualité stables.

Des contreparties concluent certains contrats de vente et d'achat de gaz naturel et d'électricité à des fins de ventes adossées à des créances et d'activités de négociation pour compte propre. Les modalités de ces contrats peuvent exiger que les contreparties fournissent des garanties lorsque la juste valeur de l'obligation en vertu de ces contrats dépasse les limites de crédit consenties. Une baisse de la note par certaines agences peut entraîner une diminution des limites de crédit consenties et augmenter ainsi le montant de la garantie qui doit être fournie.

TransAlta gère le risque de liquidité en surveillant la liquidité des positions de négociation, en préparant des programmes de financement à long terme et en les passant en revue pour qu'ils tiennent compte des modifications apportées aux plans d'affaires et de la disponibilité de capitaux sur le marché, en fournissant régulièrement des rapports au comité de gestion des risques, à la haute direction et au conseil d'administration sur l'exposition de nos activités de négociation pour compte propre au risque de liquidité, et en maintenant des notes de crédit de première qualité.

L'analyse des échéances des passifs financiers nets de la Société au 31 décembre 2013 se présente comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 et par la suite	Total
Dettes fournisseurs et charges à payer	447	-	-	-	-	-	447
Dettes ¹	209	689	29	854	732	1 807	4 320
(Actifs) passifs de gestion du risque - opérations sur les produits énergétiques	(6)	10	11	(2)	(11)	(16)	(14)
Autres (actifs) passifs de gestion du risque	(13)	(6)	(1)	-	(7)	-	(27)
Intérêt sur la dette à long terme ²	211	178	172	162	123	783	1 629
Dividendes à verser	85	-	-	-	-	-	85
Total	933	871	211	1 014	837	2 574	6 440

¹ Exclut l'incidence de la comptabilité de couverture et inclut les facilités de crédit utilisées qui devraient venir à échéance en 2015 et 2017.

² Non comptabilisé à titre de passif financier aux états de la situation financière consolidés.

C. Garanties

I. Actifs financiers donnés en garantie

Au 31 décembre 2013, la Société avait fourni 20 millions de dollars (19 millions de dollars en 2012) au comptant en garantie à des chambres de compensation réglementées à titre de sûreté pour des opérations liées aux produits de base. Ces fonds sont détenus dans des comptes distincts par les chambres de compensation.

II. Actifs financiers détenus en garantie

Au 31 décembre 2013, la Société n'avait reçu aucun montant (2 millions de dollars en 2012) au comptant en garantie des obligations de contreparties. Selon les modalités des contrats, la Société peut être tenue de verser des intérêts sur le solde impayé et de rembourser le capital lorsque les contreparties s'acquittent de leurs obligations contractuelles, ou lorsque le montant de l'obligation diminue par suite des variations de la valeur du marché. Les intérêts à payer aux contreparties sur les garanties reçues sont calculés selon les modalités de chaque contrat.

III. Modalités conditionnelles d'instruments dérivés

Des garanties sont fournies dans le cours normal des affaires d'après la note de crédit des titres de premier rang non garantis de la Société comme le déterminent certaines grandes agences d'évaluation du crédit. Certains instruments dérivés de la Société contiennent des clauses d'assurance financières qui exigent qu'une garantie soit fournie seulement si un événement défavorable important lié au crédit survient. Si, en raison de ce type d'événement, les titres d'emprunt de premier rang non garantis de la Société ne sont plus considérés comme des titres de première qualité, les contreparties à ces instruments dérivés pourraient exiger des garanties complètes de façon continue.

Au 31 décembre 2013, la Société avait fourni une garantie de 94 millions de dollars (85 millions de dollars en 2012) sous la forme de lettres de crédit sur des instruments dérivés principalement dans une position de passif net. Certains contrats de dérivés contiennent des clauses conditionnelles liées au risque de crédit, y compris une révision à la baisse de la note de crédit. Si pareille révision survenait, la Société serait tenue de fournir une garantie additionnelle de 88 millions de dollars à ses contreparties, selon la valeur des dérivés au 31 décembre 2013.

21. Liquidités soumises à restrictions

Au 31 décembre 2012, 2 millions de dollars au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie étaient soumis à restrictions en raison du Project Pioneer et ne pouvaient être utilisés à des fins générales.

22. Stocks

Les stocks détenus dans le cours normal des affaires, qui comprennent du charbon, des crédits d'émission et du gaz naturel, sont évalués au coût ou à leur valeur nette de réalisation, si elle est inférieure. Les stocks détenus aux fins des opérations sur les produits énergétiques, qui comprennent le gaz naturel et les émissions et quotas d'émission, sont évalués à la juste valeur moins les coûts de la vente.

Les composantes des stocks sont présentées dans le tableau qui suit :

Aux 31 décembre	2013	2012 (Retraité)*
Charbon	53	78
Frais de découverte différés	13	9
Gaz naturel	5	2
Crédits d'émission achetés	6	4
Total	77	93

* Voir la note 2 pour les retraitements touchant les périodes antérieures.

La variation des stocks se présente comme suit :

Solde au 31 décembre 2011	92
Achats nets	46
Réductions de valeur	(52)
Reprises de réductions de valeur	8
Variation des taux de change	(1)
Solde au 31 décembre 2012	93
Achats nets	7
Réductions de valeur	(22)
Variation des taux de change	(1)
Solde au 31 décembre 2013	77

Aucun stock n'a été donné en garantie à l'égard de passifs.

23. Impôts sur le résultat à recevoir

En 2008, la Société a fait l'objet d'une nouvelle cotisation par les autorités fiscales du Canada relativement à la vente du secteur Transport qu'elle exploitait précédemment, en vertu de laquelle elle a dû verser 49 millions de dollars en impôts et intérêts. La Société a contesté cette nouvelle cotisation. En 2010, la Cour canadienne de l'impôt a rendu une décision autorisant le recouvrement par la Société d'un montant de 38 millions de dollars payé précédemment au titre des impôts et intérêts. En 2010, TransAlta a interjeté appel auprès de la Cour fédérale pour obtenir les 11 millions de dollars qui restaient. La décision de la Cour fédérale a été reçue le 20 janvier 2012, et elle a été rendue en faveur de TransAlta. La Couronne avait 60 jours à partir de la date du jugement pour interjeter appel. Aucun appel n'a été interjeté par la Couronne. TransAlta a reçu 9 millions de dollars en 2012, et a reçu le montant résiduel de 2 millions de dollars au cours de 2013.

24. Immobilisations corporelles

Le rapprochement des variations de la valeur comptable des immobilisations corporelles est présenté ci-dessous :

	Terrains	Production thermique	Production gazière	Production d'énergie renouvelable	Biens et matériel miniers	Actifs en construction	Pièces de rechange amortissables et autres ¹	Total
Coût								
Au 31 décembre 2011	74	5 539	1 843	2 506	945	196	283	11 386
Acquisitions	-	-	-	1	-	683	19	703
Cessions	-	(10)	(1)	-	-	-	-	(11)
Imputation pour dépréciation d'actifs (note 13)	-	(378)	-	(18)	(12)	-	-	(408)
Reprise de l'imputation pour dépréciation d'actifs (note 13)	-	29	-	-	12	-	-	41
Révision et augmentation des frais de démantèlement et de remise en état	-	(14)	11	(4)	(6)	-	-	(13)
Mise hors service d'actifs	-	(145)	(22)	(8)	(9)	-	(1)	(185)
Variation des taux de change	-	(20)	(1)	-	(1)	(1)	(1)	(24)
Transferts	1	383	40	59	30	(536)	15	(8)
Au 31 décembre 2012	75	5 384	1 870	2 536	959	342	315	11 481
Acquisitions	-	-	-	-	-	534	27	561
Ajouts - contrat de location-financement (note 7)	-	-	-	-	33	-	-	33
Acquisition du parc éolien du Wyoming (note 8)	-	-	-	78	-	-	1	79
Cessions	(1)	-	-	-	(3)	-	-	(4)
Reprise (imputation) au titre de la dépréciation d'actifs (note 13)	-	-	(1)	21	-	-	-	20
Révision et augmentation des frais de démantèlement et de remise en état	-	(3)	(7)	-	15	-	-	5
Mise hors service d'actifs	-	(159)	(13)	(13)	(17)	-	-	(202)
Variation des taux de change	1	65	(26)	-	4	-	1	45
Transferts	2	357	35	235	75	(723)	25	6
Au 31 décembre 2013	77	5 644	1 858	2 857	1 066	153	369	12 024
Amortissement cumulé								
Au 31 décembre 2011	-	2 386	802	449	411	-	67	4 115
Amortissement	-	257	97	87	38	-	12	491
Mise hors service d'actifs	-	(120)	(17)	(3)	(6)	-	-	(146)
Variation des taux de change	-	(13)	(1)	-	(1)	-	-	(15)
Transferts	-	-	(7)	(1)	-	-	-	(8)
Au 31 décembre 2012	-	2 510	874	532	442	-	79	4 437
Amortissement	-	263	99	91	57	-	13	523
Mise hors service d'actifs	-	(121)	(10)	(10)	(10)	-	-	(151)
Cessions	-	-	-	-	(3)	-	-	(3)
Variation des taux de change	-	40	(12)	-	2	-	(2)	28
Reprise (imputation) au titre de la dépréciation d'actifs (note 13)	-	-	-	2	-	-	-	2
Transferts	-	-	(5)	-	-	-	-	(5)
Au 31 décembre 2013	-	2 692	946	615	488	-	90	4 831
Valeur comptable								
Au 31 décembre 2011	74	3 153	1 041	2 057	534	196	216	7 271
Au 31 décembre 2012	75	2 874	996	2 004	517	342	236	7 044
Au 31 décembre 2013	77	2 952	912	2 242	578	153	279	7 193

¹ Comprennent les pièces de rechange importantes et l'équipement de sécurité disponible, mais non encore en service, et les pièces de rechange utilisées pour les travaux d'entretien courants, préventifs et planifiés.

La Société a incorporé des intérêts de 2 millions de dollars dans le coût des immobilisations corporelles en 2013 (4 millions de dollars en 2012) à un taux moyen pondéré de 5,46 % (5,41 % en 2012).

25. Goodwill

Le goodwill acquis lors de regroupements d'entreprises a été affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies des acquisitions, comme suit :

Aux 31 décembre	2013	2012
Opérations sur les produits énergétiques	30	30
Énergie renouvelable	-	417
UGT d'énergie renouvelable et marchande de l'Alberta	417	-
Activités aux États-Unis	13	-
Total du goodwill	460	447

Pour évaluer si le goodwill a subi une perte de valeur, la valeur comptable des UGT (y compris le goodwill) est comparée à la valeur recouvrable des UGT. La valeur recouvrable est calculée d'après la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Le test de dépréciation du goodwill est effectué sur une base annuelle. La valeur recouvrable était supérieure à la valeur comptable des UGT, et il n'y a eu aucune dépréciation du goodwill en 2013, 2012 ou 2011.

En 2012, une tranche de 417 millions de dollars du goodwill de la Société a été affectée aux UGT d'énergie renouvelable, lesquelles comprenaient toutes les centrales marchandes éoliennes et hydroélectriques assujetties à des contrats, et a été soumise à un test de dépréciation.

En 2013, dans le cadre du processus annuel d'évaluation de la dépréciation pour les immobilisations corporelles, les centrales albertaines ayant une capacité marchande importante ont été considérées comme une seule UGT («UGT marchande de l'Alberta») (voir la note 13). Les centrales marchandes d'énergie renouvelable de la Société ont été affectées à cette UGT. Par conséquent, la tranche de 417 millions de dollars du goodwill, qui a été soumise à un test de dépréciation en 2012 au niveau des UGT d'énergie renouvelable, a été soumise de nouveau à un test de dépréciation au niveau du groupe constitué des UGT d'énergie renouvelable et marchande de l'Alberta.

La Société a déterminé la valeur recouvrable du groupe constitué des UGT d'énergie renouvelable et marchande de l'Alberta en calculant la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen des projections actualisées des flux de trésorerie. Les prévisions à long terme de la Société, qui représentent les flux de trésorerie prévus des centrales sur leur durée d'utilité prévue variant de 5 ans à 59 ans, constituent les principales sources d'information pour déterminer la juste valeur. Les prévisions portent sur la production et la vente d'électricité, les produits, les charges d'exploitation et les dépenses d'investissement. Pour élaborer ces plans, différentes hypothèses à l'égard des prix de l'électricité et du gaz naturel, et des taux d'inflation sont formulées. Ces hypothèses tiennent compte des prix existants et prévus, de l'équilibre entre l'offre et la demande dans les régions, d'autres facteurs macroéconomiques et des tendances et variations historiques. Les résultats relatifs aux prévisions à long terme sont passés en revue et approuvés par la haute direction.

Les principales hypothèses ayant une incidence sur le calcul de la juste valeur du groupe constitué des UGT d'énergie renouvelable et marchande de l'Alberta portent sur la production d'électricité et les prix de vente. Les prévisions au titre de la production d'électricité de chaque centrale sont établies en tenant compte des contrats de vente d'électricité, de la production passée, de l'équilibre entre l'offre et la demande dans les régions et des projets d'entretien et d'expansion des immobilisations. Les prix de vente prévus pour chaque centrale sont déterminés en tenant compte des prix des contrats pour les centrales faisant l'objet de contrats à long ou à court terme, des courbes des prix à terme des centrales marchandes et de l'équilibre entre l'offre et la demande dans les régions. Lorsque les courbes des prix à terme ne sont pas disponibles pour la durée d'utilité de la centrale, les prix sont établis au moyen de techniques d'extrapolation qui reposent sur les données historiques du secteur ainsi que sur les données propres à la Société. Le résultat de l'évaluation de la juste valeur est classé dans le niveau III de la hiérarchie de la juste valeur. Des taux d'actualisation variant entre 4,9 % et 7,1 % ont été utilisés aux fins du calcul de la dépréciation du goodwill du groupe constitué des UGT d'énergie renouvelable et marchande de l'Alberta.

Aucun changement raisonnablement possible des hypothèses ne donnerait lieu à une dépréciation du goodwill.

Le goodwill découlant de l'acquisition du parc éolien du Wyoming a été affecté à l'UGT des activités aux États-Unis.

26. Immobilisations incorporelles

Le rapprochement des variations de la valeur comptable des immobilisations incorporelles est présenté ci-dessous :

	Droits relatifs aux mines de charbon	Logiciels et autres	Contrats d'électricité	Immobilisations incorporelles en cours de développement	Total
Coût					
Au 31 décembre 2011	152	127	173	18	470
Acquisitions	6	-	-	33	39
Mises hors service	-	(5)	-	-	(5)
Transferts	-	11	-	(11)	-
Au 31 décembre 2012	158	133	173	40	504
Acquisitions	20	-	-	29	49
Acquisition du parc éolien du Wyoming (note 8)	-	-	20	-	20
Mises hors service	-	(10)	-	-	(10)
Transferts	-	50	-	(47)	3
Au 31 décembre 2013	178	173	193	22	566
Amortissement cumulé					
Au 31 décembre 2011	96	79	19	-	194
Amortissement	4	19	8	-	31
Mises hors service	-	(5)	-	-	(5)
Au 31 décembre 2012	100	93	27	-	220
Amortissement	4	21	8	-	33
Mises hors service	-	(10)	-	-	(10)
Au 31 décembre 2013	104	104	35	-	243
Valeur comptable					
Au 31 décembre 2011	56	48	154	18	276
Au 31 décembre 2012	58	40	146	40	284
Au 31 décembre 2013	74	69	158	22	323

27. Autres actifs

Les composantes des autres actifs sont comme suit :

Aux 31 décembre	2013	2012
Frais de permis différés	18	21
Frais de mise en valeur de projets	36	35
Frais de service différés	19	19
Charges payées d'avance à long terme	17	5
Dépôt au titre du transport vers l'unité 3 de la centrale de Keephills	6	7
Divers	1	3
Total des autres actifs	97	90

Les frais de permis différés se rapportent essentiellement à des permis de louer des terrains sur lesquels certains actifs de production sont situés, et ils sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des actifs de production auxquels les permis ont trait.

Les frais de mise en valeur de projets englobent les frais externes, directs et différentiels engagés au cours de l'étape de mise en valeur des projets d'électricité futurs. La valeur comptable de ces coûts est évaluée chaque période, et les montants non recouvrables au titre des projets dont la réalisation est devenue improbable sont passés en charges.

Les frais de service différés correspondent aux paiements contractuels de TransAlta pour les projets en immobilisations partagés devant être mis en œuvre aux sites de l'unité 3 de la centrale de Genesee et de l'unité 3 de la centrale de Keephills. Ces coûts sont amortis sur la durée de vie de ces projets.

Le dépôt au titre du transport vers l'unité 3 de la centrale de Keephills représente la quote-part revenant à TransAlta d'un dépôt exigé par la province. Le montant intégral du dépôt devrait être remboursé au cours des neuf prochaines années, à condition que certains critères de rendement soient respectés.

28. Provisions pour frais de démantèlement et autres provisions

La variation des soldes des provisions pour frais de démantèlement et autres provisions est présentée ci-dessous :

	Démantèlement et remise en état	Restructuration	Autres	Total
Solde au 31 décembre 2011	301	-	81	382
Passifs contractés	16	13	56	85
Passifs réglés	(44)	(5)	(17)	(66)
Désactualisation	16	-	1	17
Révisions des flux de trésorerie estimés	(11)	-	2	(9)
Révisions des taux d'actualisation	(15)	-	-	(15)
Reprises ¹	-	-	(81)	(81)
Variation des taux de change	(1)	-	-	(1)
Solde au 31 décembre 2012	262	8	42	312
Passifs contractés	4	-	29	33
Passifs réglés	(24)	(5)	(2)	(31)
Désactualisation	17	-	1	18
Révisions des flux de trésorerie estimés	16	-	2	18
Révisions des taux d'actualisation	(12)	-	-	(12)
Reprises ¹	-	(3)	(11)	(14)
Acquisition du parc éolien du Wyoming (note 8)	3	-	-	3
Variation des taux de change	4	-	1	5
Solde au 31 décembre 2013	270	-	62	332

¹ Comprendent les provisions au titre des unités 1 et 2 et de l'unité 3 de la centrale de Sundance, qui ont été reprises par suite de la conclusion des arbitrages relatifs à ces unités en 2012.

	Démantèlement et remise en état	Restructuration	Autres	Total
Solde au 31 décembre 2012	262	8	42	312
Partie courante	13	8	12	33
Partie non courante	249	-	30	279
Solde au 31 décembre 2013	270	-	62	332
Partie courante	11	-	5	16
Partie non courante	259	-	57	316

A. Démantèlement et remise en état

La Société comptabilise une provision pour toutes les centrales et mines à l'égard desquelles TransAlta a l'obligation juridique ou implicite d'enlever les installations à la fin de leur durée d'utilité et de remettre le site en état. TransAlta estime à environ 1,0 milliard de dollars le montant non actualisé des flux de trésorerie nécessaires pour s'acquitter de ces obligations entre 2013 et 2072. La grande partie des coûts sera engagée entre 2020 et 2050. Au 31 décembre 2013, la Société avait fourni un cautionnement de 136 millions de dollars américains (136 millions de dollars américains en 2012) pour soutenir ses obligations futures liées au démantèlement à la mine de charbon de Centralia. Au 31 décembre 2013, la Société avait fourni des lettres de crédit d'un montant de 115 millions de dollars (79 millions de dollars en 2012) à titre de soutien des obligations futures liées au démantèlement de la mine de l'Alberta.

B. Provision pour frais de restructuration

Le 30 octobre 2012, la Société a annoncé une restructuration des ressources dans le cadre de sa stratégie en cours pour améliorer continuellement l'excellence opérationnelle et accélérer sa croissance. Environ 165 postes ont été abolis. En 2012, une provision et des coûts de restructuration avant impôts et taxes connexes de 13 millions de dollars ont été comptabilisés. Au terme de la restructuration en 2013, le solde de la provision de 3 millions de dollars a été repris.

C. Autres provisions

Les autres provisions comprennent un montant lié à la tranche des engagements en matière de prix fixe de la Société en vertu de plusieurs contrats de transport garantis de gaz naturel se rapportant à du transport qui ne devrait pas être utilisé. Par conséquent, les coûts inévitables pour satisfaire à ces obligations sont supérieurs aux avantages économiques attendus des contrats. Les contrats viennent à échéance en 2018.

Les autres provisions incluent également les provisions découlant des activités d'exploitation continues et comprennent les montants relatifs aux différends commerciaux entre la Société et ses clients ou ses fournisseurs. Les renseignements à l'égard du moment prévu du règlement et des incertitudes qui pourraient avoir une incidence sur le montant ou le calendrier du règlement n'ont pas été présentés, puisque cela pourrait avoir une incidence sur la capacité de la Société à régler ces provisions d'une manière favorable.

29. Dette à long terme

A. Dette et facilités de crédit

Les sommes impayées sont présentées dans le tableau qui suit :

Aux 31 décembre	2013			2012		
	Valeur comptable	Valeur nominale	Intérêt ¹	Valeur comptable	Valeur nominale	Intérêt ¹
Facilités de crédit ²	852	852	2,6 %	950	950	2,4 %
Débetures	1 269	1 251	6,1 %	839	851	6,6 %
Billets de premier rang ³	1 797	1 809	5,6 %	2 017	1 990	5,6 %
Dette sans recours ⁴	376	380	5,9 %	375	380	5,9 %
Divers	28	28	6,3 %	36	36	6,5 %
	4 322	4 320		4 217	4 207	
Moins : partie courante de la dette avec recours	(209)	(209)		(606)	(606)	
Moins : partie courante de la dette sans recours	-	-		(1)	(1)	
Total de la dette à long terme	4 113	4 111		3 610	3 600	

1 L'intérêt est calculé à un taux moyen pondéré en fonction de l'encours du capital avant l'effet de la couverture.

2 Composées d'acceptations bancaires et d'autres emprunts commerciaux en vertu de facilités de crédit consenties à long terme. Incluent 300 millions de dollars américains au 31 décembre 2013 (300 millions de dollars américains au 31 décembre 2012).

3 Valeur nominale de 1,7 milliard de dollars américains au 31 décembre 2013 (2,0 milliards de dollars américains au 31 décembre 2012).

4 Inclut 20 millions de dollars américains au 31 décembre 2013 (20 millions de dollars américains au 31 décembre 2012).

Une tranche des débetures et des billets de premier rang à taux fixe de la Société a été couverte au moyen des swaps de taux d'intérêt fixes-variables (voir la note 20) et est comptabilisée à la juste valeur. Le solde de la dette à long terme n'est pas couvert et est comptabilisé au coût amorti.

Les facilités de crédit proviennent de la facilité de crédit bancaire consortiale consentie de 1,5 milliard de dollars et de la facilité bilatérale consentie de la Société d'un montant de 300 millions de dollars américains. La facilité bancaire consortiale consentie de 1,5 milliard de dollars constitue la principale source de liquidités à court terme après les flux de trésorerie provenant des activités de la Société. En mai 2013, la Société a renouvelé une facilité de crédit consortiale consentie renouvelable de quatre ans s'élevant à 1,5 milliard de dollars et en a reporté l'échéance jusqu'en 2017. En juin 2013, la facilité de crédit bilatérale de 300 millions de dollars américains a été renouvelée pour une durée de quatre ans jusqu'en 2017. Les taux d'intérêt sur les facilités de crédit varient selon l'option retenue : le taux préférentiel canadien, le taux des acceptations bancaires, le LIBOR ou le taux de base aux États-Unis, conformément à une grille de fixation des prix qui est standard pour des facilités de ce type. La Société a aussi 240 millions de dollars disponibles pour les facilités de crédit bilatérales consenties, lesquelles ont été renouvelées en novembre 2013, pour deux ans jusqu'en 2015.

Des facilités de crédit consenties totalisant 2,1 milliards de dollars (2,0 milliards de dollars en 2012), un montant non prélevé de 0,9 milliard de dollars (0,8 milliard de dollars en 2012) était disponible au 31 décembre 2013, sous réserve des modalités d'emprunt habituelles. Outre le montant de 0,9 milliard de dollars disponible en vertu des facilités de crédit, TransAlta dispose de 42 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les débetures portent intérêt à des taux fixes s'échelonnant de 5,0 % à 7,3 % et viennent à échéance de 2014 à 2030. Au cours de 2013, la Société a émis des billets à moyen terme de premier rang non garantis de 400 millions de dollars assortis d'un taux d'intérêt nominal de 5,00 %, qui sont payables tous les semestres, à un prix d'émission correspondant à 99,516 % du capital des billets.

Les billets de premier rang portent intérêt à des taux allant de 4,50 % à 6,65 % et viennent à échéance de 2015 à 2040. Un montant de 850 millions de dollars américains des billets de premier rang a été désigné comme couverture de l'investissement net de la Société dans des établissements à l'étranger américains. En 2013, les billets de premier rang à 5,75 % de 300 millions de dollars américains de la Société sont arrivés à échéance et ont été payés.

La dette sans recours est composée de débetures émises par CHD qui viennent à échéance de 2015 à 2018 et portent intérêt à des taux allant de 5,3 % à 7,3 % et inclut une dette libellée en dollars américains de 20 millions de dollars américains.

Le poste Divers est constitué de billets à payer pour la centrale de Windsor qui portent intérêt à un taux fixe de 7,4 %, arrivent à échéance en novembre 2014 et sont assortis d'un recours au moyen d'une lettre de crédit de soutien; ainsi que d'une obligation liée à un emprunt commercial ne prévoyant pas une garantie, portant intérêt à un taux de 5,9 % et arrivant à échéance en 2023. Cet emprunt prévoit des paiements annuels de capital et d'intérêts réunis.

La dette de TransAlta comporte des modalités et conditions, y compris des clauses restrictives financières, qui sont considérées comme normales et courantes. Au 31 décembre 2013, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives de la dette.

B. Restrictions

La dette d'un montant de 7 millions de dollars relative à la centrale de Windsor, détenue par la filiale TA Cogen de la Société, comprend des dispositions au titre du capital et des intérêts qui limitent la capacité de la Société d'avoir accès aux fonds générés par les activités de la centrale. La Société a fourni une lettre de crédit d'un montant équivalant aux exigences liées au financement, ce qui lui permet d'avoir accès aux fonds.

Les débetures d'un montant de 341 millions de dollars émises par CHD, filiale de la Société, comprennent des clauses restrictives exigeant que le produit de la vente d'actifs soit réinvesti dans des actifs renouvelables similaires.

C. Remboursements de capital

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 et par la suite	Total
Remboursements de capital ¹	209	689	29	854	732	1 807	4 320

¹ Exclut l'incidence des instruments dérivés et inclut les facilités de crédit utilisées qui devraient venir à échéance en 2015 et 2017.

D. Lettres de crédit

Des lettres de crédit sont émises à des contreparties dans le cadre de divers arrangements contractuels avec la Société et certaines de ses filiales. Si la Société ou ses filiales ne respectent pas les dispositions de ces contrats, la contrepartie peut présenter une réclamation de paiement à l'institution financière, par l'intermédiaire de laquelle la lettre de crédit a été émise. Tout montant à payer par la Société ou ses filiales en vertu de ces contrats figure dans les états de la situation financière consolidés. Toutes les lettres de crédit arrivent à échéance à moins de un an et devraient être renouvelées, au besoin, dans le cours normal des affaires. Les lettres de crédit en cours au 31 décembre 2013 totalisaient 370 millions de dollars (336 millions de dollars en 2012), et aucun montant (néant en 2012) n'a été exercé par des contreparties en vertu de ces arrangements.

30. Crédits différés et autres passifs non courants

Les composantes des crédits différés et autres passifs non courants sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2013	2012
Produits différés tirés du charbon	52	51
Obligations au titre des prestations définies	200	220
Primes à long terme	16	15
Divers	72	15
Total des crédits différés et autres passifs non courants	340	301

Les produits différés tirés du charbon se composent de montants reçus de l'unité 3 de la centrale de Keephills, coentreprise de la Société, pour les livraisons futures de charbon. Ces montants sont amortis par imputation aux produits sur la durée de l'entente d'approvisionnement en charbon depuis le démarrage des activités commerciales de l'unité 3 de la centrale de Keephills le 1^{er} septembre 2011.

Le poste Divers comprend un remboursement de 13 millions de dollars reçu au titre des coûts du terminal de New Richmond, lequel sera amorti par imputation aux produits sur la durée du CAÉ connexe, et un montant de 28 millions de dollars lié à une réclamation en Californie (voir la note 5).

31. Actions ordinaires

A. Émises et en circulation

TransAlta est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote sans valeur nominale.

Aux 31 décembre	2013		2012	
	Actions ordinaires (en millions)	Montant	Actions ordinaires (en millions)	Montant
Émises et en circulation au début de l'exercice	254,7	2 730	223,6	2 274
Émises en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	13,5	186	9,7	159
Émises en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions	-	-	0,1	1
Émises en fonction du régime d'actionariat fondé sur le rendement (note 34)	-	-	0,1	1
Émises en vertu d'un appel public à l'épargne ¹	-	-	21,2	295
	268,2	2 916	254,7	2 730
Montants à recevoir en vertu du régime d'actionariat des employés	-	(3)	-	(4)
Émises et en circulation à la fin de l'exercice	268,2	2 913	254,7	2 726

¹ Déduction faite des frais d'émission après impôts et taxes de 9 millions de dollars (frais d'émission de 12 millions de dollars, moins l'incidence fiscale de 3 millions de dollars).

Le 13 septembre 2012, TransAlta a conclu un appel public à l'épargne de 19 250 000 actions ordinaires au prix de 14,30 \$ l'action. TransAlta a octroyé aux preneurs fermes une option de surallocation leur conférant le droit d'acheter jusqu'à concurrence de 2 887 500 actions ordinaires supplémentaires au même prix. Le 20 septembre 2012, les preneurs fermes ont exercé en partie leur option de surallocation aux fins de l'achat de 1 992 000 actions ordinaires supplémentaires, au prix de 14,30 \$ l'action, pour un produit brut total de 304 millions de dollars.

B. Régime de droits des actionnaires

Le principal objectif du régime de droits des actionnaires consiste à accorder suffisamment de temps au conseil d'administration de la Société pour étudier et élaborer des solutions permettant d'optimiser la valeur pour les actionnaires dans l'éventualité d'une offre publique d'achat visant la Société, et à permettre à chaque actionnaire de participer en toute équité à une telle offre. Le régime de droits des actionnaires a tout d'abord été approuvé en 1992, puis a été révisé périodiquement depuis en fonction des pratiques actuelles. Comme il se doit, le régime de droits des actionnaires doit être présenté aux actionnaires tous les trois ans pour approbation, et sa dernière approbation a eu lieu le 23 avril 2013.

Lorsqu'un actionnaire acheteur lance une offre d'achat visant 20 % ou plus des actions ordinaires de la Société, autrement que dans le cadre d'une offre permise ou lorsque l'offre est présentée à tous les actionnaires au moyen d'une note d'information, les droits attribués en vertu du régime de droits des actionnaires peuvent être exercés par tous les actionnaires, sauf l'actionnaire acheteur. Chaque droit autorise l'actionnaire autre que l'actionnaire acheteur à acquérir des actions ordinaires supplémentaires évaluées à 200 \$ contre une somme de 100 \$.

C. Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires avec Dividende Bonifié^{MC}

Le 21 février 2012, la Société a ajouté une composante Dividende Bonifié^{MC} à son régime existant de réinvestissement de dividendes. Le régime modifié et mis à jour portait le nom de régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires avec Dividende Bonifié^{MC} (le «régime»). Il offrait aux actionnaires admissibles deux options, soit i) de réinvestir leurs dividendes à un escompte actuel de 3 % par rapport au cours moyen du marché dans le cadre de l'achat de nouvelles actions de la Société (composante réinvestissement des dividendes), ou ii) de recevoir un montant au comptant comprenant une prime équivalant à 102 % des dividendes réinvestis (la composante Dividende Bonifié^{MC}).

La Société a suspendu la composante Dividende Bonifié^{MC} du régime après le versement du dividende trimestriel le 1^{er} juillet 2013. Le régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires de la Société, les composantes distinctes du régime, demeure en vigueur conformément aux conditions actuelles.

Le 1^{er} janvier 2014, 2,1 millions d'actions ordinaires ont été émises à l'égard des dividendes réinvestis.

Aucune autre transaction relative aux actions ordinaires n'a été effectuée entre la date de présentation de l'information financière et la date d'achèvement des présents états financiers consolidés.

D. Résultat par action

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(71)	(615)	290
Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions ordinaires en circulation	264	235	222
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	(0,27)	(2,62)	1,31

Les options sur actions, le régime d'actionariat fondé sur le rendement et le régime n'ont pas une incidence importante sur le calcul du nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires en circulation (voir la note 34).

E. Dividendes

Les tableaux suivants résumant les dividendes sur actions ordinaires déclarés en 2013, 2012 et 2011 :

Date de déclaration	Date de versement	Dividende par action (\$)	Total des dividendes	Dividendes versés en espèces	Dividendes versés en actions
2013					
30 octobre 2013	1 ^{er} janvier 2014	0,29	78	50	28
23 juillet 2013	1 ^{er} octobre 2013	0,29	77	51	26
22 avril 2013	1 ^{er} juillet 2013 ¹	0,29	76	21	55
28 janvier 2013	1 ^{er} avril 2013	0,29	75	22	53
2012					
24 octobre 2012	1 ^{er} janvier 2013	0,29	73	20	53
13 juillet 2012	1 ^{er} octobre 2012	0,29	67	18	49
25 avril 2012	1 ^{er} juillet 2012	0,29	66	18	48
25 janvier 2012	1 ^{er} avril 2012	0,29	65	23	43
2011					
27 octobre 2011	1 ^{er} janvier 2012	0,29	65	45	20
27 juillet 2011	1 ^{er} octobre 2011	0,29	65	48	17
28 avril 2011	1 ^{er} juillet 2011	0,29	64	48	16

¹ Des dividendes d'un montant de 20 millions de dollars ont été versés le 28 juin 2013.

32. Actions privilégiées

A. Émises et en circulation

TransAlta est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang. Les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions se rattachant à ces actions, sous réserve de certaines limites, sont établis par le conseil d'administration.

Aux 31 décembre	2013		2012		Taux de dividende par action (\$)	Prix de rachat par action (\$)
	Nombre d'actions (en millions)	Montant	Nombre d'actions (en millions)	Montant		
Actions privilégiées de premier rang rachetables à taux rajusté et à dividende cumulatif						
Série A	12	293	12	293	1,15	25,00
Série C	11	269	11	269	1,15	25,00
Série E	9	219	9	219	1,25	25,00
Émises et en circulation à la fin de la période	32	781	32	781		

Le 10 août 2012, TransAlta a conclu un appel public à l'épargne visant 9 millions d'actions privilégiées de premier rang rachetables à taux rajusté et à dividende cumulatif de série E pour un produit brut de 225 millions de dollars. Les détenteurs d'actions privilégiées ont le droit de recevoir des dividendes en espèces fixes cumulatifs à un taux annuel de 1,25 \$ par action sur approbation du conseil d'administration, payables trimestriellement, pour un rendement annuel de 5,0 %, pour la période initiale prenant fin le 30 septembre 2017. Le taux de dividende sera rajusté le 30 septembre 2017 et tous les cinq ans par la suite à un rendement annuel égal à la somme du rendement des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada majoré de 3,65 %. Les actions privilégiées sont rachetables au gré de TransAlta à compter du 30 septembre 2017 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, à un prix de 25,00 \$ par action majoré de tous les dividendes déclarés et non versés.

Les porteurs d'actions privilégiées de série E auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de premier rang rachetables à taux rajusté et à dividende cumulatif de série F le 30 septembre 2017 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées de série F auront le droit de recevoir des dividendes cumulatifs à taux variable trimestriels, sur approbation du conseil d'administration, à un taux égal à la somme du taux de rendement des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada alors en vigueur et de 3,65 %.

B. Dividendes

Les tableaux suivants résument les dividendes sur actions privilégiées déclarés en 2013, 2012 et 2011 :

Date de déclaration	Date de versement	Série A		Série C		Série E	
		Dividende par action (\$)	Total des dividendes	Dividende par action (\$)	Total des dividendes	Dividende par action (\$)	Total des dividendes
2013							
30 octobre 2013	31 décembre 2013	0,2875	4	0,2875	3	0,3125	3
23 juillet 2013	30 septembre 2013	0,2875	3	0,2875	4	0,3125	2
22 avril 2013	30 juin 2013	0,2875	4	0,2875	3	0,3125	3
28 janvier 2013	31 mars 2013	0,2875	3	0,2875	3	0,3125	3
2012							
24 octobre 2012	31 décembre 2012	0,2875	3	0,2875	4	0,4897	4
13 juillet 2012	30 septembre 2012	0,2875	4	0,2875	3	-	-
25 avril 2012	30 juin 2012	0,2875	4	0,2875	3	-	-
25 janvier 2012	31 mars 2012	0,2875	3	0,3844 ¹	4	-	-
2011							
27 octobre 2011	31 décembre 2011	0,2875	4	-	-	-	-
27 juillet 2011	30 septembre 2011	0,2875	4	-	-	-	-
28 avril 2011	30 juin 2011	0,2875	3	-	-	-	-

¹ Inclut des dividendes de 0,0969 \$ par action (1 million de dollars au total) pour la période du 29 novembre 2011 au 31 décembre 2011, qui ont été comptabilisés au 31 décembre 2011.

33. Cumul des autres éléments du résultat global

Les composantes et les variations du cumul des autres éléments du résultat global sont présentées ci-dessous :

	2013	2012 (Retraité)*
Ajustement au titre de l'écart de conversion		
Solde d'ouverture aux 1 ^{er} janvier	(38)	(28)
Profits (pertes) à la conversion des actifs nets des établissements à l'étranger	37	(23)
Profits (pertes) sur instruments financiers désignés comme couvertures des comptes des établissements à l'étranger, déduction faite des impôts et taxes ¹	(35)	13
Solde aux 31 décembre	(36)	(38)
Couvertures de flux de trésorerie		
Solde d'ouverture aux 1 ^{er} janvier	(37)	(28)
Profits (pertes) sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts et taxes ²	41	(9)
Solde aux 31 décembre	4	(37)
Avantages du personnel		
Solde d'ouverture aux 1 ^{er} janvier	(61)	(38)
Profits actuariels nets (pertes actuarielles nettes) sur les régimes à prestations définies, déduction faite des impôts et taxes ³	31	(23)
Solde aux 31 décembre	(30)	(61)
Cumul des autres éléments du résultat global	(62)	(136)

* Voir la note 3 pour les retraitements touchant les périodes antérieures.

1 Déduction faite du recouvrement d'impôts sur le résultat de 5 pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (charge de 2 en 2012).

2 Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 12 pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (charge de 15 en 2012).

3 Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 11 pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (recouvrement de 8 en 2012).

34. Paiements fondés sur des actions

Au 31 décembre 2013, la Société avait deux régimes de paiements fondés sur des actions et un régime d'actionnariat des employés.

La Société est autorisée à attribuer aux employés des options pour acheter jusqu'à 13,0 millions d'actions ordinaires à des prix fondés sur le cours des actions à la date d'attribution. La Société a réservé 13,0 millions d'actions ordinaires à des fins d'émission.

A. Régime d'options sur actions

I. Régime des employés du Canada

Ce régime est offert à la totalité des employés à temps plein et à temps partiel occupant un poste d'un échelon inférieur à celui de directeur au Canada. Les options attribuées en vertu de ce régime ne peuvent être exercées qu'un an après la date d'attribution. Par la suite, le nombre d'options exercées ne doit pas dépasser 25 % du nombre d'options attribuées par année, de façon cumulative jusqu'à la cinquième année; après quoi, la totalité des options attribuées peut être exercée jusqu'à la dixième année, soit la date d'échéance.

II. Régime des employés des États-Unis

Ce régime, dont les modalités sont les mêmes que celles du régime des employés du Canada, est offert à la totalité des employés à temps plein et à temps partiel aux États-Unis.

III. Régime australien d'options fictives

Ce régime est offert à la totalité des employés à temps plein et à temps partiel de l'Australie, occupant un poste d'un échelon inférieur à celui de directeur. Les options attribuées en vertu de ce régime ne sont pas attribuées concrètement, les employés recevant la valeur équivalente des actions au comptant quand ils exercent leurs options. Les options attribuées en vertu de ce régime ne peuvent être exercées qu'un an après la date d'attribution. Par la suite, le nombre d'options exercées ne doit pas dépasser 25 % du nombre d'options attribuées par année, de façon cumulative jusqu'à la cinquième année; après quoi, la totalité des options attribuées peut être exercée jusqu'à la dixième année, soit la date d'échéance.

IV. Information sur l'ensemble du régime

Le total des options en cours et des options pouvant être exercées en vertu de ces régimes d'options sur actions au 31 décembre 2013 est présenté dans le tableau qui suit :

Fourchette des prix d'exercice (en dollars par action)	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre en cours au 31 décembre 2013 (en millions)	Durée contractuelle moyenne pondérée résiduelle (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars par action)	Nombre pouvant être exercé au 31 décembre 2013 (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars par action)
15,41 - 22,46	0,8	4,8	19,84	0,7	20,70
31,97 - 35,05	0,6	4,1	32,41	0,6	32,41
10,85 - 35,05	1,4	4,5	25,71	1,3	26,11

La variation du nombre d'options en cours en vertu des régimes d'options se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2013		2012		2011	
	Nombre d'options sur actions (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars par action)	Nombre d'options sur actions (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars par action)	Nombre d'options sur actions (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars par action)
En cours au début de l'exercice	1,5	25,35	1,7	24,94	2,2	24,94
Frappées d'extinction	(0,1)	25,45	(0,2)	22,81	(0,5)	25,35
En cours à la fin de l'exercice	1,4	25,71	1,5	25,35	1,7	24,94

La Société utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les attributions en vertu de ses régimes d'options sur actions. Aucune option sur actions n'a été attribuée en 2013, 2012 ou 2011.

Les charges comptabilisées découlant des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres se sont établies à néant (1 million de dollars en 2012 et 2 millions de dollars en 2011).

B. Régime d'actionnariat fondé sur le rendement

En vertu des modalités du régime d'actionnariat fondé sur le rendement, qui a débuté en 1997, la Société est autorisée à attribuer aux employés et aux administrateurs jusqu'à 4,0 millions d'actions ordinaires. Au cours de 2010, le nombre autorisé a été porté à 6,5 millions d'actions ordinaires. Le nombre d'actions ordinaires qui pouvaient être émises en vertu de ce régime et des régimes d'options sur actions ne peut, cependant, être supérieur à 13,0 millions d'actions ordinaires. Les participants au régime d'actionnariat fondé sur le rendement reçoivent des attributions qui, après trois ans, leur permettent de recevoir un certain nombre d'actions ordinaires, y compris la valeur des dividendes réinvestis au cours de la période, ou un montant au comptant équivalent, jusqu'à concurrence du montant des attributions majoré de tous les dividendes cumulés. Les attributions finales au titre du régime d'actionnariat fondé sur le rendement pour n'importe quel exercice seront établies à la discrétion du comité des ressources humaines de TransAlta. Une fois que l'admissibilité à des attributions d'un participant au régime d'actionnariat fondé sur le rendement a été établie, 50 % des actions peuvent être remises au participant lorsque le conseil d'administration règle les attributions au moyen d'actions, tandis que les 50 % d'actions qui restent sont détenues en fiducie pour un exercice additionnel dans le cas des employés occupant un poste inférieur à celui de vice-président et pour deux exercices additionnels dans le cas des employés occupant un poste de vice-président ou d'un échelon supérieur à celui-ci. Si les attributions sont versées en espèces, elles sont payées immédiatement. Le nombre réel d'actions ordinaires ou le montant au comptant équivalent qu'un participant peut recevoir est déterminé selon le rang centile du rendement total pour les actionnaires détenant des actions ordinaires de la Société sur une période de trois ans par rapport à un groupe donné de sociétés constituant le groupe de référence. La charge liée à ce régime est comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits, et un montant à payer correspondant est comptabilisé dans les passifs. Le passif est calculé au moyen du cours de clôture.

Les attributions au titre du régime d'actionnariat fondé sur le rendement ont été abandonnées après les attributions de 2012-2014. Le régime demeurera en vigueur jusqu'à la fin de ce cycle.

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	2013	2012	2011
Nombre d'attributions en cours au début de l'exercice	2,9	2,5	1,7
Attribuées	-	1,5	1,4
Accordées par le comité des ressources humaines de TransAlta	-	(0,1)	-
Frappées d'extinction	(1,0)	(1,0)	(0,6)
Nombre d'attributions en cours à la fin de l'exercice	1,9	2,9	2,5

En 2013, le recouvrement au titre de la rémunération avant impôts et taxes relatif au régime d'actionnariat fondé sur le rendement s'est établi à 6 millions de dollars (charge de 3 millions de dollars en 2012 et charge de 9 millions de dollars en 2011), montant qui est comptabilisé dans les charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration dans les comptes de résultat consolidés. En 2013, aucune action ordinaire (55 418 actions ordinaires en 2012 et 50 560 actions ordinaires en 2011) n'a été émise (15,12 \$ l'action en 2012 et 21,15 \$ l'action en 2011).

C. Régime d'actionnariat des employés

Aux termes du régime d'actionnariat des employés, la Société offrira aux employés sous l'échelon de dirigeant des prêts sans intérêt (jusqu'à concurrence de 30 % du salaire de base), remboursables sur une période de trois ans par prélèvements sur le salaire. Les dirigeants ne sont pas admissibles à ce régime en vertu de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act*. Un agent achètera, au nom des employés, les actions ordinaires sur le marché libre à un prix égal au cours des actions à la date d'achat. La vente de ces actions par les employés sera traitée de la même façon. Au 31 décembre 2013, les montants à recevoir des employés en vertu de ce régime totalisaient 3 millions de dollars (4 millions de dollars au 31 décembre 2012).

35. Avantages du personnel

A. Description

La Société offre, au Canada et aux États-Unis, des régimes de retraite agréés qui couvrent essentiellement tous ses employés dans ces pays et certains employés désignés travaillant dans les établissements à l'étranger. Les régimes de retraite sont administrés par TransAlta, le promoteur des régimes, par l'entremise de son comité de retraite. Ces régimes comprennent des composantes à prestations définies et à cotisations définies et, au Canada, un régime à prestations définies complémentaire additionnel est offert à certains employés dont les revenus annuels excèdent la limite canadienne en matière d'impôts sur le résultat. À l'exception des centrales de SunHills acquises récemment, les régimes de retraite à prestations définies au Canada et aux États-Unis ne sont pas offerts aux nouveaux participants. Le régime de retraite à prestations définies des États-Unis a été gelé au 31 décembre 2010; par conséquent, aucune prestation future n'a été acquise.

Les dernières évaluations actuarielles aux fins comptables des régimes de retraite au Canada et aux États-Unis ont été effectuées respectivement au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013. La date d'évaluation utilisée pour déterminer la juste valeur des actifs des régimes et la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est le 31 décembre 2013.

La capitalisation des régimes de retraite agréés est conforme à la réglementation applicable, laquelle requiert des évaluations actuarielles des caisses de retraite au moins une fois tous les trois ans au Canada, ou plus, selon la situation de capitalisation, et chaque année aux États-Unis. Les dernières évaluations actuarielles aux fins de capitalisation des régimes agréés au Canada ont été effectuées au début de 2013, la date de prise d'effet étant le 31 décembre 2012. La dernière évaluation actuarielle aux fins de capitalisation du régime de retraite aux États-Unis a été effectuée le 1^{er} janvier 2013.

Le régime complémentaire de retraite est entièrement à la charge de la Société. Celle-ci n'est pas tenue de le capitaliser, mais doit verser des prestations en vertu des modalités du régime à mesure qu'elles sont dues. La Société a émis une lettre de crédit de 63 millions de dollars pour garantir les obligations au titre du régime complémentaire.

La Société offre des régimes d'assurance-maladie et d'assurance dentaire jusqu'à l'âge de 65 ans pour les employés invalides et les participants retraités grâce à ses régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. La dernière évaluation actuarielle de ces régimes au Canada et aux États-Unis a été effectuée respectivement au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013. La date d'évaluation pour calculer l'obligation au titre des deux régimes a été le 31 décembre 2013.

Depuis le 17 janvier 2013, TransAlta a pris en charge, par l'entremise de SunHills, le contrôle de l'exploitation et la gestion de la mine de Highvale qui étaient auparavant assumés par PMRL. SunHills a pris en charge la responsabilité des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies et les obligations au titre de la capitalisation requise de ces régimes de retraite (voir la note 7).

B. Coûts comptabilisés

Les coûts comptabilisés en résultat net au cours de l'exercice pour les régimes de retraite à prestations définies, les régimes de retraite à cotisations définies et les régimes de soins de santé et de soins dentaires se présentent comme suit :

Exercice clos le 31 décembre 2013	Régimes			Total
	Régimes agréés	complémentaires	Autre	
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6	3	2	11
Frais d'administration	2	-	-	2
Coût financier des obligations au titre des prestations définies	21	3	1	25
Intérêts sur les actifs des régimes	(15)	-	-	(15)
Charge au titre de la composante à prestations définies	14	6	3	23
Charge au titre de la composante à cotisations définies	18	-	-	18
Charge nette	32	6	3	41

Exercice clos le 31 décembre 2012	Régimes			Total
	Régimes agréés	complémentaires	Autre	
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2	2	1	5
Frais d'administration	2	-	-	2
Coût financier des obligations au titre des prestations définies	18	3	2	23
Intérêts sur les actifs des régimes	(13)	-	-	(13)
Charge au titre de la composante à prestations définies	9	5	3	17
Charge au titre de la composante à cotisations définies	20	-	-	20
Charge nette	29	5	3	37

Exercice clos le 31 décembre 2011	Régimes			Total
	Régimes agréés	complémentaires	Autre	
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2	2	2	6
Frais d'administration	1	-	-	1
Coût financier des obligations au titre des prestations définies	19	4	1	24
Intérêts sur les actifs des régimes	(15)	-	-	(15)
Coût des services passés	-	1	-	1
Charge au titre de la composante à prestations définies	7	7	3	17
Charge au titre de la composante à cotisations définies	19	-	-	19
Charge nette	26	7	3	36

C. Situation des régimes

La situation des régimes de retraite à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

Au 31 décembre 2013	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Autre	Total
Juste valeur des actifs des régimes	394	7	-	401
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies	(517)	(74)	(27)	(618)
Situation de capitalisation - déficit	(123)	(67)	(27)	(217)
Montants comptabilisés dans les états financiers consolidés :				
Charges courantes à payer	(12)	(4)	(1)	(17)
Autres passifs non courants	(111)	(63)	(26)	(200)
Total des montants comptabilisés	(123)	(67)	(27)	(217)

Au 31 décembre 2012	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Autre	Total
Juste valeur des actifs des régimes	294	5	-	299
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies	(424)	(77)	(34)	(535)
Situation de capitalisation - déficit	(130)	(72)	(34)	(236)
Montants comptabilisés dans les états financiers consolidés :				
Charges courantes à payer	(9)	(5)	(2)	(16)
Autres passifs non courants	(121)	(67)	(32)	(220)
Total des montants comptabilisés	(130)	(72)	(34)	(236)

D. Actifs des régimes

La juste valeur des actifs des régimes de retraite à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Autre	Total
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre 2011	294	5	-	299
Intérêts sur les actifs des régimes	13	-	-	13
Rendement net des actifs des régimes	11	-	-	11
Cotisations	3	6	2	11
Prestations versées	(26)	(6)	(2)	(34)
Frais d'administration	(2)	-	-	(2)
Effet de la conversion sur les régimes américains	1	-	-	1
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre 2012	294	5	-	299
Acquisition du régime de retraite de SunHills	72	-	-	72
Intérêts sur les actifs des régimes	15	-	-	15
Rendement net des actifs des régimes	29	-	-	29
Cotisations	18	7	3	28
Prestations versées	(33)	(5)	(3)	(41)
Frais d'administration	(2)	-	-	(2)
Effet de la conversion sur les régimes américains	1	-	-	1
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre 2013	394	7	-	401

La juste valeur des actifs des régimes à prestations définies de la Société par catégorie principale se présente comme suit :

Exercice clos le 31 décembre 2013	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Total
Titres de capitaux propres				
Canada	-	99	-	99
États-Unis	-	47	-	47
International	-	70	-	70
Privé	-	-	6	6
Obligations				
AAA	-	46	-	46
AA	-	58	-	58
A	-	46	-	46
BBB	-	13	-	13
Inférieur à BBB	-	2	-	2
Marché monétaire et trésorerie et équivalents de trésorerie	14	-	-	14
Total	14	381	6	401

Exercice clos le 31 décembre 2012	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Total
Titres de capitaux propres				
Canada	-	66	-	66
États-Unis	-	41	-	41
International	-	36	-	36
Privé	-	-	6	6
Obligations				
AAA	-	41	-	41
AA	-	48	-	48
A	1	37	-	38
BBB	-	11	-	11
Inférieur à BBB	-	2	-	2
Marché monétaire et trésorerie et équivalents de trésorerie	10	-	-	10
Total	11	282	6	299

Les actifs des régimes ne comprennent pas d'actions ordinaires de la Société au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012. La Société a imputé 0,1 million de dollars aux régimes agréés à l'égard de services administratifs rendus pendant l'exercice clos le 31 décembre 2013 (0,1 million de dollars au 31 décembre 2012).

E. Obligations au titre des prestations définies

La valeur actuelle des obligations au titre des régimes à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Autre	Total
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2011	396	71	32	499
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2	2	1	5
Coût financier	18	3	2	23
Prestations versées	(26)	(6)	(2)	(34)
Perte actuarielle découlant des hypothèses financières	32	8	2	42
(Profit actuariel) perte actuarielle découlant des ajustements liés aux résultats passés	3	(1)	(1)	1
Effet de la conversion sur les régimes américains	(1)	-	-	(1)
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2012	424	77	34	535
Acquisition du régime de retraite de SunHills	99	-	-	99
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6	3	2	11
Coût financier	21	3	1	25
Prestations versées	(33)	(5)	(3)	(41)
Perte actuarielle découlant des hypothèses démographiques	20	3	-	23
Profit actuariel découlant des hypothèses financières	(28)	(5)	(3)	(36)
Profit actuariel (perte actuarielle) découlant des ajustements liés aux résultats passés	6	(2)	(5)	(1)
Effet de la conversion sur les régimes américains	2	-	1	3
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2013	517	74	27	618

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2013 est de 13,2 ans.

F. Cotisations

Les cotisations de l'employeur prévues pour les régimes de retraite à prestations définies et les régimes postérieurs à l'emploi pour 2014 s'établissent comme suit :

	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Autre	Total
Cotisations de l'employeur attendues	12	5	2	19

G. Hypothèses

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations au titre des prestations définies de la Société pour les régimes de retraite à prestations définies et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comme suit :

(en pourcentage)	Au 31 décembre 2013			Au 31 décembre 2012		
	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Autre	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Autre
Obligations au titre des prestations définies						
Taux d'actualisation	4,6	4,5	4,5	4,0	4,0	3,9
Taux de croissance de la rémunération	3,0	3,0	-	3,0	3,0	-
Taux tendanciel hypothétique des coûts des soins de santé						
Croissance des coûts des soins de santé	-	-	7,7 ¹	-	-	7,4 ³
Croissance des coûts des soins dentaires	-	-	4,0	-	-	4,0
Croissance des primes provinciales des soins de santé	-	-	5,0	-	-	3,5
Coût des prestations pour l'exercice						
Taux d'actualisation	4,1	4,0	3,9	4,8	4,8	4,8
Taux de croissance de la rémunération	3,0	3,0	-	3,0	3,0	-
Taux tendanciel hypothétique des coûts des soins de santé						
Croissance des coûts des soins de santé	-	-	7,4 ²	-	-	8,0 ³
Croissance des coûts des soins dentaires	-	-	4,0	-	-	4,0
Croissance des primes provinciales des soins de santé	-	-	3,5	-	-	6,0

1 Prestations antérieures et postérieures à 65 ans : réduction graduelle à 5 % d'ici 2016-2019, et maintien à ce niveau par la suite pour les régimes américains et réduction graduelle de 0,35 % par année pour atteindre 5 % en 2024 pour les régimes canadiens.

2 Prestations antérieures et postérieures à 65 ans : réduction graduelle à 5 % d'ici 2016-2019, et maintien à ce niveau par la suite pour les régimes américains et réduction graduelle de 0,5 % par année pour atteindre 5 % en 2018 pour les régimes canadiens.

3 Réduction graduelle à 5 % d'ici 2018 pour les régimes américains et canadiens.

H. Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente l'augmentation estimée des obligations au titre des prestations définies, montant net, en supposant que certains changements seraient apportés aux principales hypothèses :

Exercice clos le 31 décembre 2013	Régimes canadiens			Régimes américains	
	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Autre	Régime de retraite	Autre
Hausse de 1 % du taux d'actualisation	64	11	2	3	1
Hausse de 1 % des échelles salariales	7	8	-	-	-
Hausse de 1 % du taux tendanciel des coûts des soins de santé	-	-	2	-	1
Amélioration de 10 % des taux de mortalité	15	2	-	1	-

36. Partenariats

Au 31 décembre 2013, les partenariats comprenaient :

Entreprises communes	Propriété <i>(en pourcentage)</i>	Description
Sheerness	50	Centrale alimentée au charbon en Alberta, dont TA Cogen détient une participation de 50 %, exploitée par ATCO Power
Fort Saskatchewan	60	Centrale de cogénération en Alberta, dont TA Cogen détient une participation de 60 %, exploitée par TransAlta
McBride Lake	50	Centrales d'énergie éolienne en Alberta, exploitées par TransAlta
Goldfields Power	50	Centrale alimentée au gaz en Australie, exploitée par TransAlta
Unité 3 de la centrale de Genesee	50	Centrale alimentée au charbon en Alberta, exploitée par Capital Power Corporation
Unité 3 de la centrale de Keephills	50	Centrale alimentée au charbon en Alberta, exploitée par TransAlta
Soderglen	50	Centrales d'énergie éolienne en Alberta, exploitées par TransAlta
Pingston	50	Centrale hydroélectrique en Colombie-Britannique, exploitée par TransAlta
Partenariat entre TransAlta et MidAmerican	50	Partenariat stratégique en vue de concevoir, de construire et d'exploiter au Canada de nouvelles centrales alimentées au gaz naturel

Coentreprises	Propriété <i>(en pourcentage)</i>	Description
CE Gen	50	Centrales géothermiques et centrales alimentées au gaz naturel aux États-Unis, exploitées par des sociétés affiliées de CE Gen
Wailuku	50	Installation de production au fil de l'eau à Hawaï, exploitée par MidAmerican Energy Holdings Company
CalEnergy	50	Partenariat stratégique en vue de mettre en marché une capacité géothermique alimentées au gaz naturel.
TAMA Transmission LP	50	Partenariat stratégique en vue de développer et d'exploiter des projets de transport en Alberta

37. Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
(Utilisation) source de la trésorerie :			
Créances clients	125	(22)	(131)
Charges payées d'avance	(7)	3	3
Impôts sur le résultat à recevoir	(14)	(10)	13
Stocks	15	(3)	(26)
Autres fournisseurs, charges à payer et provisions	(51)	(8)	15
Impôts sur le résultat à payer	6	(16)	7
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	74	(56)	(119)

38. Capital

Les composantes du capital de TransAlta sont présentées dans le tableau qui suit :

Aux 31 décembre	2013	2012	Augmentation/ (diminution)
Partie courante de la dette à long terme	209	607	(398)
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles ¹	(42)	(25)	(17)
	167	582	(415)
Dette à long terme	4 113	3 610	503
Capitaux propres			
Actions ordinaires	2 913	2 726	187
Actions privilégiées	781	781	-
Surplus d'apport	9	9	-
Déficit	(735)	(362)	(373)
Cumul des autres éléments du résultat global	(62)	(136)	74
Participations ne donnant pas le contrôle	517	330	187
	7 536	6 958	578
Total du capital	7 703	7 540	163

¹ La Société inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie dont elle dispose aux fins de réduction dans le calcul du capital, le capital étant géré en interne et évalué par la direction au moyen d'une position de dette nette. À cet égard, ces fonds peuvent être mis à la disposition de la Société et utilisés par celle-ci pour faciliter le remboursement de la dette.

Les variations des soldes des composantes du capital sont présentées ci-dessous :

La dette à long terme (y compris la tranche courante) a augmenté en raison principalement des variations défavorables des taux de change (voir la note 29).

Les actions ordinaires ont augmenté en 2013, par suite de l'émission de 13,5 millions d'actions pour un produit de 186 millions de dollars dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (voir la note 31).

Le cumul des autres éléments du résultat global a augmenté en 2013 essentiellement en raison de la comptabilisation de profits sur instruments dérivés désignés comme des instruments de couverture et des profits actuariels nets sur les régimes à prestations définies (voir la note 33).

Les participations ne donnant pas le contrôle ont augmenté du fait de la constitution de TransAlta Renewables (voir la note 4).

La stratégie globale et les objectifs de gestion du capital de TransAlta, qui sont demeurés inchangés par rapport au 31 décembre 2012, se présentent comme suit :

A. Conserver une note de crédit de première qualité

La Société exerce des activités liées aux produits de base qui sont capitalistiques et caractérisées par un long cycle. Par conséquent, le maintien d'une note de crédit de première qualité constitue une priorité, car la Société peut avoir ainsi accès aux marchés financiers à des taux d'intérêt raisonnables. TransAlta assure un suivi à l'égard des ratios clés d'évaluation du crédit qui sont semblables à ceux utilisés par les principales agences de notation. Bien que ces ratios ne soient pas publiquement disponibles auprès des agences de notation, la direction de TransAlta a établi ces ratios et cherche à gérer le capital de la Société conformément aux cibles suivantes :

Aux 31 décembre	2013	2012	Cible
Couverture des intérêts par les flux de trésorerie ajustés (<i>multiple</i>) ^{1,2}	4,0	4,4	4 à 5
Flux de trésorerie ajustés sur la dette (%) ^{1,2}	16,9	19,0	20 à 25
Dette sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement aux fins de comparaison (<i>multiple</i>)	4,2	4,1	4 à 5

¹ Douze derniers mois.

² Montants ajustés pour tenir compte de l'incidence du règlement éventuel d'une réclamation en Californie en 2013 et de l'arbitrage relatif aux unités 1 et 2 de la centrale de Sundance en 2012.

La couverture des intérêts par les flux de trésorerie ajustés correspond aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement plus la charge d'intérêt nette, divisés par les intérêts sur la dette moins le produit d'intérêt. La couverture des intérêts par les flux de trésorerie ajustés a diminué en 2013 par rapport à celle en 2012 surtout sous l'effet de la hausse des intérêts sur la dette. La Société vise à maintenir ce ratio à un multiple de quatre à cinq.

Le ratio des flux de trésorerie ajustés sur la dette correspond aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement divisés par la moyenne de la dette totale moins la moyenne de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Le ratio des flux de trésorerie ajustés sur la dette s'est détérioré en 2013 par rapport à 2012 en raison des niveaux d'endettement moyen plus élevés en 2013. La Société vise à maintenir ce ratio à un pourcentage de 20 % à 25 %.

Le ratio de la dette sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement («BAlIA») aux fins de comparaison correspond à la dette nette (dette (partie courante et non courante moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie), divisée par le BAlIA aux fins de comparaison. Le BAlIA aux fins de comparaison correspond au bénéfice avant intérêt, impôts et amortissement et est ajusté en fonction de transactions et de montants que la direction qui, selon la direction, ne sont pas représentatifs des activités commerciales. La Société vise à maintenir ce ratio à un multiple de quatre à cinq.

À certains moments et sur une courte période de temps, les ratios d'évaluation du crédit pourraient se trouver à l'extérieur des fourchettes ciblées déterminées lorsque la Société réaligne la structure du capital. Au cours de 2013, la Société a pris des mesures pour améliorer sa situation financière et diminuer la dette, en utilisant un produit brut d'environ 221 millions de dollars tiré du premier appel public à l'épargne de TransAlta Renewables (voir la note 4) pour réduire son endettement et le produit tiré des dividendes réinvestis en vertu du RRDDA comme source continue de capitaux propres. La participation dans le régime de réinvestissement des dividendes a été d'environ 30 % à 35 % au cours du quatrième trimestre de 2013.

TransAlta surveille régulièrement les prévisions en matière de résultat net, de flux de trésorerie et de dépenses d'investissement ainsi que le calendrier des remboursements de la dette dans le but d'atteindre les ratios cibles susmentionnés et de respecter les exigences en matière de dividendes et de dépenses en immobilisations corporelles.

B. Assurer la disponibilité de fonds et d'emprunts suffisants pour financer les activités, verser les dividendes et investir dans les immobilisations corporelles

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012, les sorties de fonds nettes après les dividendes en espèces et les ajouts d'immobilisations corporelles sont résumés comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	Augmentation (diminution)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	765	520	245
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(116)	(104)	(12)
Dépenses en immobilisations corporelles	(561)	(703)	142
Acquisition du parc éolien du Wyoming (note 8)	(109)	-	(109)
Acquisition aux termes d'un contrat de location-financement	-	(312)	312
Rentrées (sorties) de fonds nettes	(21)	(599)	578

TransAlta maintient des soldes de trésorerie suffisants et des facilités de crédit consenties pour financer les sorties de fonds nettes périodiques de l'exercice liées à ses activités. Au 31 décembre 2013, un montant de 0,9 milliard de dollars au titre des facilités de crédit disponibles de la Société n'avait pas été prélevé (0,9 milliard de dollars en 2012).

Régulièrement, TransAlta accède aux marchés financiers, au besoin, afin de financer certaines de ces sorties de fonds nettes et de maintenir ses liquidités disponibles ainsi que sa structure du capital et ses mesures de crédit dans les fourchettes visées.

Au cours de 2013, la Société a émis des billets à moyen terme de premier rang non garantis de 400 millions de dollars assortis d'un taux d'intérêt nominal de 5,00 %, qui sont payables tous les semestres, à un prix d'émission correspondant à 99,516 % du capital des billets.

En 2013, les billets de premier rang à 5,75 % de 300 millions de dollars américains de la Société sont arrivés à échéance et ont été payés.

Au cours de 2012, la Société a émis 31,1 millions d'actions ordinaires pour un produit brut total de 456 millions de dollars. La Société a aussi émis 9 millions d'actions privilégiées de série E pour un produit brut total de 225 millions de dollars.

En 2012, les billets de premier rang de 300 millions de dollars américains à 6,75 % de la Société sont arrivés à échéance et ont été payés. De plus, au cours de 2012, la Société a émis des billets de premier rang d'un capital de 400 millions de dollars américains, portant intérêt à un taux de 4,5 % et venant à échéance en 2022.

Les dividendes sur actions ordinaires de la Société sont versés à la discrétion du conseil d'administration. Dans le cadre de la détermination du paiement et du niveau des dividendes futurs, le conseil d'administration considère le rendement financier de la Société, ses résultats des activités d'exploitation, ses flux de trésorerie et ses besoins sur le plan du financement des activités et de la croissance en regard du rendement à fournir aux actionnaires.

39. Transactions entre parties liées

Le tableau ci-dessous donne des précisions sur les principales filiales opérationnelles de la Société :

Filiale	Pays	Propriété (en pourcentage)	Activité principale
TransAlta Generation Partnership	Canada	100	Production et vente d'électricité
TransAlta Cogeneration, L.P.	Canada	50,01	Production et vente d'électricité
TransAlta Centralia Generation LLC	É.-U.	100	Production et vente d'électricité
TransAlta Energy Marketing Corp.	Canada	100	Opérations sur les produits énergétiques
TransAlta Energy Marketing (U.S.) Inc.	É.-U.	100	Opérations sur les produits énergétiques
TransAlta Energy (Australia) Pty Ltd.	Australie	100	Production et vente d'électricité
TransAlta Renewables Inc.	Canada	80,7	Production et vente d'électricité

Les transactions entre la Société et ses filiales ont été éliminées à la consolidation et ne sont pas présentées.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de TransAlta sont le président et chef de la direction, les membres de la haute direction, les vice-présidents à la direction et le président des activités aux États-Unis, qui relèvent tous directement du président et chef de la direction, et les membres du conseil d'administration. La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Rémunération totale	15	12	12
Composée des éléments suivants :			
Avantages du personnel à court terme	7	8	6
Avantages postérieurs à l'emploi	2	1	1
Autres avantages à long terme	1	1	1
Indemnités de fin de contrat de travail	2	-	-
Paiements fondés sur des actions	3	2	4

40. Engagements

En plus des engagements présentés ailleurs dans les états financiers, la Société a conclu un certain nombre de contrats d'achat à prix fixe et de transport, de contrats d'achat et de transport d'électricité, de contrats d'approvisionnement en charbon et de contrats d'exploitation minière, d'ententes de service à long terme ainsi que d'ententes liées à des projets de croissance et à des projets d'envergure, soit directement ou au moyen de ses participations dans des coentreprises. Les paiements futurs approximatifs en vertu de ces contrats et ententes se présentent comme suit :

	Contrats de gaz naturel, contrats de transport et autres contrats d'achat	Contrats de transport et d'achat d'électricité	Contrats d'approvisionnement en charbon et contrats d'exploitation minière	Ententes de service à long terme	Total
2014	39	11	172	42	264
2015	14	12	123	26	175
2016	13	9	126	25	173
2017	13	3	41	20	77
2018	12	3	41	27	83
2019 et par la suite	103	6	501	174	784
Total	194	44	1 004	314	1 556

A. Contrats de gaz naturel, contrats de transport et autres contrats d'achat

Plusieurs centrales de la Société ont conclu des contrats d'achat de gaz à prix fixe et de transport connexes. Les autres contrats d'achat à prix fixe ont trait aux engagements portant sur la prestation de services dans certaines centrales.

B. Contrats de transport et d'achat d'électricité

TransAlta a conclu plusieurs contrats visant l'achat d'une capacité de 400 MW du réseau de transport du nord-ouest du Pacifique. La Société s'engage à accepter les services aux tarifs en vigueur du fournisseur, qu'ils soient rendus immédiatement ou plus tard, après la construction de centrales additionnelles, à condition que certaines exigences en matière de prestation de services soient satisfaites.

C. Contrats d'approvisionnement en charbon et contrats d'exploitation minière

La centrale thermique de Centralia dispose de plusieurs contrats relativement à l'approvisionnement en charbon et au transport ferroviaire de charbon pour alimenter la production. Les contrats d'approvisionnement en charbon permettent à TransAlta de prendre livraison du charbon à des volumes et prix fixes, à des dates allant jusqu'à 2025.

Les engagements liés aux contrats d'exploitation minière comprennent la quote-part des engagements de la Société au titre des contrats d'exploitation minière liés à ses entreprises communes de Sheerness et de l'unité 3 de la centrale de Genesee.

D. Ententes de service à long terme

TransAlta a conclu diverses ententes de services principalement pour assurer les réparations et l'entretien des turbines des diverses installations ainsi qu'un contrat, conclu en 2013, visant des inspections et le remplacement de pièces pour deux centrales alimentées au gaz naturel.

E. Engagements liés au projet de loi intitulé TransAlta Energy Bill

Dans le cadre du projet de loi et du protocole d'entente promulgué dans l'État de Washington, la Société s'est engagée à fournir un montant de 55 millions de dollars sur la durée d'utilité de la centrale alimentée au charbon de Centralia afin de soutenir l'expansion économique, de promouvoir l'efficacité énergétique et de développer des technologies énergétiques propices à l'amélioration de l'environnement. Le protocole d'entente comprend certaines clauses prévoyant la résiliation du contrat; le cas échéant, ce financement ne sera plus requis.

F. Divers

Une importante partie de la production d'électricité et d'énergie thermique de la Société dépend des CAÉ et des contrats à long terme. La plupart de ces contrats comprennent des modalités et conditions jugées comme courantes dans le secteur dans lequel la Société exerce ses activités. La nature des engagements relatifs à ces contrats correspond à la capacité de production d'électricité et d'énergie thermique, aux cibles d'approvisionnement et de production; à la fiabilité et autres mesures de performance propres à la centrale; aux paiements déterminés des livraisons pendant les périodes de pointe et les périodes creuses; aux prix par MWh; à la part du risque à assumer à l'égard des coûts du combustible; et au risque lié à la consommation spécifique de chaleur.

41. Éventualités

TransAlta est à l'occasion partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal des affaires. TransAlta examine chacune de ces réclamations, notamment leur nature, le montant en question et l'existence de garanties d'assurance pertinentes. Rien ne garantit que les réclamations auront une issue favorable pour la Société ou qu'elles n'aient pas d'incidence négative importante sur TransAlta.

42. Informations sectorielles

A. Description des secteurs à présenter

La Société comporte trois secteurs isolables qui sont décrits à la note 1.

Chaque secteur est responsable de ses résultats d'exploitation. Les charges du secteur Production comprennent les charges intersectorielles imputées au secteur Opérations sur les produits énergétiques au titre des services de commercialisation. Les charges d'exploitation du secteur Opérations sur les produits énergétiques présentées ne tiennent pas compte des charges intersectorielles.

Les méthodes comptables qui régissent les secteurs d'activité sont les mêmes que celles décrites à la note 2. Les opérations intersectorielles sont comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts, se rapprochant des taux pratiqués sur le marché.

B. Résultat sectoriel et actifs sectoriels présentés

I. Information sur le résultat

Exercice clos le 31 décembre 2013	Production	Opérations sur les produits énergétiques	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires	2 213	79	-	2 292
Combustible et achats d'électricité	926	-	-	926
Marge brute	1 287	79	-	1 366
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	418	32	66	516
Amortissement	501	1	23	525
Imputation (reprise) pour dépréciation d'actifs	(18)	-	-	(18)
Réduction de valeur des stocks	22	-	-	22
Provision pour frais de restructuration	(2)	-	(1)	(3)
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	26	-	1	27
Répartition des coûts intersectoriels	14	(14)	-	-
Résultats d'exploitation	326	60	(89)	297
Produits tirés des contrats de location-financement	46	-	-	46
Quote-part de la perte de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(10)	-	-	(10)
Réclamation en Californie	-	(56)	-	(56)
Remise en service des unités 1 et 2 de la centrale de Sundance	(25)	-	-	(25)
Profit à la vente d'actifs	-	-	12	12
Recouvrement d'assurance	8	-	-	8
Profit de change	-	-	-	1
Perte à la prise en charge d'obligations au titre des prestations de retraite	-	-	-	(29)
Charge d'intérêt nette	-	-	-	(256)
Résultat avant impôts sur le résultat	-	-	-	(12)

Exercice clos le 31 décembre 2012 (retraité)*	Production	Opérations sur les produits énergétiques	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires	2 207	3	-	2 210
Combustible et achats d'électricité	753	-	-	753
Marge brute	1 454	3	-	1 457
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	388	29	82	499
Amortissement	489	-	20	509
Imputation pour dépréciation d'actifs	324	-	-	324
Réduction de valeur des stocks	44	-	-	44
Provision pour frais de restructuration	5	-	8	13
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	27	-	1	28
Répartition des coûts intersectoriels	13	(13)	-	-
Résultats d'exploitation	164	(13)	(111)	40
Produits tirés des contrats de location-financement	16	-	-	16
Quote-part de la perte de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(15)	-	-	(15)
Remise en service des unités 1 et 2 de la centrale de Sundance	(254)	-	-	(254)
Profit à la vente d'actifs	3	-	-	3
Profit à la vente d'une garantie	-	15	-	15
Autres produits				1
Perte de change				(9)
Charge d'intérêt nette				(242)
Résultat avant impôts sur le résultat				(445)

* Voir la note 3 pour les retraitements touchant les périodes antérieures.

Exercice clos le 31 décembre 2011 (retraité)*	Production	Opérations sur les produits énergétiques	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires	2 481	137	-	2 618
Combustible et achats d'électricité	895	-	-	895
Marge brute	1 586	137	-	1 723
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	424	44	84	552
Amortissement	460	1	21	482
Imputation pour dépréciation d'actifs	17	-	-	17
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	27	-	-	27
Répartition des coûts intersectoriels	8	(8)	-	-
Résultats d'exploitation	650	100	(105)	645
Produits tirés des contrats de location-financement	8	-	-	8
Quote-part du profit de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	14	-	-	14
Profit à la vente d'actifs	16	-	-	16
Provision à l'égard d'une garantie	-	(18)	-	(18)
Autres produits				2
Perte de change				(3)
Charge d'intérêt nette				(215)
Résultat avant impôts sur le résultat				449

* Voir la note 3 pour les retraitements touchant les périodes antérieures.

Le secteur Production comprend un montant de 22 millions de dollars (23 millions de dollars en 2012 et 24 millions de dollars en 2011) d'incitatifs reçus en vertu d'un programme du gouvernement du Canada visant des projets de production d'hydroélectricité et d'énergie éolienne admissibles.

II. Principales informations des états de la situation financière consolidés

Au 31 décembre 2013	Production ¹	Opérations sur les produits énergétiques	Siège social	Total
Goodwill (note 25)	430	30	-	460
Total des actifs sectoriels	9 252	244	287	9 783

¹ Le total des actifs du secteur Production comprend un montant de 192 millions de dollars lié aux placements dans les partenariats comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2012	Production ²	Opérations sur les produits énergétiques	Siège social	Total
Goodwill (note 25)	417	30	-	447
Total des actifs sectoriels	8 994	262	247	9 503

² Le total des actifs du secteur Production comprend un montant de 172 millions de dollars lié aux placements dans les partenariats comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

III. Principales informations des tableaux des flux de trésorerie consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013	Production	Opérations sur les produits énergétiques	Siège social	Total
Acquisitions d'actifs non courants :				
Immobilisations corporelles	554	-	7	561
Immobilisations incorporelles	5	6	21	32

Exercice clos le 31 décembre 2012	Production	Opérations sur les produits énergétiques	Siège social	Total
Acquisitions d'actifs non courants :				
Immobilisations corporelles	684	-	19	703
Immobilisations incorporelles	7	1	31	39

Exercice clos le 31 décembre 2011	Production	Opérations sur les produits énergétiques	Siège social	Total
Acquisitions d'actifs non courants :				
Immobilisations corporelles	445	-	8	453
Immobilisations incorporelles	7	1	22	30

IV. Dotation aux amortissements selon les tableaux des flux de trésorerie consolidés

Le rapprochement entre la dotation aux amortissements selon les comptes de résultat consolidés et celle selon les tableaux des flux de trésorerie consolidés est présenté dans le tableau qui suit :

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Dotation aux amortissements selon les comptes de résultat consolidés	525	509	482
Amortissement compris dans le poste Combustible et achats d'électricité (note 11)	58	41	40
Profit à la cession d'immobilisations corporelles	2	14	10
Dotation aux amortissements selon les tableaux des flux de trésorerie consolidés	585	564	532

C. Information géographique

I. Produits des activités ordinaires

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012	2011
Canada	1 898	1 789	1 826
États-Unis	287	300	674
Australie	107	121	118
Total des produits des activités ordinaires	2 292	2 210	2 618

II. Actifs non courants

Aux 31 décembre	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles		Autres actifs		Goodwill	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Canada	6 538	6 437	295	276	57	59	417	417
États-Unis	517	443	24	4	21	8	43	30
Australie	138	164	4	4	19	23	-	-
Total	7 193	7 044	323	284	97	90	460	447

43. Événements postérieurs à la date de clôture

A. Vente de CE Gen, du projet de mise en valeur Blackrock et de Wailuku

Le 20 février 2014, TransAlta a annoncé la conclusion d'une entente visant la vente de la participation de 50 % dans CE Gen, le projet de mise en valeur Blackrock («Blackrock») et Wailuku à MidAmerican Renewables («MidAmerican») en contrepartie d'un produit de 193,5 millions de dollars américains. MidAmerican détient l'autre participation de 50 % dans CE Gen, Blackrock et Wailuku.

B. Dividendes

Le 20 février 2014, la Société a annoncé une restructuration de ses dividendes afin de verser des dividendes trimestriels de 0,18 \$ par action ordinaire (ou 0,72 \$ par action ordinaire sur une base annualisée) et de s'aligner davantage sur les objectifs de croissance et objectifs financiers de la Société.

C. Entente liée à l'unité 6 de la centrale de Sundance

Le 19 février 2014, TransAlta a conclu une entente avec l'acheteur du CAÉ relativement au litige avec l'unité 6 de la centrale de Sundance. La Société ne s'attend pas à ce que cette entente ait une incidence importante sur les états financiers.

D. Unité 2 de Keephills

Le 31 janvier 2014, les activités de l'unité 2 de Keephills ont été interrompues pour effectuer un rembobinement du stator de la génératrice par suite de l'événement survenu en 2013 à l'unité 1 de Keephills. À la suite de celui-ci, la Société a envoyé un avis d'événement à faible probabilité et à incidence élevée, et a demandé une dispense pour cas de force majeure aux termes du CAÉ.

E. Projet de transport Fort McMurray

Le 17 janvier 2014, la Société a annoncé que le partenariat stratégique avec MidAmerican Transmission, TAMA Transmission, qui a été conclu le 9 mai 2013, a obtenu la permission de participer au processus d'appel d'offres visant le projet de transport Fort McMurray West de 500 kilovolts. L'Alberta Electric System Operator a annoncé la liste restreinte des sociétés qu'il a retenues, dont TAMA Transmission. Ainsi, cette dernière participera à la prochaine étape du processus d'appel d'offres pour ce projet.

F. Gazoduc en Australie

Le 15 janvier 2014, la Société a annoncé la constitution, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive, d'une coentreprise sans personnalité morale nommée Fortescue River Gas Pipeline, dans laquelle la Société détient une participation de 43 %. Le premier projet de la nouvelle coentreprise sera de construire, de détenir et d'exploiter un gazoduc de 178 millions de dollars qui reliera le gazoduc de Dampier à Bunbury à la centrale électrique de Solomon de la Société.